

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1909

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1909

4186
29

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 5 AVRIL 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents: MM. A. Blomme, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Geudens, *trésorier*; R. P. van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Soil de Moriamé, Kintsschots, chanoine Laenen, L. Blomme, Stroobant, Bergmans, Pirenne, baron de Borrekens.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 1908 est lu et approuvé.

Il est procédé au vote pour l'élection de quatre membres titulaires; quatorze membres y prennent part. Le scrutin donne pour résultat la nomination de MM. Willemsen, Matthieu, Comhaire et D^r van Doorslaer.

Le scrutin fut ensuite ouvert pour l'élection de quatre membres correspondants regnicoles, en remplacement de ceux qui venaient d'être promus titulaires: MM. le chanoine Jansen, de Pierpont, Fris et Dilis sont proclamés membres correspondants regnicoles.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

SÉANCE DU 2 AOUT 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *vice-président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; R. P. van den Gheyn, chanoine van den Gheyn, Stroobant, chanoine Laenen, Willemssen, Dr van Doorslaer, membres titulaires; Dilis et Coninckx, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. Hymans, *président*; Geudens, *trésorier*; Soil de Moriamé, van der Ouderaa, Saintenoy, Comhaire, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Witte, Bergmans, membres titulaires; chanoine Jansen, Casier, Dubois, Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 1908 est lu et approuvé. Lady Evans annonce le décès de son mari Sir John Evans, membre correspondant étranger, décédé le 31 mai 1908, à Britwell. Une lettre de condoléances lui a été adressée.

Le 16 mai 1908 est également décédé à Lille, M. Jules Finot, membre correspondant étranger.

Le R. P. van den Gheyn fournit quelques détails au sujet de deux manuscrits qui viennent de lui être signalés et qui lui permettront de compléter la biographie de Théodore Ameyden.

M. le chanoine Laenen donne lecture d'une étude sur les dimes depuis leur institution jusqu'à la fin de l'ancien régime. Cette étude fait partie d'un travail plus important que l'auteur réserve aux Annales de l'Académie.

M. Dilis fournit quelques détails sur l'ancienne corporation anversoise des brouettiers et sur leur méreau. Cette communication sera insérée au Bulletin.

Il est donné connaissance d'une note de M. Comhaire sur les plan-

tations d'arbres dans un but commémoratif. Cette note, après qu'elle aura été complétée, sera imprimée dans le Bulletin.

M. A. Blomme dépose, en vue d'impression dans le même recueil, la notice biographique qu'il a consacrée à M. van Neuss.

Il est décidé que la séance publique aura lieu le premier dimanche du mois d'octobre prochain.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Vice-Président,
A. BLOMME.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Année 1908

Rapport du Secrétaire et Bibliothécaire

MESSIEURS,

L'échéance de fin d'année me rappelle l'obligation de vous rendre compte des travaux de l'Académie pendant l'exercice que nous clôturons aujourd'hui.

La mort, cette fois, nous a été relativement clémente, et nous n'avons vu aucune vacature se produire dans les rangs de nos membres titulaires ou correspondants regnicoles.

Par contre, nous avons eu à enregistrer avec le plus profond regret le décès de quatre membres correspondants étrangers.

Le 14 mars 1908 est mort à Berlin M. Jules Lessing, qui avait été, en 1896, nommé membre correspondant. Né le 20 septembre 1813, à Stettin, il fit à Berlin et à Bonn de fortes études de philologie et d'archéologie classiques, à la suite desquelles il accomplit de nombreux voyages. En 1870, il fut nommé professeur d'histoire de l'art industriel et d'art appliqué à l'Académie d'architecture; puis, en 1872, il devint directeur du musée des arts industriels qu'il avait fondé à Berlin. Il publia de nombreux ouvrages archéologiques, notamment un *Traité sur les tissus*, un autre *Sur les*

tapis d'Orient; puis, dans les manuels du musée des arts industriels, une *Notice sur l'orfèvrerie d'or et d'argent*.

En 1896 nous avons reçu parmi nous M. Jules Finot, archiviste du département du Nord, président de la commission historique et de la Société des sciences, des lettres et des arts de Lille. Il était né le 27 avril 1842, à Lons-le-Saunier. Il fit d'abord des études de droit qu'il abandonna bientôt pour entrer à l'École des Chartes, ce qui lui permit plus tard d'être nommé à la tête de dépôts officiels d'archives et d'occuper ces fonctions successivement dans divers départements français. Il mourut à Lille le 16 mai 1908. Ses publications historiques et archéologiques sont fort nombreuses et témoignent de sa vaste érudition. Qu'il nous suffise de citer parmi les travaux qui intéressent plus directement notre pays : *Un complice de Ravallac arrêté à Bruxelles en 1616*; *Documents relatifs à Rubens conservés aux archives du Nord*; mais surtout : *Les subventions accordées aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas*, *Les subventions accordées aux savants et aux littérateurs* par les mêmes; puis, *l'Etude sur le commerce entre la France et les Flandres aux XIII^e et XIV^e siècles*, et les *Mémoires sur les relations commerciales de la Flandre au moyen âge avec les villes de La Rochelle, Niort, Bordeaux, etc.*

En Angleterre, à Britwell, près de Berkhamsted, le 31 mai 1908, est mort Sir John Evans, président de la Société royale de numismatique d'Angleterre et correspondant de l'Institut de France, que nous avons élu correspondant étranger en 1893. Il était né le 17 novembre 1823 et avait consacré son existence toute entière aux études numismatiques, archéologiques et géologiques, dans lesquelles il avait acquis une incontestable autorité. Parmi ses nombreuses publications, il faut surtout citer *The coins of the ancient Britons*, ouvrage qui fut couronné par l'Académie française.

Enfin, cette année encore, nous avons eu à enregistrer le décès de M. le Dr Paul Charles Stroelin, de Genève, président de la Société suisse de numismatique et depuis 1901 inscrit sur la liste de nos correspondants étrangers.

Par suite de circonstances que je vous ai expliquées dans mon dernier rapport, nous avons eu à procéder lors de la réunion statutaire de décembre dernier, à la nomination d'un président et

d'un vice-président. Vos suffrages se sont reportés, pour remplir ces fonctions, sur MM. Hymans et Arthur Blomme. Le mandat du premier échoit à la fin de l'année, et je suis persuadé que tous vous vous joindrez à moi pour reconnaître la grande courtoisie et l'inépuisable érudition dont notre président a fait preuve en dirigeant nos travaux.

Notre dévoué trésorier M. Theunissens, qui pendant tant d'années avait assumé la tâche ingrate de gérer nos finances, désirant jouir d'un repos bien mérité, a demandé à être déchargé de ses fonctions. C'est avec regret que nous avons dû accéder à ce désir, rendant unanimement hommage au zèle et à la régularité dont notre confrère avait fait preuve pendant tout l'exercice de sa gestion. M. Geudens a été élu pour succéder à M. Theunissens.

Quatre places de membres titulaires étaient vacantes à la fin de l'exercice 1907, notamment celles délaissées par MM. van Bastelaer, Bamps, van Neuss, décédés, et par M. Theunissens, nommé membre honoraire. Vos suffrages ont désigné pour les remplacer: MM. Comhaire, Willemsen, Matthieu et D^r van Doorslaer. Pour succéder à ces derniers, et pour remplacer M. van Malderghem, décédé, vous avez choisi cinq nouveaux membres correspondants regnicoles; ce sont MM. le chanoine Jansen, vice-président de la Société Taxandria, de Pierpont, président de la Société archéologique de Namur, Fris, professeur à l'Athénée de Gand et Dilis, archéologue à Anvers. De plus, dom Ursmer Berlière, membre correspondant étranger, étant venu se fixer en Belgique, a été désigné pour occuper le cinquième siège vacant de correspondant regnicole.

Nos séances ont été régulièrement tenues tous les deux mois et grâce au dévouement de nos membres, des communications nombreuses, intéressant tous les domaines de l'archéologie, de l'histoire et de l'art, ont chaque fois pu être inscrites à l'ordre du jour.

Il vous a été distribué, ces jours derniers, le 4^e fascicule du Bulletin; un cinquième fascicule renfermant le compte-rendu de la séance publique est sur le point d'être terminé et complètera la série des fascicules de l'année 1908. D'autre part, les quatre parties des Annales vous sont aussi parvenues, de sorte que même avant la fin de l'année, nous avons pu clôturer la série des publications que nous avions à faire paraître en 1908.

Les travaux les plus variés ont été accueillis dans ces diverses publications. Qu'il me soit permis de vous rappeler que, dans les Annales, vous pourrez retrouver la monographie que M. Coninckx a consacrée à *David Vinckboons, peintre, son œuvre et la famille de ce nom*. Puis, nous y avons reproduit le nouveau rapport sur le *Congrès archéologique de France à Avallon-Auxerre*, qui est dû à la plume de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck. M. Jos. Casier a décrit *Une sculpture du XII^e siècle au Musée de Gand*, tandis que le R. P. van den Gheyn S. J. faisait part de ses recherches relatives à *Deux érudits belges en Italie au XVII^e siècle: Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden*. M. Paul Saintenoy nous a donné lecture de son étude comparative sur *L'église Saint-Jacques de Compostelle et le décor architectural de l'Annonciation de Jean van Eyck*. M. Geudens nous a ramené dans la province d'Anvers en décrivant le « *Peerdsbosch* » ou le domaine rural du « *Bremdonck* ». Continuant ses études campanaires. M. le Dr van Doorslaer a, cette fois, consacré un travail aux *Waghevens, fondateurs de cloches malinois*. Enfin, nous avons encore accueilli dans les Annales un travail qui nous avait été présenté par un érudit étranger à notre Compagnie, M. l'abbé Remes, qui s'est consacré à faire revivre le passé de *l'Église Saint-Nicolas à Bruxelles*.

Si nous analysons maintenant un instant nos Bulletins, nous vous rappellerons avant tout que vous pourrez y retrouver le discours que M. Hymans a prononcé en prenant possession du fauteuil présidentiel et qu'il avait consacré à l'exposition *De la part de quelques sources artistiques anciennes dans une invention moderne*. M. le chanoine Laenen a décrit *Un petit monument découvert récemment à l'église Sainte Catherine à Malines*, tandis que M. Ch. J. Comhaire reproduisait, en la commentant, *Une inscription aérostatique*. M. Matthieu a fait connaître *Les mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411*. Abordant le domaine de la numismatique, M. Dilis a étudié *Les brouettiers anversoïis et leur méreau*. Trois nouvelles séries de *Coups d'œil et coups de plume* sont venu compléter et terminer cette revue illustrée entreprise par M. Heins. MM. Willemsen et Stroobant nous ont derechef fourni les comptes-rendus de fouilles et de trouvailles faites en diverses localités du pays. C'est ainsi que, du premier, nous avons reçu une *Note*

sur les fouilles effectuées à Thielrode et, du second, des notices sur des *Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck* et sur la *Découverte d'urnes hallstattiennes à Goirle*. Dans les Bulletins a aussi été imprimé un travail de M. Fernand Donnet sur *Les propriétés du Couvent de Val-Duchesse à Anvers*. Parmi les notices biographiques qui nous étaient promises, nous avons reçu et pu publier celles sur *Jacques Felsenhart*, rédigée par M. Bergmans, et sur *Henri van Neuss*, par M. A. Blomme. Enfin, pour compléter la revue des matières contenues dans nos Bulletins, j'ajouterai encore que nous y avons donné l'hospitalité à un travail intitulé *Lyraana*, et qui nous était présenté par un écrivain étranger à notre Compagnie, M. J. B. Stockmans.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que le public, chaque année, répond avec plus d'empressement à notre invitation et vient en foule assister à la séance solennelle que nous tenons au mois d'octobre, à l'hôtel de ville d'Anvers. Cette année, dans cette réunion, notre président M. Hymans, a fourni d'intéressantes indications au sujet de *L'architecte Henri van Paesschen et la bourse de Londres*. M. Willemsen a dévoilé les péripéties qui se déroulèrent *Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le pays de Waes au XVII^e siècle*. D'autre part, M. Fris a reproduit toutes les phases de la lutte qui a signalé en Flandre *De plaatselyke geschillen te Brugge in 't begin der XVI^e eeuw*. Enfin M. Bergmans a développé de fort suggestives idées relatives à *L'histoire de la musique*.

Faut-il maintenant, Messieurs, qu'abandonnant les limites assignées au secrétaire, je vous entretienne pendant quelques instants de la marche de notre bibliothèque? J'aurais des scrupules à abuser de vos moments, puisque en chaque séance je vous ai fourni la liste complète des ouvrages reçus, et dans un compte-rendu analytique, je vous ai fait part du résultat de mes hâtives investigations parmi les nombreuses publications qui nous parviennent. Ce rapport vous paraîtra peut-être incomplet et trop peu explicite, mais tel que je crois devoir vous le présenter, il suffira toutefois, je l'espère, à vous prouver toute la vitalité qui règne dans nos relations d'échange et toute l'importance que présentent pour les travailleurs, les matériaux scientifiques accumulés dans ces si nombreuses publications

qui régulièrement nous sont envoyées par les administrations officielles et les sociétés historiques ou archéologiques du monde entier. Pendant l'année écoulée, le nombre de nos correspondants s'est même augmenté, et parmi nos nouvelles relations je dois surtout signaler celles que nous avons nouées avec le *Bulletin monumental*, organe de la *Société française d'archéologie*, avec la *Société historique et archéologique du Vexin* à Pontoise, la *Société des lettres, sciences et arts* de Bar-le-Duc, l'*University library de Berkeley* (U. S. A.) et la *Yale University Library* à New-Haven (Connecticut U. S. A.)

Messieurs, dans l'éloquente allocution que notre président a prononcée lors de l'installation du nouveau gouverneur de la province, M. le comte de Baillet-Latour, cérémonie à laquelle on avait bien voulu nous convoquer, il affirmait que « notre Compagnie, au cours d'une carrière longue et non dénuée de relief, a appliqué tous ses efforts à provoquer et à encourager l'étude des monuments, où survit d'une manière si frappante le passé de la patrie. » Il constatait de plus que « chaque jour enrichit sa moisson déjà si riche de travaux et d'études. »

Je ne crois pas être présomptueux en vous affirmant, que pour cette récolte scientifique, pendant l'année écoulée, nous aurons contribué par l'apport de nombre de gerbes nouvelles. Du moins dans les quelques lignes que j'ai eu l'honneur de vous lire, j'ai tâché de vous prouver, que notre rôle a été fructueux, et sur ce point, j'espère, Messieurs, que vous ratifierez mon opinion en vous réjouissant avec moi des succès obtenus et des résultats acquis pendant l'année que nous clôturons aujourd'hui.

Le Secrétaire et Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

Rapport du trésorier

MESSIEURS,

Sans doute, parce que « rien n'est éloquent comme un chiffre », le rapport annuel de votre trésorier n'est pas tenu à vêtir des développements littéraires ou oratoires. Pour cette fois, cependant, veuillez me permettre de ramener vos souvenirs sur les remerciements et les hommages votés, en séance du 1 décembre 1907, à notre honorable et estimé confrère, M. L. Theunissens, trésorier sortant, aujourd'hui membre honoraire.

Une année de gestion m'a initié à la méthode et à l'ordre minutieux suivis pendant dix-sept ans par mon prédécesseur, malgré des manipulations de fonds fort encombrantes parfois, comme à l'époque inoubliable du *Landjuweel* et du Congrès d'Anvers. Cet exemple, Messieurs, je m'efforcerai de le suivre, dans l'intérêt bien compris de notre Compagnie et pour justifier la confiance dont vous avez daigné m'honorer.

La résignation de ses fonctions et des raisons que j'examinerai tout à l'heure, n'ont pas permis au trésorier sortant de vous présenter, le 1 décembre 1907, un exposé complet de sa gestion. J'ai pensé, Messieurs, qu'il m'incombait tout d'abord de compléter cette lacune dans les comptes-rendus de nos travaux.

Le compte de 1907, arrêté par mon prédécesseur, le 23 décembre 1907, accusait,

En recettes :

Le reliquat du compte de 1906	fr.	1 808,58
Les contributions des membres et les abonnements aux Annales et au Bulletin.	»	967,24
Le produit de la vente d'exemplaires des Annales. »		144,—
Les intérêts de coupons de fonds publics. . . »		500,98
Le subside de l'Etat	»	1 200,—
» de la Province	»	600,—
A reporter: Total.		fr. 5 220,80

	Report fr.	5 220,80
<i>En dépenses :</i>		
Le compte de l'imprimeur . . .	fr. 3 195,90	
Les frais de reproduction, clichés, photos, etc.	» 197,90	
Les frais d'acquisitions pour la biblio- thèque	» 15,30	
Les frais de la séance publique d'octobre	» 50,—	
Les frais d'administration et de bureau	» 129,18	
La prime d'assurance de la biblio- thèque	» 11,25	
Les émoluments du greffier . . .	» 200,—	
Total	»	<u>3 799,53</u>
Restait à l'actif de l'Académie, le 23 décembre 1907,	fr.	<u>1 421,27</u>

Pour des raisons indépendantes de l'action du titulaire, cette balance de compte n'était pas exacte et ne pouvait l'être. En effet, d'une part, il restait à recevoir de l'Administration communale d'Anvers le subside pour 1907 (parvenu en janvier 1908 seulement), soit fr. 600,—, ce qui aurait porté le reliquat à fr. 2 021,27 d'autre part, il restait à payer à notre imprimeur :
a) sur 1906, fr. 15,88 + *b)* sur 1907, fr 163,07, dépenses englobées dans le compte de 1908 (!)
 soit en tout » 178,95

Ainsi, le compte de 1907, s'il n'avait pas été dressé anticipativement, aurait dû offrir le reliquat de fr. 1 842,32

Vous aurez déjà conclu, Messieurs, qu'il est matériellement impossible de clôturer exactement nos comptes et de vous faire un rapport satisfaisant à la date de notre dernière séance de l'année. Cette date, pour cela, n'est pas heureusement choisie. Fatalement, nous avons eu chaque année en souffrance de paiement, pour le

moins, une partie ou un solde de frais d'impression, supposé que les recettes soient rentrées régulièrement.

En adoptant le compte annuel, avec date initiale rationnelle au premier janvier, vous pourriez, Messieurs, connaître chaque année la situation exacte de la comptabilité, à la séance du mois de février, soit la première de l'année. Cette date doit sembler d'autant mieux choisie, qu'elle correspond avec la sortie du président annuel et l'installation de son successeur.

Je le sais, Messieurs, changer de cette façon notre cycle administratif, serait — pourrait-on objecter — chose contraire aux statuts de l'Académie. Mon Dieu ! Avec les statuts, il est des accommodements et, nous n'en serions pas au premier en l'occurrence. Pourquoi reculer, si une innovation vous paraît utile, pratique surtout ? Si vous pensiez, Messieurs, devoir respecter les anciens errements, votre trésorier devrait se borner à vous soumettre une situation de caisse pure et simple, sans pouvoir vous éclairer sur la situation financière, dans la mesure que vous êtes en droit d'attendre de l'exposé annuel.

Le compte de 1908, devant s'adapter à la balance telle quelle du compte précédent, il a été arrêté comme il suit :

En recettes :

Reliquat de 1907 (montant primitif)	fr.	1 421,27
Subside de la Ville pour 1907	»	600,—
Abonnements aux Annales et au Bulletin	»	939,59
Intérêts de coupons	»	194,80
Subside de l'Etat	»	1 200,—
Id. de la Province	»	600,—
Id. de la Ville (1908)	»	600,—
Reçu par décompte avec le greffier	»	60,—
Reste à toucher pour 6 abonnements	»	60,—
	Total fr.	5 675,66

En dépenses :

Payé en deux acomptes sur la facture de l'im-

A reporter fr. 5 675,66

	Report fr.	5 675,66
primeur en date du 15 septembre dernier, d'un import de fr. 5 595,84 (1) . . . fr.	3 800,—	
Frais de gravure, etc. . . . , »	594,21	
Frais de bureau et d'administration »	135,75	
Frais d'acquisitions pour la bibliothèque »	6,—	
Frais d'assurance de la bibliothèque »	11,25	
Frais de la séance publique d'octobre »	50,—	
Versé à la Caisse d'Epargne . »	0,75	
Payé au greffier, ses émoluments. »	200,—	
Au même, ses débours . . . »	38,09	
	<hr/>	
	fr.	4 836,05

Il reste à payer à l'imprimeur, sans préjudice des dépenses occasionnées pendant le 4^e trimestre 1908, un solde de » 1 795,84

Total des dépenses fr.	6 631,89
soit un excédent sur les recettes ou passif de . fr.	<hr/> 956,23

Balance du compte.

Sommes payées. fr.	4 836,05	Sommes reçues . fr.	5 615,66
En caisse . . . »	779,61		
	<hr/>		
	fr.		5 615,66

Il restait dû fr.	1 795,84
En caisse. fr.	779,61
A recevoir »	60,—
	<hr/>
	»
	839,61

Mali comme ci-dessus . . fr. 956,23

(1) Frais d'impression proprement dits fr.	4 783,57
Frais d'affranchissement à la poste »	211,96
Frais de reproductions, zincos, photos, etc. »	600,31
	<hr/>
	fr.
	5 595,84

Ce déficit pourra être éteint au moyen des recettes ordinaires, à la condition de régler à cette intention nos dépenses de l'exercice prochain. En terminant, j'ose renouveler mon vœu de voir proroger la date de la clôture du compte annuel et de la présentation du rapport, tant pour en faire éloigner des libellés qui n'en dépendent point, que pour y faire entrer des éléments qui y appartiennent incontestablement.

EDM. GEUDENS.

1 décembre 1908.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque
d'août à novembre 1908

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

- Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Rapport sur le Congrès archéologique de France. Avallon-Auxerre. in-4°.
- IS. TEIRLINCK. Zuid-Oostvlaandersch idioticon. I.
- TH. COOPMAN et JAN BROECKAERT. Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd. V.
- A. DE COCK et IS. TEIRLINCK. Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland. VIII.
- PIER LUIGI CALORE. Ritrovamento del termine lapideo « Pompeus salernitanus commissarius ».
- J. VAN DEN GHEYN, S. J. Deux érudits belges en Italie au xvii^e siècle, Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden.
- A propos du deuxième centenaire du siège de Lille et de sa citadelle.

PAUL SAINTENOY. L'église Saint-Jacques de Compostelle et le décor architectural de l'annonciation de Jean van Eyck.

EDM. GEUDENS. Le Peerdsbosch.

EMILE TRAVERS. Jules Lair. Notice nécrologique.

FERNAND DONNET. Entrée solennelle de Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten à Saint-Omer, en 1624.

Id. Compte-rendu analytique des publications. Avril-mai 1908.

Id. Id. Id. Juin-juillet 1908.

Id. Le maître-autel du couvent des Annonciates à Tirlemont.

ARMAND HEINS. Coups d'œil et coups de plume. IV.

E. MATTHIEU. Mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411.

ADAM ABT. Die apologie des apuleins von Madaura und die antike Zauberei.

GUSTAV DEGGAU. Ueber gebraucht und bedeutungs entwicklung der Hilfs verben « können » und « mogen ».

PHILIPPUS EHRMANN. De juris sacri interpretibus atticis.

OTTO ELLENBERGER. Quæstiones Hermesian actææ.

AUGUST FOERSTER. Avoir und etre als helpverba beim intransitiven zeitwort.

KARL HEINRICH. Die entstehung der doppelvornamen.

D^r E. THEODOR KLETTE. Die christenkatastrophe unter Nero.

HERMANNUS KNOELLINGER. De Ciceronis de virtutibus libro.

GUILELMUS MALZAN. De Scholiis Euripideis.

D^r HERMANN ONCKEN. Der Hessische staat und die Landes universität Giessen.

THEODOR RANST. Der einfluss der französischen revolution auf den wortschatz der französischen sprache.

THEODOR SCHACHNER. Das zeitwort sein in den hochdeutschen numdarten.

CHRISTIAN SCHÖFER. Zur syntax Claude Gauchets.

EMIL TERNER. Die wortbildung im deutschen sprichwort.

HEINRICH WEBER. Der vokalismus der mundarten des oberen Weschnitztales.

- FERDINAND WERNER. Könighum und lehuwesen im französischen nationalepas.
- A. BLOMME. Henri van Neuss. Notice biographique.
- EMILE DILIS. Les brouettiers anversoïis et leur méreau.
- LOUIS STROOBANT. Découverte d'urnes hallstattiennes à Goirle (Brabant septentrional).
- G. WILLEMSEN. Compte-rendu de la VI^e session de la fédération historique et archéologique de la Flandre orientale.
- ID. Contribution à l'histoire de la lutte économique entre les villes et le plat pays de Flandre.
- H. G. FORDHAM. Notes on the cartography of the counties of England and Wales.
- W. COLAND. Altindische Zauberei, Darstellung der altindischen « Wunschoffer ».
- J. S. SPEYER. Studies about the Kathasaritsagara.
- MAX CONRAT. Der westgothische Paulus. Eine rechtshistorische untersuchung.
- W. L. VON HELTEN. Zur lexicologie des altostfriesischen.
- DOM URSMER BERLIÈRE. Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.
- L. MAETERLINCK. Le triptyque mutilé de Zierickzee.
- ALPH. DE WITTE. Un incident à la Monnaie de Bruxelles en 1759.
- P. BERGMANS et A. HEINS. Les ruines de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand.
- ARMAND HEINS. Union des arts industriels et décoratifs de Gand. Rapport.
- HERM. FRIEDR. MACCO. Aachener wappen und genealogien. II band.
- D^r H. HAGENMEYER. Byzantinische besprechungen.
- D^r G. VAN DOORSLAER. Les Waghevens, fondeurs de cloches.
- Chanoine J. LAENEN. Joseph II en zijne regeering in de Nederlanden.
- Manifestation du dimanche 29 septembre 1907 en l'honneur du docteur François Le Bon et de l'abbé Michel Renard.
- ARMAND HEINS. Coups d'œil et coups de plume. V.
- G. WILLEMSEN. Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le Pays de Waes, au xvii^e siècle.
- J. B. STOCMANS. Lyrana.

LEVÉ. Jules Finot.

J. VAN DEN GHEYN, S. J. Le registre du M^r de Castel Rodrigo pour
la contribution volontaire de 1646.

Dom URSMER BERLIÈRE. O. S. B. Suppliques de Clément VI. Textes
et analyses.

2^o ÉCHANGES.

BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.

Bulletin mensuel. N^{os} 8, 9, 10 et 11. 1908.

Id. Académie royale de Médecine de Belgique.

Bulletin. Tome XXII. N^{os} 5, 6, 7 et 8.

Mémoires couronnés et autres mémoires.

Tome XIX. Fasc. 9, 10 et 11.

Id. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des
sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.

Bulletin 1908. N^{os} 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Id. Revue belge de numismatique. 1908. 4^e livr.

Id. Société royale belge de Géographie.

Bulletin. 32^e année. 1908. N^{os} 3 et 4.

Id. Commission royale des anciennes lois et ordonnances
de Belgique.

Procès-verbaux des séances. 8^e vol. 3^e et 4^e cahiers.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-
Bas. Règne d'Albert et Isabelle.

Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier
d'Ypres. I.

Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.

46^e année. N^{os} 7 à 10, 11, 12.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.

Verslagen en mededeelingen Juni, Juli, Augustus, Septem-
ber, October.

LIÈGE. Institut archéologique liégeois.

Bulletin. Tome XXXVII. 2^e fasc. Tome XXVIII. 1^r fasc.

Chronique archéologique. 3^e année. N^{os} 8, 9, 10 et 11.

LIÈGE. Wallonia.

XVI^e année. Nos 7, 8, 9, 10 et 11. Table quinquennale.

Id. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.

Leodium. 7^e année. Nos 8, 9, 10 et 11.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3^e série. Tome IV. 2^e et 3^e livr.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.

Taxandria. 5^e jaarg. N^o 2.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.

Bulletin. 16^e année. Nos 8, 9 et 10.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift. 1908. II-III.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation.

Tome LVIII. 3^e fasc.

NIVELLES. Annales de la Société d'archéologie de l'arrondissement de Nivelles. Tome IX. 1^o livr.

TIRLEMONT. Hagelands gedenkschriften. 1908. 1^o afl.

MONS. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

VI^e série. Tome IX.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. 7^e jaarg. Aug., Sept. October 1908.

ANVERS. Antwerpsch archievenblad.

XXV^o decl. 1^o afl.

HASSELT. L'ancien pays de Looz. 12^e année. Nos 7, 8, 9 et 10.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales. 2^e série. Tome XIII. 3^o et 4^e livr.

VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.

Bulletin. X^e vol.

ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.

Annales. Tome XLIII.

ANVERS. Société royale de géographie.

Bulletin. Tome XXXII. 3^o fasc.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.

Annales. Tome XVI. 1^o livr.

LUXEMBOURG. Verein für Luxemburger geschichte, litteratur und kunst.

Ons Hemecht. 14 jaarg. 8, 9, 10, 11 heft.

- AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van wetenschappen.
Jaarboek. 1907.
Prysvers. Ad conventum Hagensem.
Verhandelingen. Afdeeling letterkunde. Deel VIII.
Nos 4 en 25. Deel IX. Deel X. N° 1.
- PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin et mémoires. 7^e série. Tome VII.
Mettensia. V.
- Id. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXIII. 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e livr.
- Id. La correspondance historique et archéologique. 15^e année.
Nos 173, 174, 175 et 176.
- Id. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie.
20^e année. Nos 7, 8, 9 et 10.
- Id. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1907. 3^e livr.
- Id. Musée Guimet.
Revue de l'histoire des religions. Tome LVI. Nos 2 et 3.
Tome LVII. N° 1.
Annales. Tome XIX. Tome XXIV. 1^r fasc.
- ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1908. 1 et 2.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
9^e année. Nos 52 et 53.
- TOULOUSE. Société archéologique du midi de la France.
Bulletin. Nouvelle série. N° 37.
- MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Mémoires de la section des lettres.
2^e série. Tome V. N° 1.
- ROUBAIX. Mémoires de la Société d'émulation.
4^e série. Tome VI.
- AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. 1907. 4^e trim.
Mémoires in-4°. Tome XVII.
Mémoires in-8° 4^e série. Tome V.

- DIJON. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
Mémoires. Tome XV. 1^r fasc.
- BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Mémoires. IV^e série. Tome 1, 2, 3 et 4.
- AIX. Annales de la faculté des lettres. Université.
Tome I. N^{os} 3 et 4.
Id. Faculté de droit. Tome I. N^{os} 3 et 4.
- SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XXVIII vol. 2^e et 3^e livr.
- LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limou-
sin. Tome LVI. 2^e livr.
- ANGERS. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Mémoires. 5^e série. Tome X.
- ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. N^{os} 189 et 190.
Mémoires. Tome XXXII.
- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 225^e et 226^e livr.
- NANCY. Société d'archéologie lorraine.
Mémoires. Tome LVII.
- TOURS. Société archéologique de Touraine.
Bulletin trimestriel. Tome XVI. N^{os} 4 et 5.
Mémoires. Tome XLVI.
- ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Précis analytique des travaux. 1906-1907.
- STRASBOURG. Gesellschaft für erhaltung der geschichtlichen denk-
mäler im Elsass.
II F. XXII B.
Id. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-
Alsace.
Bulletin mensuel. Tome XLII. Fasc. N^{os} 3 et 4.
- METZ. Jahrbuch der gesellschaft für lothringische geschichte und
altertumskunde. 19^e jahrg.
- LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die verhandlungen. 1908. I, II, III.
Abhandlungen der philologisch historischen klasse.
B. XXVI. N^o II.

- SAINT-PÉTERSBOURG. Commission impériale archéologique.
Bulletin. Livr. 24.
- DUBLIN. Royal Irish Academy.
Proceedings. Vol XXVII. Sect. C. N^{os} 5, 6, 7, 8 et
appendix.
- CAMBRIDGE. Proceedings of the Cambridge antiquarian Society.
Vol XII. N^{os} 3 et 4.
Octavo publications. N^o XLIV.
- LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and
Ireland. The archaeological journal. Vol. LXV. N^o 59.
ID. The Royal historical Society.
3^d Series. Vol. II.
- UPSALA. Kungl. universiteteds.
Eranos. Acta philologica suecana. Vol. VIII. Fasc. 1, 2, 3.
Urkunder till Stockholms Historia. I. Tredje häftet.
- LUND. Acta universitatis Lundensis.
1906. II. 1907. III.
ID. Sveriges offentliga bibliotek.
Accessions Katalog. 20-21.
- AGRAM. Vjesnik Kr Hrvatsko-Slavonsko-Dalmatinskoga Zemaljskoga
arkiva. God X. Sv III i IV.
- PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana. Agost, setembre,
octubre, novembre de 1908.
- MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos. Año XII.
Marzo-Junio de 1908.
- BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica barce-
lonesa. Año XII. N^o 56.
- ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol V. Fasc. 3, 4, 5, 6, 7, 8.
Elenco bibliografico.
- NAPLES. Accademia di archeologia, lettere et belle arti. Anno XXI
Gennaio à Dicembre 1907.
- LISBONNE. O archeologo português.
Vol. XIII. N^{os} 1 à 6.
ID. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeo-
logos portuguezes. Tomo XI. N^o 7.

- PORTO. Portugalia. Materiaes para o estudo do povo portuguez.
Tomo II. Fasc. 1 à 4.
- BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel LI. Afl. 1.
- BERKELEY. University of California publications in American archaeology and ethnology.
Vol. 6. N^{os} 1, 2, 3.
- WASHINGTON. Smithsonian report 1756-1760, 1763-1765.
- BOSTON. Proceedings of the American Academy of arts and sciences.
Vol. XLIII. N^{os} 17-22.
- WORCESTER. Proceedings of the american antiquarian Society.
Vol. XIX. Part. 1.
- RANGOON. Report of the superintendent, archaeological survey.
Burma. 1907-1908.
- PESHAWAR. Annual report of the archaeological survey of India. Frontier circle. 1907-1908.
- ALLAHABAD. Annual progress report of the archaeological surveyor.
Northern circle. 1907-1908.
- CALCUTTA. Archaeological survey of India. Annual report. 1904-1905.
Id. Annual report of the archaeological survey. Eastern circle.
1907-1908.
- MANILLE. Bureau of science. Division of ethnology publications.
Vol. V. Parts 1 and 2.

3^o CATALOGUES.

- BONN. Math. Lempertz Buchhandlung und antiquariat.
Anzeiger. N^o 223.
- PARIS. Schleicher frères. Comptoir d'archéologie préhistorique. Catalogue général.
- EXETER James G. Commin. Catalogue n^o 246.
- LEIPZIG. Gustav Fock.
Antiquariats Katalog n^o 340.
- OSNABRUCK. Ferdinand Schönnigh.
Kunstgeschichte 94.

BRUXELLES. F. De Nobele. Catalogue de livres anciens n° 32.

LOUVAIN. Ch. Fonteyn. Catalogue de livres anciens et modernes
n° 23.

HAMBOURG. Gutenberg verlag.

BERLIN. Mayer und Müller. Catalog 238.

NANCY. Le bouquiniste lorrain n° 33.

Compte-rendu analytique des principales publications
parvenues à la bibliothèque depuis le mois d'août 1908

MESSIEURS,

Autrefois l'hôtel de ville de Zierikzee possédait un important triptyque qui, après avoir séjourné pendant quelque temps dans l'église de cette localité, fut vendu vers 1850. Après diverses péripéties, les volets devinrent propriété du musée de Bruxelles, tandis que la partie centrale, représentant le jugement dernier, entra en possession d'un amateur anversois, M. A. A. Reynen. Celui-ci, en 1887, publia une brochure, dans laquelle il décrivit minutieusement cette œuvre intéressante ; il conjectura qu'elle avait été donnée à la ville de Zierikzee par un de ses baillis appartenant à la famille van Cats ; il reconnut dans les personnages qui occupaient les volets, Philippe-le-Beau et Jeanne de Castille ; il identifia les paysages qui formaient l'arrière-plan de ces volets ; il précisa la date de son exécution ; enfin, il conjectura qu'elle avait pour auteur un peintre bruxellois, Jacques van Laethem, qui florissait à la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle. Les diverses parties de ce triptyque ont récemment figuré à l'exposition de la Toison d'or, à Bruges. Notre confrère, M. L. Maeterlinck, les y a étudiées et, acceptant les attributions faites par M. Reynen, il les reproduit, en les résumant, en un article que publie *La Revue de l'art*

ancien et moderne, de Paris, sous le titre de: *Le triptyque mutilé de Zierikzee*, et dont il a bien voulu offrir un exemplaire à notre bibliothèque.

Un autre de nos confrères, M. Armand Heins, multiplie ses coups de crayon, et illustre cette fois de reproductions des plus pittoresques une plaquette nouvelle et d'une réelle élégance typographique, dans laquelle notre confrère, M. Paul Bergmans, résume d'une manière claire et très complète l'histoire et la description des *Ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand*. Par cette œuvre collective ils parviennent à obtenir « qu'aucun touriste ne reste rebelle à la sensation exquise qui se dégage des murailles patinées par la pluie et le soleil », et réussissent à mieux encore faire connaître et admirer cette « ancienne abbaye envahie par les ronces et le lierre, où les vieilles pierres parlent de vieilles choses, tandis que les oiseaux tapageurs disent la joie de la vie sans cesse renaissante ».

C'est à l'histoire littéraire des xvii^e et xviii^e siècles, que notre confrère, dom Ursmer Berlière, fournit une contribution importante, en utilisant et en complétant les notes délaissées par un érudit alsacien, M. Henry Wilhelm; celles-ci constituent un *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*. Ce travail de patience et d'érudition n'est pas complet, nombre d'archives non encore dépouillées, cèlent sans doute des renseignements inconnus, mais tel qu'il est constitué, il forme néanmoins un complément important et un répertoire analytique de l'œuvre de profonde érudition des grands bénédictins français. L'auteur a eu pour but de procurer « quelque profit aux hommes d'étude et de faciliter leurs recherches ». Ce but, il l'a évidemment atteint et les érudits devront lui en tenir compte.

Le même auteur consacre ailleurs encore quelques pages érudites à *Trois traités inédits sur les flagellants de 1349*. Ces documents intéressants, sans jeter un jour nouveau sur l'histoire de cette curieuse secte religieuse, démontrent pourtant quel intérêt puissant ce mouvement excita dans le clergé de notre pays. Le doyen de Courtrai, Gilles van der Hoye, considérait les flagellants comme « des novateurs et découvrait dans leurs innovations des tendances hétérodoxes. Sans se prononcer définitivement il prévoit cependant

« que des excès pourront se produire et qu'une condamnation s'imposera ». Par contre, le prévôt de Saint-Martin, à Ypres, Alard de Denterghem, prend leur défense. Il ne voyait dans ce mouvement qu'« une manifestation de la piété populaire et nullement une tendance hétérodoxe ». Ce sont les opinions de ces deux dignitaires ecclésiastiques que publie dom Berlière en y ajoutant un troisième factum anonyme peu favorable à la secte nouvelle. Ces curieux documents reflètent parfaitement les idées diverses qui avaient cours en Flandre, au milieu du xiv^e siècle, au sujet des flagellants et de leurs pratiques religieuses.

Notre confrère M. Willemsen fournit un nouveau complément aux études que précédemment déjà il a consacrées au passé commercial et industriel des Flandres. Dans sa *Contribution à l'histoire de la lutte économique entre les villes et le plat pays de Flandre aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, il décrit brièvement les phases diverses de la lutte qui devait se terminer par « le triomphe de la liberté pure et simple sur la liberté du monopole et du privilège. » Par leur routine, par leur manque d'initiative, les industriels des villes provoquèrent leur propre ruine, tandis que, parallèlement, leurs concurrents ruraux consacraient leur prospérité par un régime de liberté complète et des efforts constants pour se mettre à la hauteur des besoins de la consommation. Mais les phases de cette lutte économique furent longues et mouvementées ; M. Willemsen nous en résume les péripéties et en décrit les détails les plus caractéristiques.

Nous avons exposé dans un précédent compte-rendu les opinions diverses qui avaient été émises au sujet de l'enseigne romaine découverte, il n'y a pas bien longtemps, à Vorsselaer. Des objets analogues ont été antérieurement mis au jour à plusieurs reprises et en différentes contrées. M. Héron de Villefosse, complétant les travaux antérieurs, donne dans les « Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France » (7^e série, tome VII), le catalogue descriptif complet avec illustrations des *Douilles en bronze de l'époque romaine flanquées de deux supports annulaires*. Toutefois, l'auteur ne se prononce pas définitivement sur leur emploi. Il rappelle que, successivement, on a voulu voir dans ces objets des couronnements de hampe, des clefs de fontaine, des ornements

de meuble, des chapeaux de timons de chars, des ornements des caisses de char. Pour lui il penche vers une autre opinion et affirme que ces objets constituaient des porte-guides et étaient fixés sur le joug des chevaux d'attelage. Il est à espérer que des découvertes ultérieures, par des détails précis, permettront d'enlever tout doute au sujet de pièces dont, s'il faut tenir compte des trouvailles relativement nombreuses, l'emploi devait être fort répandu.

Dans ses travaux déjà nombreux, M. F. de Mely s'est attaché à détruire la légende qui veut que l'artiste du moyen âge par « son humilité », par « le mépris » qu'il connut « fut empêché toujours de signer son œuvre ». Dans cet ordre d'idées il a déjà fait connaître de nombreux noms de sculpteurs, il a déchiffré des rebus intentionnels ou des signes conventionnels qui servaient de signatures à de nombreux artistes médiévaux. Aujourd'hui, dans les « Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France » (7^e série, tome VII), il s'occupe des miniaturistes et dévoile de nouvelles *signatures de primitifs*. Se basant sur des documents indiscutables, il fournit des exemples concluants et découvre ainsi, dans les œuvres de trente-six enlumineurs de manuscrits, des indications précises qui permettent d'en fixer l'origine. Les découvertes pareilles à celles que M. de Mely a faites se multiplient, et aujourd'hui le temps est passé où les théories de ce genre pouvaient être traitées « d'insensées ». De nombreux savants, guidés par les règles les plus sévères d'une critique réellement scientifique, s'adonnent à ces études si captivantes, et si les résultats qu'ils obtiennent heurtent peut-être des déductions antérieurement arrêtées d'après des suppositions plus au moins plausibles, ils sont néanmoins établis sur des bases si solides qu'il n'est plus permis ni de les ignorer, ni de les contester.

Il y a deux ans la ville de Courtrai célébrait par une série de fêtes enthousiastes l'inauguration du monument destiné à commémorer le sixcentième anniversaire de la bataille des éperons d'or. Nous trouvons, non sans étonnement, un fidèle compte-rendu de cette solennité dans les « Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers » (5^e série, tome X).

L'auteur M. Joseph Joubert, tout en décrivant *le monument commémoratif de la bataille des éperons d'or à Courtrai*, démontre

qu'il a soigneusement étudié la question de la bataille elle-même. Il connaît les sources diverses dans lesquelles des indications sûres peuvent être puisées pour établir la physionomie exacte de la lutte entre la France et les communiens flamands; il a étudié les deux versions française et flamande de la bataille; il connaît même la polémique qui autrefois a surgi au sujet de l'identification du redoutable *goedendag*. Toutefois, qu'il nous soit permis de contester quelque peu l'exactitude de sa conclusion quand, opposant d'autre part à cette mémorable défaite certains succès que les armées françaises, au cours des siècles, remportèrent dans nos provinces, M. Joubert, affirme que « l'indépendance et la neutralité de la Belgique représentèrent alors (en 1830) le prix d'une transaction diplomatique, par laquelle le roi Louis-Philippe renonça à un pays qui voulait se donner à lui et se plut à offrir à la jeune nation la liberté et la souveraineté pour qu'elle se consolât de ne pas redevenir française. » Cette prétendue consolation fut facile aux patriotes de 1830, car si leurs suffrages à certain moment appelèrent au trône de Belgique un prince français, ils ne songèrent jamais à aliéner cette liberté pour laquelle ils venaient de verser leur sang, ni à sacrifier, en faveur de n'importe quelle nation étrangère, une indépendance dont ils avaient rêvé la réalisation pendant de si longues années.

Peu de pages de l'histoire ecclésiastique offrent plus d'attraits que celles qui sont consacrées aux origines de ces pieux et poétiques asiles qui depuis tant de siècles assurent dans nombre de nos cités une retraite consacrée à de nombreuses béguines. Toutefois l'origine de ces établissements a donné lieu à de multiples controverses. A son tour dans les « Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles » (tome IX, 1^e livraison), le R. P. Nimal s'en occupe. *Les béguinages*, d'après nombre d'historiens, eurent pour fondatrice, au VII^e siècle, sainte Begge; d'autres reportent leur institution au XII^e siècle par Lambert le Bègue. Le R. P. Nimal prouve que la première opinion ne prit naissance qu'au XVII^e siècle, et que les documents qui parlent d'institutions de ce genre, antérieurs au XII^e siècle, sont manifestement apocryphes. Par contre, la première fondation de ce genre, dont l'existence peut historiquement être prouvée avec tous ses traits caractéristiques: « église

propre, ensemble d'habitations destinées aux béguines environnant cette église, cimetière, règlement, etc., fut réalisée à Saint-Christophe, à Liège, par Lambert le Bègue. » Après avoir établi ce point, l'auteur fournit encore de nombreux et intéressants détails sur l'organisation et l'histoire des principaux béguinages de Belgique, ainsi que sur les règlements, les usages divers et les privilèges dont jouissaient leurs pieuses habitantes.

Notre confrère M. le chanoine Laenen, dans une conférence donnée sous les auspices de l'extension universitaire catholique flamande, s'est occupé du règne de Joseph II. On sait quelles perturbations ont produit dans nos provinces les mesures vexatoires prises par ce souverain et on n'ignore pas l'impopularité dont est accablée la mémoire de celui que nos ancêtres avaient surnommé l'empereur-sacristain. M. le chanoine Laenen s'attache à défendre la gestion de Joseph II, non qu'il l'excuse entièrement ou l'approuve sans restriction, mais il est d'avis, que ses intentions étaient bonnes et qu'il n'avait en vue que le bien de ses peuples. Idéaliste, il voulut procéder à des réformes utiles et atteindre un but désirable sans tenir compte des sentiments les plus intimes de ses sujets, ce qui l'amena à prendre des mesures malheureuses dont la conséquence fut néfaste pour le pays. La théorie est nouvelle, mais intéressante; elle ne sera sans doute pas acceptée sans contradiction. Quoiqu'il en soit, ceux qui voudraient s'initier davantage à la thèse que défend notre confrère, la trouveront développée dans la brochure qui porte pour titre: *Joseph II en zijne regeering in de Nederlanden*.

Petit à petit, notre confrère M. Kurth s'efforce de reconstituer la personnalité exacte et les circonstances les plus saillantes de la vie d'Henri de Dinant. Aujourd'hui il ajoute une page nouvelle à cette œuvre biographique et s'occupe de *Henri de Dinant et la démocratie liégeoise* (Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, 1908, n° 7). Jusqu'ici il était universellement admis qu'Henri de Dinant avait été le créateur et le chef du parti démocratique à Liège. Mais M. Kurth, après avoir étudié scrupuleusement les documents contemporains, est forcé de conclure qu'on ne trouve rien dans sa vie ni dans son œuvre qu'il faille

classer sous la rubrique démocratique. Et pour prouver son assertion, il établit, en analysant les faits historiques, qu'à cette époque le patriciat liégeois ne constituait pas un parti distinct, mais que certains de ses membres et à leur tête Henri le Dinant, prirent part à la lutte que la cité toute entière soutint contre les échevins. Si le rôle que ce chef liégeois joua au milieu du XIII^e siècle a été mal interprété, la faute unique doit en être attribuée au chroniqueur Hocsem, qui fit œuvre réellement impartiale en rapportant les événements dont il fut témoin, mais qui se trompa entièrement en com mémorant ceux qui s'étaient écoulés depuis trois quarts de siècle, et notamment ceux qui eurent pour scène la ville de Liège et auxquels Henri de Dinant fut activement mêlé.

Je ne puis clôturer ce compte-rendu sans m'occuper un instant d'un ouvrage qui à l'instant nous parvient par le canal du ministère des sciences et des arts. Il s'agit du premier volume des *Analecta Vaticano-Belgica*, publiés par l'Institut historique belge de Rome. Il est consacré aux *Suppliques de Clément IV*, reproduites et analysées par D. Ursmer Berlière O. S. B. Comme son titre l'indique, ce volume contient une collection considérable de suppliques émanant d'ecclésiastiques qui au XIV^e siècle sollicitaient une fonction religieuse; elles font connaître ces personnages intéressants en même temps que ceux qui intercédèrent pour eux et fournissent de nombreux et précieux détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Pour l'histoire de bon nombre de nos paroisses, c'est une source sûre qui permettra souvent de reconstituer les premières phases de leur existence. Pareil travail mériterait certes une analyse plus détaillée, mais la longueur de mon compte-rendu me force malheureusement à me borner et à le terminer ici.

FERNAND DONNET.

6 décembre 1908.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents: MM. A. Blomme, *vice-président*; Donnet, *secrétaire*; Geudens, *trésorier*; R. P. van den Gheyn, S. J., Dr van Doorslaer, Kintsschots, chanoine Laenen, Stroobant, Matthieu, L. Blomme, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Willemsen, membres titulaires; le chanoine Jansen, Dilis, Casier, Coninckx, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. van der Ouderaa, Bergmans, de Pauw, de Witte, Comhaire, Soil de Moriamé, chanoine van den Gheyn, membres titulaires; Heins, Hulin, Dubois, membres correspondants regnicoles.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 2 août 1908, qui est adopté.

M. Hymans fait connaître le résultat de la séance des membres titulaires. Il adresse aussi les félicitations de l'Académie à M. Gailard, qui a été promu officier, et à M. Dubois qui a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, ainsi qu'à M. Fordham, qui a été créé chevalier par S. M. le roi d'Angleterre.

M. Donnet donne lecture du rapport qu'il a dressé en qualité de secrétaire et de bibliothécaire. M. Geudens, trésorier, communique ensuite le rapport de sa gestion. Ces divers documents sont adoptés et seront imprimés dans le Bulletin.

La liste des livres et le compte-rendu analytique des publications, présentés par M. Donnet, seront également insérés dans le Bulletin.

M. le vicomte de Ghellinck donne connaissance de son rapport

sur le congrès de la Société française d'archéologie à Caen. Ce travail paraîtra dans les Annales.

M. Heins, forcé de rester à Gand, s'excuse par lettre et propose d'insérer dans le Bulletin de l'Académie, une étude illustrée sur les anciens pignons anversois. Cette proposition en principe est acceptée.

M. Donnet donne lecture de divers fragments d'un nouveau travail, intitulé *Variétés campanaires*. Seconde série. L'impression dans les Annales est votée.

M. A. Blomme signale à M. van Doorslaer l'existence d'un Jacques Waghevens, de Malines, qui fonde, en 1439, pour la ville d'Alkmaar, sept cloches. Elles sont renseignées dans un ouvrage publié par G. H. van Borssum Waalkes, sous le titre de *Friesche klokke opschriften*. Ce Jacques est antérieur à Henri Waghevens, le plus ancien fondeur dont il soit fait mention dans le mémoire récemment publié par M. van Doorslaer, dans les Annales de l'Académie.

D'après le même auteur néerlandais, une cloche de Georges Waghevens, fondue en 1519, existe à Dordrecht; celle que cite M. van Doorslaer (pp. 410-411) serait datée 1514.

La cloche de Jacques Waghevens, à Leegkerk (province de Groeningen), de 1554, citée par van Borssum, est restée inconnue à notre confrère.

La séance est levée à 5 1/4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les
mois de Décembre 1908 et Janvier 1909

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

- HENRI HYMANS. Henri van Paesschen et l'ancienne bourse de Londres.
D^r J. H. HOLWERDA, J^r. Nederland's vroegste beschaving.
 ID. De coronis sepulcralibus.
 ID. Naschrift over de wierde tot Toornwerd.
 ID. Oudheidkundige mededeelingen van het Rijks-
 museum van oudheden te Leiden.
 ID. Catalogus van het Rijksmuseum te Leiden.
- PAUL BERGMANS. De l'histoire de la musique et de son étude.
A. F. VAN BEURDEN. Het missale van de kerk te Wyk by Heusden.
G. A. MEIJER, O. P. Chronicon conventus Buscoducensis ordinis prae-
 dicatorum et historia monasterii Warcumiensis.
- B. REBER. Burkhard Reber.
 ID. Esquisses archéologiques sur Genève et les environs.
 ID. Plombs historiés ou méreaux trouvés dans les environs
 de Genève.
 ID. Les pierres à sculptures préhistoriques du Jura français.
 ID. Ein lobgedicht des Fabricius Hildanus auf den wasser-
 chatz des Tabernaculontanus.
 ID. Les sculptures préhistoriques à Salvan.
 ID. Ein beitrage zur kenntnis des schiesspulvers.
 ID. Ein wort uber Paracelsus.
 ID. Quelques appréciations sur Theophrastus Paracelsus.
 ID. Beitrage zur geschichte der medecin und der pharmacie.
 ID. Beitrage zur geschichte der pharmacie.
 ID. Une nouvelle station préhistorique à Veyrier.
 ID. Ein beitrage zur kenntnis der freundschaftlichen bezeich-
 nungen Liebigs.

- B. REBER. Friedrich Schlagdenhauffen.
ID. Zwei neue dokumente über Leonhard Thurneysser.
ID. Zur frage der aufenthaltes der Hunnen und Sarazenen in den Alpen.
ID. Une visite dans le Loetschenthal.
ID. Pourquoi voit-on le soleil dans les armoiries genévoises?
ID. Observations archéologiques sur l'emplacement de l'église de Saint-Gervais.
ID. Le culte du soleil à Genève au moyen âge.
- JOSEPH BRAUN, S.-J. Die Kirchenbauten der deutschen Jesuiten.
- F. DE MELY. Le retable du cellier et la signature de Jean Bellegambe.
ID. Bartholomeus Rubeus et Bartholomé Vermejo.
ID. Une Vierge de Cornelis Schernir van Coninxloo.
ID. Les primitifs et leurs signatures, Quinten Matsys et Marinus.
ID. Jean Clouet ou Godefroy le Batave?
ID. Le retable de Beaune.
ID. La mise au sépulcre et Solesmes.
ID. Primitifs français et renaissance italienne.
ID. Signatures de primitifs miniaturistes.
ID. Les primitifs français et leurs signatures. Les sculpteurs.
- Dr J. H. HOLWERDA Jr Romisch-germanischen forschung Holland.
- LOUIS SIRET. Villaricos y Herrerías. Antiguedades punicas, romanas, visigoticas y arabes.
- Chanoine R. MAERE. L'église abbatiale de Villers.
- HANS LEHMANN. Zur geschichte der glasmalerei in der Schweiz.
ID. Musée national suisse à Zurich.
XVI^e rapport annuel.
ID. Indicateur d'antiquités suisses.
- FERNAND DONNET. Rapport sur l'exercice 1908.
ID. Compte-rendu analytique des publications.
Décembre 1908.
- J. MENADIER. Das münzrecht der Duitschen stammen-herzoge.
- ROBERT TRIGER. Sainte-Suzanne. Son histoire et ses fortifications.
ID. L'hôtel de ville du Mans.

- ROBERT TRIGER. Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise. Fresnay-le-vicomte.
- Id. La maison dite de la reine Berengère au Mans.
- Id. Excursion au musée archéologique du Mans.
- CHARLES BULS. Le vieux Bruxelles. Préface. L'évolution du pignon à Bruxelles.

2° ÉCHANGES.

- BRUXELLES. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 10^e année. N^o 12. 11^e année. N^o 1.
- Id. Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. II.
- Id. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Mémoires. Collection in-4^o. 2^e série. Tome III.
Mémoires. Collection in-8^o. 2^e série. Tome IV.
Bulletin. 1908. Nos 9, 10 et 11.
- Id. Société royale de numismatique
Revue belge de numismatique. 65^e année. 1^r livr.
- Id. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 32^e année. N^o 5.
- Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IV^e série. Tome XXII. Nos 9 et 10.
- VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Chronique. 1907-1908. N^o 1.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 16^e année. Nos 11 et 12.
Annales. Tome VIII. 3^e fasc.
- TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundige Kring der Kempen.
Taxandria. 5^e jaarg. N^r 3.
- LIÈGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Leodium. 7^e année. N^o 12. 8^e année. N^o 1.
- DONK. Bijdragen tot de geschiedenis, bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant.
7^e jaarg. December 1908. 8^e jaarg. Januari 1909.

- LIÈGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 3^e année. N^o 12. 4^e année. N^o 1.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Nov. en Dec. 1908.
- TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige kring. Hageland.
Gedenkschriften 1908. 2^e afl.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique. Tome XXXIV. 4^e livr.
- MALINES. Cercle archéologique.
Bulletin. Tome XVIII.
Malines jadis. II.
- LIÈGE. Wallonia. XVI^e année. N^o 12.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz. 12^e année. Nos 11-12.
- BRUGES. Annales de la société d'émulation. Tome LVIII. 4^e fasc.
- LUXEMBOURG. Vereine fur Luxemburger geschichte, litteratur und Kunst.
Ons Hemecht. 14 jahrg. 12 Heft. 15 jahrg. 1 heft.
Bibliographie luxembourgeoise. 1^e partie. 5^e et 6^e liv.
- PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 3^e trim. 1908.
- Id. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie.
20^e année. Nos 11 et 12.
- Id. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. 72^e vol. Nos 3 et 4.
- Id. La correspondance historique et archéologique. Nos 177-178.
- Id. Polybiblion.
Partie littéraire. Vol. CXIII. Livr. 6. Vol. CXV. 1^e livr.
Partie technique. Vol. CXIV. Livr. 12. Vol. CXVII. 1^e livr.
- NURENBERG. Naturhistorischen gesellschaft.
Abhandlungen. XVII band und beigabe.
Mitteilungen. 1^e Jahrg. Nos 1-6. 2^e Jahrg. N^o 1.
- TRÈVES. Römisch germanisches korrespondenzblatt.
Eerster jahrgang. Nr 1-6.
- STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der kunste.
Monatsbericht. XLII band. Heft Nr 5.

- RATISBONNE. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz
und Regensburg. 59 band.
- HANNOVRE. Historischen Verein fur Niedersachsen.
Zeitschrift. Jahrg. 1908. 1, 2, 3, 4.
- BONN. Jahrbücher des vereins von altertumsfreunden im Rheinlande.
Heft 117. N° 3.
- METZ. Mémoires de l'Académie de Metz.
3^e série. XXXV^e année.
Table générale. 1819-1903.
- AUGSBOURG. Zeitschrift des historischen vereins fur Schwaben und
Neuburg. 34 jahrg.
- IENA. Zeitschrift des vereins fur Thüringische geschichte und alter-
tumskunde. XIX B. Heft 1.
- GRAZ. Historischen verein fur Steiermark.
Zeitschrift. VI jahrg. 1 und 2 heft.
Beitrage zur erforschung Steirischer geschichte.
XXXVI^e jahrg.
Festschrift. 1908.
- GORLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der wissenschaften. Neues Lan-
sikisches magazin. 84 B.
. Codex diplomaticus Lusatiæ superioris. Heft. 4.
- GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XXXI, livr. 1.
Nouvelle série. Tome VIII, livr. 3.
- ZURICH. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde.
Band X. Heft 1-2-3.
- MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos.
Julio-Agosto Septiembre-October de 1908.
- PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Agost de 1906. Desembre de 1908 et Janer de 1909.
- LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any 1. Num. 6 & 7.
- ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Vol. V. Fasc. 9 et 10.
- COPENHAGUE. Société royale des antiquaires du Nord.
Mémoires, 1907.

- UPSALA. Université royale.
Akademisk afhandling & Inbjudningsskrift.
- STOCKHOLM. Kungl. Vitterhets historie och antikuitets akademien.
Antikuarisk tidskrift för Sverige. XVIII, 2.
Fornvännen. 1907.
- MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes.
Année 1907. Nos 1-3.
- ATHÈNES. Νεες Ελληνομνημων. 1907.
- MONTRÉAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic journal.
Vol. V. No 3.
- OTTOWA. Institut canadien français.
Reminiscences.
- TOKYO. The Tokyo imperial university calendar. 2567-68.
- NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences. Vol. 14, pages 1-57.

3° CATALOGUES.

- LONDRES. Maggs bros. Catalogue of interesting en rare books. No 241.
- LEIPZIG. B. G. Teubner. Mitteilungen. No 2².
- GENÈVE. A. Julien. Le bouquiniste genevois. No 22.
- TURIN. Fratelli Bocca. Edizioni artistiche e storiche.
- BRUXELLES. F. De Nobele. Catalogue de livres neufs.
- LEIPZIG. Gustav Fock antiquariats Katalog. No 348.
- BATH. Good. Old book No k 3 et No 5.
-

Compte-rendu analytique des publications
parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1908
et Janvier 1909

MESSIEURS,

L'étude des monuments appartenant principalement au style ogival offre, en Angleterre, une importance toute spéciale en présence des particularités si caractéristiques que bien souvent, ils présentent, particularités qui, à leur origine, pourraient se concilier avec celles que l'on rencontre sur le continent, mais qui bientôt, en se développant et en perdurant, en arrivent à former des motifs architectoniques ou ornementaux parfaitement distincts et souvent pleins d'intérêt. Tel fut, par exemple, le cas pour les « Chantry Chapels ». Au début, c'étaient des monuments faisant partie intégrale de l'église et qui, élevés grâce à la libéralité de grands personnages ou de pieux fidèles, étaient destinés à encadrer la tombe de quelque notable défunt. Mais bientôt les accessoires décoratifs se multiplièrent étrangement; à proximité du tombeau s'éleva un autel; dans les fenêtres furent placés des vitraux; une voûte couvrit tout le monument; une clôture l'entoura. Ce devinrent des chapelles, quelques-unes à étages, parfaitement clôturées, qui dans le temple, constituent des monuments isolés et inaccessibles pour tous autres que les fondateurs ou leurs descendants. La Réforme devait empêcher la constitution de « chantries » nouvelles; elle devait s'attaquer au chef-d'œuvre qui ornaient celles qui existaient et, impitoyablement, les mutiler. Mais, malgré ces excès, un certain nombre de ces monuments votifs ont pu être conservés jusqu'à nos jours plus ou moins intacts. C'est à leur description, à l'analyse de leurs principaux caractères que MM. Paul Bever et J. G. Howard consacrent une étude abondamment illustrée, dans le *Bulletin monumental* (72^e vol. Nos 3 et 4). Ce travail est intitulé: *Les « Chantry chapels » anglaises.*

M. le Dr J. H. Holwerda a bien voulu nous envoyer toute une

série d'ouvrages, dans lesquels il s'applique surtout à l'étude des primitives époques de l'histoire des peuples qui, autrefois, habitaient le territoire de la Hollande actuelle. Signalons les *Oudheidkundige mededeelingen van het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden* et surtout son travail intitulé: *Nederland's vroegste beschaving*. Se fondant sur le résultat de fouilles nombreuses et sur l'analyse raisonnée du mobilier si varié qui put être recueilli, l'auteur constate que des objets d'une origine fort ancienne, tels entre autres, des engins en pierre, ont pu rester en usage, en gardant leurs caractères primitifs, pendant de longues périodes, et se retrouver ainsi mêlés à un mobilier appartenant à une civilisation bien plus avancée. Il en résulte, que des populations entièrement isolées, comme celles qui occupaient les sables inaccessibles de la Taxandrie, ont probablement vécu immuables, sans être influencées par les progrès d'une civilisation, qui dans d'autres contrées, se développait rapidement. En c'est ainsi qu'il n'est guère possible d'établir les mêmes périodes et de recourir aux mêmes classifications, pour des peuples qui végétaient encore en conservant tous les caractères de la culture d'Hallstatt, tandis qu'ailleurs s'épanouissait déjà une civilisation d'une richesse beaucoup plus grande et d'une perfection déjà remarquable.

Fort instructive est la discussion qui récemment s'est déroulée au sein de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (Bulletin, 16^e année, n^o 11), et qui avait pour but de rechercher et d'établir les règles les plus rationnelles qu'il serait souhaitable de voir adopter dans l'*organisation des musées*. M. Firmin van den Bosch avait préconisé, surtout pour les localités les moins importantes, la réunion, en un seul musée, de toutes les collections artistiques ou archéologiques aujourd'hui séparées. Pour les centres importants, il avait souhaité qu'on s'occupât davantage de la mise en valeur des objets d'art, résultat qu'on pourrait obtenir en remplaçant autant que possible ces œuvres dans leur milieu originel, ce qui constituerait un instrument d'enseignement précieux.

M. le chanoine van den Gheyn n'approuva pas entièrement ces principes. Objectant que l'art a surtout deux grandes manifestations, celle des convictions religieuses et celle des sentiments patriotiques, il affirma qu'il serait matériellement impossible de reconstituer des milieux dans lesquels ces manifestations pourraient se

développer de nouveau. On ne pourrait pas rendre aux œuvres provenant des églises ou des couvents, pas plus qu'à celles qui, autrefois, ont orné les monuments civils, le cadre en vue duquel elles ont été créées. Il émit l'avis que des musées distincts devront continuer à subsister. M. Hulin abondant dans ce sens, fit, de plus, observer, que les musées ont surtout pour but de bien conserver et de placer le mieux possible en vue les divers objets, afin de permettre entièrement de les admirer, de les étudier ou de les imiter. Il serait impossible d'obtenir pareil résultat au moyen de la fusion de musées d'ordre distinct. Après une discussion fort animée, les membres de la Société gantoise semblent s'être mis d'accord sur l'opportunité qu'il y aurait à voir un judicieux décor contribuer à la mise en valeur des tableaux auxquels serait ainsi restitué un milieu plus favorable.

Réduite à cette proportion, la thèse à laquelle s'est ralliée la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, est faite pour recueillir l'adhésion générale.

L'administration communale de Casterlé vient de confier, à titre de dépôt, au musée archéologique de Turnhout, le collier et le drapeau de la gilde de Sainte-Barbe. M. Joseph Splichal donne de ces œuvres d'art une sommaire description dans une note qu'il intitule: *Het vaandel, de silveren platen en schilden van Sinte Barbaragilde te Casterlé* et qui a été imprimée dans le bulletin de la Société *Taxandria* (1908. N° 3). Il émet en même temps le vœu que cet exemple soit suivi par d'autres communes et que celles-ci déposent dans les musées d'antiquités, les objets anciens dignes de conservation qu'elles possèderaient encore. Il préconise semblable procédure pour toutes les archives communales. Sur ce dernier point, certes, nous ne pourrions pas approuver semblable proposition. Si la commune est incapable de conserver d'une façon pratique des archives anciennes, qu'elle les confie aux dépôts provinciaux de l'Etat. Elles y seront à l'abri de tout danger, et il deviendra facile en tout temps de les consulter. Les transporter dans un musée d'archéologie, serait les vouer à l'oubli et plus d'une fois les condamner à des risques nombreux; elles deviendraient le plus souvent inaccessibles aux travailleurs et aux érudits.

Déjà dans un volume antérieur, le R. P. Joseph Braun, S. J., s'était

occupé d'une façon fort intéressante des églises belges de la Compagnie de Jésus. Cette fois, il nous envoie le premier volume d'un travail qu'il consacre à *die Kirchenbauten der Deutschen Jesuiten*. Il s'y occupe des églises bâties en style gothique et néo-gothique par les jésuites, dans les provinces allemandes du Rhin et du Bas-Rhin. Son étude est consacrée à l'histoire et à la description architectonique de ces édifices; il fait connaître à leur sujet de nombreux détails inédits et relève son texte au moyen de multiples reproductions photographiques et de tracés de plans. Cet ouvrage fournit des données précieuses pour tous ceux qui veulent étudier les diverses tendances dont les jésuites firent preuve, en matière artistique, lors de l'édification et de l'ameublement de leurs chapelles conventuelles.

Des sujets bien divers sont abordés par M. B. Reber, dans la copieuse série de livres et brochures dont il vient de faire don à notre bibliothèque. Voici d'abord ses *Esquisses archéologiques sur Genève et les environs*, dans lesquelles il reconstitue le passé de cette région pendant les époques paléolithique et néolithique; puis, abordant les temps historiques, il parcourt son histoire pendant l'occupation gauloise, la conquête romaine et l'établissement des Burgondes. Parmi ces nombreuses brochures, il y a lieu de remarquer surtout celles qui ont rapport à la préhistoire et qui s'appliquent à la description des pierres sculptées du Jura français, des sculptures de Salvan et de la station savoisiennne de Veyrier. Dans un autre domaine, je citerai les diverses brochures qui se rapportent à l'histoire de la médecine et de la pharmacie et les notes sur Paracelse. Enfin, il me faudra encore attirer l'attention sur quelques plaquettes consacrées à la description de l'église Saint-Gervais, à des méreaux trouvés à Genève, au culte du soleil, etc.

Pour tous ceux qui s'occupent d'histoire de l'art, il n'est pas de problème plus passionnant que celui de l'attribution des œuvres anciennes. Une légende, dont la véracité semblait parfaitement établie, voulait que les artistes du moyen âge n'aient jamais signé leurs œuvres, et qu'ils ont voulu mourir dans une gloire anonyme. C'est à résoudre ce captivant problème que s'est spécialement appliqué depuis peu de temps M. de Mely, et les résultats auxquels il est arrivé, et dont nous avons déjà parlé dans nos précédents comptes-rendus, sont réellement d'une importance considérable. Il a fait part de

ses nombreuses découvertes dans une série d'ouvrages, dont il a bien voulu nous envoyer les principaux, et qui mettront à même tous ceux qui voudront les consulter de reconnaître que l'étude de documents indiscutables, lui a permis par leur nombre, leur diversité et leur authenticité, d'établir une conclusion certaine que lui même résume en écrivant : que les primitifs français ne furent pas, comme le prétend la légende, des humbles, des modestes, des désintéressés, qui allaient jusqu'à inscrire au bas d'une œuvre le nom d'un de leurs confrères, alors qu'ils s'oubliaient eux-mêmes, mais que beaucoup d'entre eux, au contraire, et des meilleurs, ont certainement signé leurs œuvres. Ces signatures existaient ; il s'agissait seulement de les découvrir et de les lire, car le plus souvent elles sont soigneusement dissimulées en quelque partie peu apparente de l'œuvre ; elles sont traduites en hébreu, en coufique ou en arabe, ou bien encore reproduites d'une manière plus compliquée par des cryptogrammes, des anagrammes, des chronogrammes ou même des rébus. Toutefois, M. de Mely n'accepte pas comme signature le premier nom venu, retrouvé sur une œuvre, mais il faut que le mot *fecit* ou toute autre mention analogue prouve qu'il s'agit bien de l'auteur de l'ouvrage. C'est ainsi que dans *les primitifs français et leurs signatures, les sculpteurs*, il fait connaître en reproduisant des estampages, dont la valeur probante est irrécusable, les noms de nombreux sculpteurs antérieurs au xvi^e siècle, qui ont inscrit leur signature sur certaines parties sculptées de monuments, sur des sculptures isolées, sur des objets liturgiques ou des vases d'autel. Les théories nouvelles, dont M. de Mely s'est fait le protagoniste, devaient nécessairement susciter de nombreuses contradictions ; il heurtait directement les brillantes déductions de tant de critiques d'art qui, à la suite de raisonnements plus habiles que scientifiques, avaient constitué un état-civil à toutes les œuvres du moyen âge. Pour leur répondre, dans son ouvrage : *Signature de primitifs miniaturistes*, il réunit les signatures qui, isolément, ont été établies dans l'étude des manuscrits médiévaux, par MM. Delisle, comte Durrieu, Montfaucon, Jubinal, Molinier et nombre d'autres savants renommés. Il se borne à colliger les indications et, en les classant, à les mettre en valeur, en ajoutant, suivant le mot d'un écrivain d'autrefois : « J'ay seulement fait icy

un amas de fleurs estrangères, n'y ayant pour ainsi dire fourny du mien, que le filet pour les lyer ».

Dans les autres brochures, luxueusement illustrées, que nous remet M. de Mely, nous trouvons le résultat des recherches du même genre, qu'il a entreprises au sujet de chefs-d'œuvre picturaux, notamment de tableaux de Quinten Massys et de Marinus, et du célèbre retable de Beaune, dont pour la première fois, il fournit de splendides reproductions.

Tous nous aurons souvenance des belles fouilles qu'exécutèrent avec un si complet succès nos confrères MM. Henri et Louis Siret, dans le midi de l'Espagne. Nos musées conservent une bonne partie du riche mobilier funéraire qu'ils exhumèrent, et une récompense officielle couronna le travail dans lequel ils décrivaient leurs trouvailles. M. Louis Siret vient de publier un complément à cet ouvrage. Dans une étude abondamment illustrée qu'il intitule: *Villaricos y Herrerias. Antiguēdades punicas, romanas, visigoticas y arabes*, il fournit la description détaillée des fouilles qu'il a opérées non loin de la Méditerranée, au bord du rio Almanzara, à Herrerias et à Villaricos. Toutes les civilisations sont représentées parmi les objets recueillis, et leur classement permet d'établir qu'ils appartiennent à des périodes successives pouvant se rattacher à l'invasion sidonienne, à la fin de l'ère néolithique, à la formation des peuples celtibères vers le XII^e siècle avant l'ère chrétienne, à la présence de peuplades utilisant le fer six siècles plus tard, à la conquête punique des IV^e, III^e et II^e siècles, à la domination romaine, et enfin, tour à tour, à la conquête visigothe et arabe.

De nombreux travaux avaient, antérieurement déjà, été consacrés à l'abbaye de Villers. Il appartenait à notre confrère, M. le chanoine Maere, de les compléter et de les rectifier, en fournissant une description définitive de ce joyau architectonique. C'est la tâche à laquelle il s'est consacré dans sa notice sur l'*église abbatiale de Villers*. Après avoir consulté et interprété les textes qui lui permettent d'établir la chronologie des constructions monastiques, il interroge le monument lui-même et en décrit minutieusement toutes les parties. Il nous fait assister à l'œuvre successive des moines cisterciens, qui pendant le cours des siècles, élevèrent l'admirable église abbatiale et les importants bâtiments claustraux qui en

dépendaient. Cette étude lui permet de conclure que « sous le rapport de l'architecture, l'abbaye de Villers est sans contredit le plus intéressant des monuments anciens de la Belgique. Aucune de nos églises du moyen âge n'a un vaisseau plus majestueux que celui de l'église abbatiale. Malgré quelques fautes de détail, nulle part un effet plus saisissant n'a été obtenu par des moyens aussi simples. Cet édifice demeure pour les architectes de l'avenir un exemple de sobriété et de bon goût. »

Tous ceux qui se sont occupés d'art médiéval, connaissent la puissance de composition et la richesse d'ornementation des vitraux suisses. Ces qualités apparaîtront à toute évidence dans les nombreuses reproductions qui illustrent le travail que M. le Dr Hans Lehmann, a consacré *Zur geschichte des glasmalerei in der Schweiz*. Après avoir, dans une première partie, rapidement esquissé l'histoire générale du vitrail depuis son origine jusqu'à la fin du xiv^e siècle, l'auteur reprend son exposé en étudiant plus spécialement, en Suisse, les développements de l'art de peindre sur verre pendant la même période. Puis, il s'applique à décrire successivement les remarquables spécimens de cet art qui existent encore à Zurich, à Perne, à Bâle, à Saint-Gall, à Schaffhausen et dans d'autres localités. L'étude des admirables verrières de toutes les époques que l'on conserve encore si nombreuses dans ces parages, permet de s'initier aux phases diverses de l'efflorescence d'un art qui pendant plusieurs siècles fut cultivé en Suisse avec une incontestable maîtrise.

Le Maine, son histoire et ses monuments, ont servi spécialement de sujets d'études à M. Robert Triger. Et parmi les divers volumes qu'il a bien voulu envoyer à notre bibliothèque, nous trouvons une volumineuse monographie de *Sainte-Suzanne*, dans laquelle sont consignées les diverses particularités de son histoire, depuis sa fondation, au xi^e siècle, aux alentours du château que bâtirent les comtes de Beaumont, jusqu'à l'époque actuelle, sans oublier la période révolutionnaire de la fin du xviii^e siècle, pendant laquelle cette place fortifiée devint le centre de la chouannerie dans ces parages.

Dans un autre volume se trouve décrit *l'Hôtel de Ville du Mans*, qui disparut il y a une dizaine d'années et qui avait été bâti, en 1471, par les bourgeois qui témoignèrent alors que « de long temps ils ont grant besoing et nécessité d'avoir lieu propre au quel ils

puissent mettre en sûreté leurs coffres. » Citons encore la description minutieuse de la si pittoresque *maison dite de la reine Bérengère au Mans*, si précieuse au point de vue de l'histoire de l'habitation aux siècles passés et qui, aujourd'hui, sert d'ultime refuge aux riches collections archéologiques qui en font, en ce cadre si archaïque, un des plus intéressants musées d'antiquités qui se puissent voir.

Dans un de nos derniers comptes-rendus, nous avons décrit le si précieux album du Vieux-Bruxelles dont l'administration communale de la capitale avait bien voulu nous offrir un exemplaire. Voici maintenant qu'elle nous fait parvenir les premiers fascicules de l'ouvrage définitif qu'elle a constitué pour fixer, par la plume et par l'image, le souvenir de tout ce qui existe ou a existé d'intéressant, à Bruxelles, dans le domaine de l'archéologie architectonique ou historique. Dans une préface, M. Charles Buls développe et établit les diverses divisions de l'ouvrage, puis, dans une étude spéciale, il s'applique à exposer l'évolution du pignon à Bruxelles. Au moyen de nombreuses planches fort bien exécutées, il décrit toutes les phases du pignon brabançon à gradins, depuis son apparition, au *xn^e* siècle, jusqu'à sa disparition par suite de transformations informes sous l'influence du style de la renaissance.

Messieurs, si vous voulez bien jeter un coup d'œil sur la liste des livres parvenus à la bibliothèque depuis notre dernière réunion, vous pourrez vous rendre compte de l'importance exceptionnelle qu'ont pris les hommages d'auteurs. Nous pouvons nous applaudir de pareil résultat, qui prouve à l'évidence combien les écrivains attachent de prix à nouer des relations avec notre Compagnie. J'aurais dû pour être complet, augmenter de beaucoup les limites de ce résumé analytique, mais, forcé d'abréger, je ne puis que vous engager à vous rendre personnellement compte de l'importance scientifique exceptionnelle des envois reçus depuis deux mois.

FERNAND DONNET.

Anvers le 7 février 1909.

Les tremblements de terre

à Anvers

Tous nous avons été douloureusement émus et terrifiés en apprenant l'épouvantable catastrophe, qui vient de frapper la terre italienne. Notre pitié a été d'autant plus grande que, nous considérant en pleine sécurité, nous plaignions davantage les malheureux habitants de ce sol instable et si souvent tourmenté par les colères du feu souterrain. Et pourtant, cette sécurité fit, à plusieurs reprises, place à la crainte et à la terreur. Si grâce au ciel, la vieille cité d'Anvers n'a pas été, au cours des siècles, éprouvée par des désastres comparables à ceux qui ravagèrent les pays volcaniques, elle a pourtant maintes fois été en proie à des alertes assez vives pour que la trace s'en retrouve dans les fastes de son histoire locale.

On sait combien parfois sont fantaisistes les assertions des anciens chroniqueurs, et le récit des événements qu'ils transmettent, surtout quand ils n'en ont pas été témoins, sont bien souvent empreints, si pas d'in vraisemblance, tout au moins d'une forte dose d'exagération. Il ne faut donc admettre qu'avec une extrême prudence les premières mentions de troubles sismiques qui auraient été perçus avec plus ou moins de violence à Anvers (1).

(1) La plupart des mentions anciennes relatives aux tremblements de terre dans nos provinces, ont été recueillies par K. L. TORFS, dans ses ouvrages : *Historisch berigt over de aardbevingen in de Nederlanden* et *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays-Bas et particulièrement en Belgique*.

Sans remonter trop haut et nous arrêter aux relations par trop douteuses, insérées dans certains écrits que nous a legués le moyen âge, nous rappellerons que, s'il faut en croire *D'boeck der Tyden*, de W. van Heyst et les *Antverpiæ antiquitates*, de J. B. Grammay, que des secousses assez fortes se firent sentir à Anvers, en 1382 et 1395. A cette dernière date, les mouvements eurent assez de force pour secouer les habitations et précipiter sur le sol la vaisselle et les menus objets qui garnissaient les meubles. Voici comment ce dernier écrivain, qui se fait l'écho du chroniqueur van Opmeer, s'exprime :

Terræ motus quantum legere memini Antwerpiam affixit anno 1382, cum concussæ in campis aedes molæq; mole ingenti solo prosterneretur et anno 1395 cum ne pativæ quidem aut crateres in mensam depositi haerent tradente codice Opmeriano.

Pendant le xv^e siècle, les annalistes affirment qu'à diverses reprises, des secousses plus ou moins fortes ébranlèrent le sol dans nos provinces, sans toutefois affirmer d'une manière plus précise, si les habitants d'Anvers eurent à en pâtir.

Il faut remonter jusqu'au début du xvi^e siècle, pour rencontrer l'assertion d'un chroniqueur anonyme, qui prétend que le 24 août 1504, à 10 heures du soir, un ébranlement très sensible fut perçu à Anvers, et qu'au grand effroi de la population, il dura pendant le temps qu'aurait pris la récitation de l'oraison dominicale: *en duerde eenen paternoster lang*.

Dans sa chronique, Jan van Wesenbeke signale à son tour, qu'une secousse assez forte fut ressentie à Anvers, le 14 mai 1569, avant le lever du soleil: *Tusschen den 13 ende 14 may anno eodem is alhier smorghens tusschen drye ende vier uren een merckelyck certbevinghe geschiet*.

Un peu plus tard, des historiens, qui peut-être forgèrent de toutes pièces l'incident, pour pouvoir en tirer des présages plus ou moins funestes, prétendirent que, le 19 février 1582, au moment où le duc d'Anjou faisait son entrée solennelle à Anvers, que le sol fut secoué par un tremblement de terre.

En 1640, le 24 avril, des secousses assez violentes jetèrent la

terreur dans les provinces septentrionales des Pays-Bas ; elles eurent leur répercussion à Anvers et dans les villes voisines. Le même phénomène se reproduisit encore à diverses reprises en Brabant, sans que la ville d'Anvers fut, par les écrivains contemporains, plus spécialement désignée parmi les localités où il se fit sentir.

Toutefois, à la fin du xvii^e siècle, les convulsions souterraines eurent sans doute une violence plus forte, car les chroniqueurs locaux, dans les différentes localités des Pays-Bas, en font une mention toute spéciale, et à Anvers des souvenirs indéniables sont restés de l'effroi qui régna dans la population.

C'est ainsi que nous avons retrouvé trace de cette alerte, à une source où certes nous n'aurions jamais songé à la rechercher. Dans un manuscrit qui renferme la liste des doyens de la gilde Saint-Lue et qui provient de la mortuaire de Jean Tassaert, qui fut doyen en 1701 (1), nous relevons au milieu de la nomenclature des dignitaires de cette corporation artistique, une annotation qui affirme, que le 18 septembre 1692, pendant que les membres de la gilde étaient à table, entre 2 et 2 1/2 heures de l'après-midi, se produisit un tremblement de terre d'une durée relativement considérable. Voici le texte de cette curieuse mention :

1692. 18 7^{ber} ditto per memorie aertbevinge geweest naer middagh tusschen 2 uren en halff dry, geduert pater noster en ave Maria ter wylen op de camer aen tafel saten

Au *Vleeschhuis*, le si archaïque local de la corporation des bouchers, la panique ne fut pas moins grande. Les bouchers étaient également réunis quand les secousses se produisirent, et dans le premier moment tous voulurent fuir ; mais la tranquillité se rétablit, lorsque l'un des assistants réussit à calmer ses compagnons, en leur assurant qu'il ne leur arriverait aucun mal s'ils invoquaient le secours de la Vierge des VII Douleurs. Quand le danger fut passé, les bouchers, voulant montrer leur reconnaissance envers la

(1) Manuscrit conservé aux archives de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Vierge, qui les avait préservés de tout malheur, firent placer contre leur local, du côté du pont aux Anguilles, au-dessus de l'arcade qui surplombe la rue passant sous les bâtiments, une statue de la Vierge. Sur le piédestal fut inscrit le chronogramme suivant : (1)

ONSE LIEVE VROVWE VAN
BYSTANDT IN DE AERTBEVINGHE
IS HIER OPGERECHT DEN
18 SEPTEMBER 1692.

Dans la province d'Anvers la panique fut toute aussi forte, et nous en trouvons encore trace dans le registre de la gilde de Saint-Georges du village de Brecht, où, à l'année 1692, fut inscrite cette mention : *op den 18 September wast hier overal in dese landen groote aertbevinghe welcke by menschen gedencken noeyt gesien en was.* Et le notaire Gerardi, qui de 1726 à 1743, fut prévôt de cette gilde campinoise, en lisant plus tard cette annotation, y ajouta, entre parenthèses, ces mots confirmatifs :

Ick stont aen myn ouders huise aen de deure.

A. J. Gerardi (2).

Mais tous ces souvenirs s'effacent devant celui de la catastrophe du 1 novembre 1755, qui détruisit la ville de Lisbonne et causa la mort de milliers de ses habitants. S'il faut en croire les chroniqueurs, quoique dans les journaux de l'époque on n'en trouve nulle mention, les secousses furent ressenties d'une façon sensible dans les Pays-Bas et à Anvers, et la sensation de douloureuse terreur qu'elles provoquèrent s'accrut encore grandement, lorsque les détails du désastre parvinrent enfin chez nous. L'inquiétude augmenta encore quand, pendant les semaines qui suivirent, de nouvelles secousses successivement ébranlèrent le sol.

C'est alors que les habitants eurent recours à l'intervention céleste,

(1) AUG THYSSEN. *Antwerpen vermaard door den eeredienst van Maria.*

(2) *Tijdschrift van het Geschied- en Oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken*, 1908, III.

et ils obtinrent de l'autorité ecclésiastique, qu'une semaine de prières fut organisée. Celle-ci s'ouvrit à la cathédrale, le dimanche 11 janvier 1756, et fut inaugurée par un service solennel, célébré par l'évêque d'Anvers. Chaque jour, à 9 heures du matin, était chantée une grand'messe et le Saint-Sacrement était exposé jusqu'après le salut du soir. Le magistrat de la ville assistait à ces cérémonies. Les exercices furent terminés le dernier jour par une procession solennelle à travers les rues de la ville, dans laquelle la statue de la Vierge fut portée; à l'issue de cette dernière cérémonie fut chanté un *Te Deum*.

Pendant cette semaine, les fidèles de toutes les paroisses de la ville, les divers ordres religieux et les élèves de toutes les écoles, à tour de rôle, se rendirent processionnellement à la cathédrale pour prendre part aux offices et solliciter la miséricorde divine.

Une relation détaillée de cette semaine de prières a été, à cette époque, insérée dans le registre des procès-verbaux du Chapitre. Nous croyons intéressant de la reproduire; elle fournit de curieux détails sur l'organisation de ces cérémonies religieuses, sur les diverses sonneries de cloches qui les annonçaient, sur les règles qui furent suivies pour l'exposition de la statue de la Vierge, patronne de la cité. Voici reproduction de ce document (1):

MEMORIEN VAN DEN BIDDAG TEGEN DE AERTBEVINGE.

Op 11 January 1756 wesende Sondag is in desse kercke begonst eenen generalen biddag om den almogenden Godt te smeecken ende bidden dat hy dit lant ende voornamentlyck dese stadt soude believeen te behoeden ende bewaeren vande rampen ende ongelucken soo van overstrominge van de rivieren als van aertbevinge die in andere landen voorgevallen syn als besonderlyck in Portugael, alwaer de vermaerde stadt Lisbon op alderheyligen dag 1755 by naer heel verwoest is door de aertbevinge, de welcke aldaer verscheyde reysen hernomen heeft soo dat men ten hooghsten beducht is dat t selve Lisbon sal veranderen in eenen poel quod Deus avertat.

Ten tyde van desen biddag hebben alle de parochien ende cloosters dese kercke besocht processie gewys op de uren ende dagen hier naer uytgedrukt,

(1) Archives de l'église Notre-Dame d'Anvers. *Resolutie en memorie boek*.

ende in de selve een uur gebeden; den toeloop ende de devotie van t volck is wonderlyck groot geweest niet tegen staende het ongestuymig weder.

Het alderheyligste is s' morgens voor de mettenen in de hooge choor tot snoenens toe ende van twee uren tot savonts naer t' lof.

Ten tyde van dese acht dagen is den dienst begonst ten 9 uren en de hoogmisse ten 1/2 uur thien, op den eersten dag door den hoogweerdigste heere bisschop, waer inne de heeren van't magistraet hebben gecompareert als oock s' avonts in t' lof, d'ander dagen door de digniteyten. Den celebrant van de misse heeft op dien dag gedaen t' lof ende op den lesten dag door den heer choordeken naer de welcke is gehouden eene generale processie van devotie in de welcke oock omgedragen is t' belt van onze lieve vrouwe ende daer mede is desen biddag met den Te Deum gesloten.

Het belt van onse lieve vrouwe is savonts voor den biddag sonder eenige ceremonien door die van onse lieve vrouwe capelle in den donckeren afgeseth ende is blyven afstaen in de selve capelle ten tyde van de acht dagen sonder dat het gestaen heeft in den beuck deser kercke tegen het out gebruyck, gemerckt in voorige tyden, wanneer in dusdanige biddagen t' belt is afgeseth geweest, dit geschiedt is solemnellyck in den beuck der voors^{ve} kercke, alwaer t'alsdan heeft gestaen op den eersten dag ende op den lesten dag alst werdt omgedragen.

Hier a gouverno wel te noteren dat, als wanneer in 't toecomende appa- rentie is van soodanige biddagen in te stellen in de welcke onse lieve vrouwe wordt afgestelt, dheeren thresorier ende kerckmeesters behoorden hun te adresseren aen den heere bisschop ende aen dheeren van t' capittel om hun te versoecken te ordonneren die afseth solemnellyck te doen in den beuck deser kercke den eersten ende lesten dag uyt reden dat allen den oncost van dusdanige biddagen meest comt tot laste van de fabricque.

't Geluy ten tyde van desen biddag is geweest als volgt. Savonts voor den biddag isser geluyt een half ure poise met de groote clock Carolus: den eersten dag 1/2 uur poise voor de misse ende savonts 1/2 uur poise voor t' lof met de selve clock gelyck savonts voor den lesten dag als oock voor de misse op den lesten dag 1/2 uur poise als mede in t'uytgaen ende incomen van de processie van devotie alle tot laste deser stadt.

De mettenen en vespers op den eersten dag met de Marie, als oock met- tenen choor, en vespers ende lof op d'andere dagen a 10 strs ieder poise.

Int' incomen ende uytgaen van de processien isser geluyt met de clock de Marie a 10 strs ieder poise daer is oock onder gebeyaert a 5 strs ieder reyze; maar men heeft niet gespelt op d'orgele.

Ce procès-verbal est suivi de divers comptes, qui nous font con- naitre quelques-unes des dépenses occasionnées par la célébration de cette semaine de prières, et nous apprennent aussi comment le Chapitre se procura les ressources nécessaires pour y subvenir. C'est

ainsi que pour la musique il fut payé une somme de 173 florins et 17 sous, comme en témoigne le décompte ci-dessous, signé par le maître de chapelle A. J. Blavier :

Het musieck is geweest als by de volgende copye van specificatie ende quittance vanden sanckmeester.

Prières pour le tremblement de terre et faites pendant huit jours au mois de janvier 1756.

les messes du premier jour et du dernier jour de l'octave pour 20 personnes a 12 sols chaque	24. 0
six messes à 17 personnes à 10 sols	51.—
7 saluts pour 20 personnes à 10 sols	70.—
le faubourdon dans la procession	11.16
au six joueurs de ville pour les marches	9 0
Te Deum	2 16
pour 3 fois la pseume aux sept musiciens	5. 5
	<hr/>

173.17

Was geteekent A. J. Blavier phonascus.

Le trésorier du Chapitre fit suivre ce compte de quelques remarques, ayant pour but d'éviter à l'avenir des dépenses extraordinaires de musique, dépenses faites sans autorisation préalable :

Hier wel te noteren van in dusdanige gevallen met den zanckmeester van te vooren in de paycamer te conveneeren te weten als men swaerder musieck wilt hebben als ten tyde van andere voorvallende biddagen in de welke ick noyt gewoon ben geweest als aen ieder musicant van deze kercke te betalen voor ieder misse een supplement van ses strs, ende acht stuyvers voor 't lof, het welck te merckelyck schilt van de specificatie vanden sanckmeester.

Quant aux ressources supplémentaires, destinées à payer les frais des cérémonies religieuses, elles provinrent de collectes faites pendant les offices et des sommes recueillies dans les troncs placés dans l'église. Il nous semble intéressant de reproduire le détail de ce compte de recettes, car il nous apprend dans quel ordre les fidèles de la ville prirent part aux offices célébrés à la cathédrale, et nous permet en même temps de nous rendre compte de l'empressement que les habitants mirent à venir demander à la

patronne de la ville de les préserver des atteintes du terrible fléau qui avait ravagé le royaume portugais.

C'est ainsi que, tour à tour, nous voyons accourir les paroisiens de Saint-Jacques, de Sainte-Walburge, de Saint-Georges et de Saint-André. Puis vinrent les divers ordres religieux, tels les moines des grandes abbayes de Saint-Michel et de Saint-Sauveur, les dominicains, les récollets, les augustins, les carmes, les beggards, les capucins et d'autres encore. Les jésuites y amenèrent leurs élèves. Enfin, les derniers jours se présentèrent les pensionnaires de l'orphelinat et tous les élèves des écoles de garçons et de filles de la ville. Voici le détail des offrandes qu'ils firent en visitant l'église :

COLLECTEN VAN DEN VOORS^{em} BIDDAG.

11 January 1756 Sondag gecollecteert t'sermoon hoogmisse	
en lof	47. 0
ditto bevonden in den offerblock	1.17 3/4
12 ditto Mandag ten 8 uren de processie van S. Jacobs	27.10
ten 11 uren de processie van predicckheeren	20. 9 1/2
ten 3 uren de processie vande Minderbrs	18. 3
hoogmisse en lof	10. 7 1/2
ditto den block	5. 7
13 ditto ten 8 uren de processie vande borght	18.15
ten 11 uren de processie vande Lieve vrouwe broeders	12. 6
ten 3 uren de processie van d'augustynen	13. 4
hoogmisse en lof	9. 1
ditto den block	15.12
14 ditto ten 8 uren de processie van S ^t Joris	21. 4
ten 11 uren de processie vande beggarden	11.18
ten 3 uren de processie van de capucienen.	4.12 3/4
ditto hoogmisse en lof	10. 6
ditto den block	7.11
15 ditto ten 8 uren de processie van S ^t Andries.	11. 0
ten 11 uren de processie van de minimen	10. 8 1/2
ten 3 uren de processie van de discalsen.	12. 8
ditto de hoogmisse en lof	12. 1
ditto den offerblock.	6.18 1/4
16 ditto ten 8 uren de processie van Sint Michiels	7.15 3/4
ten 11 uren de jongers uyt het cnechtjenshuys &c	6.16

ten 3 uren de processie van de jesuiten met hun scholen	26.15 1/2
ditto de hoogmisse en lof	14. 5
ditto den block	4.16 1/2
17 ditto ten 8 uren de processie van S. Salvator	8.11
ten 11 uren de jongens scholen	26.14
ten 3 uren de meysken scholen	23. 7
ditto de hoogmisse en lof	13.17 1/2
ditto den block	2. 4
18 ditto Sondag t' sluyten het sermoon ende hoogmisse	19.19
ditto den block	8. 0

den heelen ontfanck f 471. 2

Voor de jesuiten, scholen ende cnechtjens jongens hebben onse musicanten gesongen den psalm ende tantum ergo &c.

De cette semaine de prières nous trouvons également mention dans la presse locale. La *Gazette van Antwerpen*, dans le numéro du mardi 13 janvier 1756, en fait un récit. Nous croyons intéressant de reproduire ici ce passage qui, en certains points, peut servir à compléter le procès-verbal du trésorier du Chapitre de la cathédrale :

Antwerpen, den 13 January,

Men heeft hier voorleden Sondagh door bevel van syne doorl. Hooghweirdigheydt Dominicus de Gentis, onsen groot geachten bishop. raedt van staet van haere Keyserlycke ende Konincklycke Majesteyt de Koninginne van Hongaryen ende Bohemen &c &c in onse Hooft-Kereke met voorgaende advies van de seer eerw ende edele Heeren Deken en Capitel deser cathedrale algemeyne biddagen begonst, de welcke aenstaenden Sondagh met eene algemeyne ende solemneele processie van devotie gesloten sullen worden, op dat wy door vereenighde en aenhoudende gebeden voor den throon van den *Alderhooghsten, die de aerde aensiet en die se doet beven* als mede door de alder crachtighste voorspraecke van de *alderh. Maget*, patroonersse deser stadt, welckers Eerw. en mirakuleuse verbeeltenisse in de processie staet rontgedraegen te worden, syne genaede over ons, en over dese landen souden verwerven; op dat hy syne straffende handt over het ongeluckigh Portugael, en over andere rycken ende provintien soude intrecken; op dat hy de sluysen des hemels, tot welstant van de vruchten des aerde, voor eenigen tydt soude sluiten, de overstromingen der rivieren, die elders soo grouwsaeme rampen veroorsaeken, soude beteugelen, ende

op dat hy de oorloghs vlamme, die, meynige jaeren geleden, in het christendom soo seer gewoedt, en ons Nederlandt soo seer verwoest ende verarmt heeft, genaedelyck van ons gelieve af te weiren. Ten dien opzichte is'er eergisteren door syne hoogh vermelde Doorl. Hooghweirdigheydt in onse voor genoemde hoofd-Kercke, tusschen eene ongelooffelycke toevloeyinge van volck, in het bywesen van het voornoemt Eerw. ende Edel Cappitel van de Edele ende Eerw. Heeren van het Magistraet *in corpore*, eene seer solemneele misse ontrent ten half ure 10 gesongen, het welck aenstaende Sondagh door den seer eerw. ende edelen heere Philippus Josephus de Cano, licentiaet in beyde de rechten, ende choordeken deser cathedraele &c insgelycks ontrent de selve ure geschieden sal. Ten tyde van dese 8 dagen (tusschen welckers verloop men hier Woensdagh ende Vrydagh ten opsichte, als boven vermeldt is; ghehouden wordt te vasten) is het Alderh. Sacrament des autuers, op den hoogen autuer der meermaels gemelde kercke uytgesteld, om met ootmoedigheydt soo voor, als naer den noen, volgens eene alder uytmeneste verdeylinge, van geestelycke ende weiretlycke personen aenbeden ende geëert te worden, het welck gisteren van den 8 tot den 9 uren s'morgens door het Capittel ende clergie von S. Jacobs met hunne broederschappen; van den 11 tot den 12 uren door de EE. PP. Predickheeren met hunne broederschappen; ende naer den noen van den 3 tot den 4 uren door de EE. PP. Minderbroeders met hunne broederschappen, alle processie gewys, seer plechtelyck geschiet is, ende welcke roemweerdige oeffeningen van godtvruchtigheyd heden, en op de volgende daghen der lopende weke door de respective parochien, geestelycke ende godtvruchtige gemeyntens vervolght sullen worden &c.

Il nous est resté une autre trace des manifestations religieuses qui furent organisées en 1756, pour demander au ciel de préserver la ville d'Anvers des atteintes des tremblements de terre. Ce sont des prières spéciales qui furent récitées dans cette intention par le clergé et qui, traduites en flamand, furent distribuées au peuple pour lui permettre de s'associer plus intimement à la célébration des offices religieux. Ces prières imprimées sur une double feuille in-12°, chez la veuve de Pierre Jouret, portent l'approbation de l'autorité ecclésiastique; elles consistent en une invocation et deux oraisons à réciter à certains moments de la messe. Vu la rareté de cette pièce, nous croyons bien faire en la reproduisant ici (1):

(1) Pièce faisant partie de notre collection.

~~~~~

## GEBEDEN.

IN 'T VLAEMS OVERGESET UYT DEN ROOMSCHEN  
MISSAEL SEER NUT VOOR ALLE OPRECHTE  
CHRISTENEN, OM MET DE H. KERK EN  
VOLGENS DEN GEEST VAN DE H. KERK  
CRACHTELYK TE VERBIDDEN DE SCHRICKELYKE  
AERDBEVINGEN, DOOR DE WELKE EEN  
AENSIENELYK KONINCKRYK VAN HET CHRI-  
STENDOM VERWOEST ENDE TEN DEELE VERGAEN  
IS, EN WY NOG VOORDER GEDRYGHT WORDEN

—

### GEBEDT TEGEN DE AERD-BEVINGE.

**A**lmogenden eeuwigen Godt die de  
aerde aensiet, en doet se beven, spaert  
de vreesende, zy genadigh de oodtmoe-  
digh biddende, op dat wy, wiens gramschap  
wy vreesen in het doen daveren der fon-  
damenten van d'aerde, des selfs bermher-  
tigheydt altydt gevoelen in het herstellen  
van haer vermorselingen. Door *Christum*  
Onsen Heere.

### SECRETE.

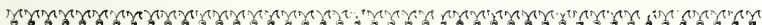
**G**odt die de aerde op hare vastigheyd  
gefondeert hebt, ontfangh de offer-  
handen, en gebeden van uw' volk. en  
geheel af-gekeert hebbende de perykels  
der bevende aerde, verandert de geessels  
van uwe goddelyke gramschap in hulp-  
middels der menschelyke saligheydt op  
dat die van aerde zyn, en in aerde sullen  
vergaen; hun verblyden door eenen Hey-  
ligen handel hemels te worden. Door  
*Christum* Onsen Heere

POST COMMUNIE

Behoed ons, bidden wy, Heere uwe  
heylige gaven missende, en doet de  
aerde door hemelsche gunsten vast staen,  
de welke wy om onse boosheden hebben  
sien beven: op dat de herten der sterffe-  
lyke menschen bekennen dat sulke  
geessels, als gy vergramt syt te voorschyn  
comen, en als gy ontfermt, op-houden.  
Door *Christum* Onsen Heere.

vidit *P. Verheylen L. C.*

'T ANTWERPEN, by de weduwe van *Petrus Jouret*, stadts-drucker, 1756.



On s'étonnera peut-être de constater, puisque dans nos provinces même, loin de tout danger immédiat, la panique fut si vive, du temps que l'on mit à organiser les prières publiques et générales à la cathédrale. Mais on s'étonnera davantage encore quand on apprendra combien il fallut de jours pour que la catastrophe de Lisbonne fut connue à Anvers.

C'est dans un journal de l'époque, dans la *Gazette van Antwerpen*, que nous puiserons nos renseignements, et nous ne pourrons nous adresser à un témoin plus sûr et mieux averti.

Le tremblement de terre avait sévi le 1 novembre, et le 4 du même mois, par une inconsciente mais cruelle ironie, le journal anversois imprimait encore une correspondance de Lisbonne, dans laquelle on décrivait de grandes parties de chasse, organisées par la Cour de Portugal, à Belem, fêtes auxquelles étaient invités les ambassadeurs de toutes les grandes puissances.

Les premières indications relatives au désastre ne parurent dans le journal que le vendredi 28 novembre 1755. Il avait donc fallu près d'un mois pour que cette terrible nouvelle parvint jusqu'à Anvers. C'est dans une correspondance de Paris, datée du 21 novembre, qu'il en est fait mention. On y rapporte, qu'une lettre expédiée de Madrid, le 3 de ce mois, affirme que pendant la matinée du 1, entre 9 et

10 heures, une forte secousse de tremblement de terre avait été ressentie à Madrid et dans les localités voisines et qu'elle avait duré quatre minutes. La Cour qui se trouvait à l'Escorial, prise de panique, avait regagné en toute hâte la capitale.

Le même correspondant de Paris, à la fin de sa lettre, écrite en pleins champs, sous une tente, ajoutait qu'un message adressé au roi de France, par son ambassadeur à Lisbonne, lui faisait part que le jour de la Toussaint, à la suite de terribles secousses sismiques, la ville de Lisbonne avait été détruite et que plus de cent mille habitants gisaient sous les ruines, que la famille royale avait échappé à la mort, mais que, moins heureux, l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Perelata, était mort écrasé, et que, « pour comble d'horreur, le feu pris en différents quartiers de ville et a encore augmenté le dégât ».

Dans le même numéro de la *Gazette*, une seconde correspondance de Paris, du 24 novembre, fournit quelques détails complémentaires. On y lit notamment, que les ports de Schwael et de Cascaes, sur le Tage, et nombre d'autres localités étaient également détruits; que les secousses qui se produisirent à 9 heures du matin, furent accompagnées d'une crue extraordinaire du fleuve, et que les flammes continuaient à faire rage. Enfin, le journal reproduisait des extraits d'une lettre écrite par Monseigneur Acciajoli, nonce du Pape et datée de « l'endroit où antérieurement s'élevait Lisbonne ». Les détails que donne le prélat, sont navrants et semblent exactement reproduire les relations qui nous ont été faites, ces jours derniers, de la terrifiante situation à laquelle étaient réduites Messine, Reggio et les localités voisines de Sicile et de Calabre.

Dans le numéro du 2 décembre, les circonstances se précisent, et les lecteurs du journal apprirent que, dans Lisbonne, plus une seule église n'était debout, et que tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le fleuve ou à la côte, avaient été engloutis dans les eaux : ces naufrages devaient, au point de vue commercial, avoir une répercussion malheureuse dans la plupart des pays d'Europe.

Les premiers secours aux sinistrés étaient arrivés d'Espagne; la Cour prenant l'initiative des mesures d'organisation, avait fait partir pour le théâtre du désastre des convois de vivres et de vêtements, accompagnés de nombreux ouvriers. En même temps, au commen-

cement de décembre, les détails de la catastrophe se précisaient et parvenaient plus nombreux ici ; on apprenait que le contre-coup en avait été ressenti dans diverses villes espagnoles, à Cadix, à Gibraltar, en Sardaigne, ailleurs encore ; on reproduisait des passages d'une lettre du roi de Portugal au roi d'Espagne, dans laquelle ce souverain faisait un saisissant tableau de l'état de son royaume.

Dans l'entre-temps les secours s'organisaient, et dès le commencement du mois de décembre, une flotte de guerre quittait en toute hâte les côtes anglaises, chargée de vivres et de secours de tous genres pour les victimes, secours d'autant plus nécessaires qu'on venait d'apprendre que, le 8 novembre, une nouvelle secousse s'était produite, complétant la destruction de tout ce qui avait résisté aux premières atteintes du fléau.

Dès le 26 décembre 1755, on put plus facilement encore s'initier à toutes les circonstances du désastre. C'est, en effet, pendant les derniers jours de l'année que fut alors mis en vente, à Anvers, un opuscule qui venait de paraître à Paris, chez le libraire Duchesne, et qui, traduit en flamand, portait pour titre : *Relaes van de aertbevinge voorghevalen tot Lisbon op den 1 November 1755 als mede van het vergaen van seker eylandt in America.*

Cette première relation imprimée, fut bientôt suivie d'une autre, qui avait été publiée à Louvain, chez Henri van der Haert, mais qui se débitait à Anvers, chez le libraire Jean François van Soest, rue des Peignes. Elle était intitulée :

*Korte verhandelinge van de aertbevingen tot bekeeringe der son-daeren, en volherdinge der rechtveerdige, in 't licht gegeven door den Eerw. heer Martinus Geldolphus van der Buecken, plebaen van S. Pieters kercke tot Loven, S. T. L.*

Puis, parut bientôt à Anvers, chez Hubert Bincken, imprimeur et libraire, rempart Sainte-Catherine : *La vraie et fidele relation du tremblement de terre à Lisbonne le 1 novembre 1755 avec le détail de plusieurs tremblemens de terres, suites, désastres, phénomènes et secousses horribles et réitérées presque dans tout l'univers; avec*

*une dissertation de la cause physique et naturelle, et une brève description de la dite ville de Lisbonne; comme aussi une suite curieuse de sa destruction.* Cet opuscule se vendait à 5 sols.

La revue succincte des événements que nous venons d'esquisser, fera mieux comprendre comment le récit tardif et d'abord incomplet du tremblement de terre du 1 novembre, devait frapper l'imagination, alors encore si impressionnable, de nos pères, et comment il se fit, que la semaine de prières, à laquelle ils prirent part, ne fut organisée que deux mois après que la catastrophe se fut produite.

Toutefois, le tremblement de terre du 1 novembre 1755, dont heureusement, on n'avait ressenti qu'un inoffensif contre-coup à Anvers, ne devait pas être si vite oublié. Pendant quelque temps, des secousses plus légères se produisirent, dernières manifestations de la colère du feu central, mais suffisantes cependant pour entretenir la crainte dans les masses populaires. A Anvers, on les perçut assez violentes, le 18 février 1756, à sept heures trois quarts du matin, puis, le 20 du même mois, le matin à 4 heures. Heureusement, aucun dommage ne fut à déplorer; le tout se borna à une assez vive panique, dont nous retrouvons trace dans un almanach populaire de l'année 1757; nous y lisons en effet:

*Den 18 februari 1756 's morgens ontrent het quaert voor acht uren, heeft men tot Antwerpen eene swaere schuddinge ofte aerdtbevinge gevoelt, ontrent eenen minuet duerende. Almede eene diergelycke op den 20 dito 's morgens voor vier uren, dogh syn (Godtlof) gecesseert sonder cenige schaede, maer heeft eenen grooten schrick onder de inwoonders aldaer veroorsaecht.*

Dans la grande *Chronyke van Antwerpen*, de Rouveroy, il est également fait mention de cet événement qui, par erreur, est rapporté au 17 février:

*In het jaer 1756, op den 17 Februarus hebben wy binnen*

*de stad van Antwerpen s'morgens om 8 uren gevoeld eene aerdbewinge maar Godt zy gelooft en heeft geen schade veroorzaekt.*

La date du 18 février est bien certaine, car la *Gazette van Antwerpen*, dans son numéro du vendredi 20 février, parle à son tour de la secousse qui avait été ressentie à Anvers, deux jours plus tôt, au quart avant huit heures. Voici comment laconiquement elle rapporte le fait :

*Voorleden woensdagh ontrent het quartier voor den 8 uren s'morgens zyn wy hier eene aerbewinghe ghevaer gheworden, de welke tusschen het verloop van seer korten tydt in sommige quartieren van dese stadt meerdere bewegingen, als is sommige andere veroorsaecht heeft; dogh door de selve (den Heere die ons in 't vervolgh genaedelyck gelieve te behoeden, zy eeuwighlyck gelooft) en is'er geene schaede, maer by veele grooten schrick veroorsaecht.*

Cette succession de phénomènes menaçants avait produit une vive panique, non seulement à Anvers, comme nous l'avons vu, mais aussi dans le reste du pays. Et c'est ainsi qu'à Liège, par exemple, les trances furent fort vives. De toutes parts des cérémonies propitiatoires étaient organisées dans les églises. Bien plus, le magistrat, en signe de pénitence, défendit toutes réjouissances quelconques, publiques ou particulières, telles que bals, mascarades, comédies, etc.

Quelques pages plus loin, dans la même chronique de Rouveroy, nous lisons à l'année 1760 :

*In het jaer 1760, den 20 Januarius hebben wy binnen Antwerpen een weynig naer den thien uren des avonds gevoeld eene korte aert-bewinge. Als ook op den 14 Juli de welke (Godt looft) geene de minste schade en heeft bygebragt.*

Ces deux secousses sont également mentionnées avec un peu plus de détails dans les almanachs populaires de l'année 1761. Il y a

toutefois lieu de remarquer que ceux-ci font un peu plus tôt mention d'une secousse préliminaire qu'on aurait ressentie, à Anvers, le 23 août 1759, à 4 1/2 heures du matin. Voici les extraits en question :

*Den 23 Augusty 1759 's morgens ten half vyf uren heeft men binnen Antwerpen en in verscheyde steden van Brabandt &c eene hevige schuddinge ofte aertbevinge gevoelt.*

*Den 20 January 1760 's avonds ten tien uren heeft men binnen Antwerpen, en in verscheyde steden van Brabandt, Vlaenderen, Holland, etc., eene seer hevige, dogh korte aertbevinge gevoelt, en den 16 July 's nachts omtrent twee uren, heeft men oock dry verscheyde aertbevingen gevoelt.*

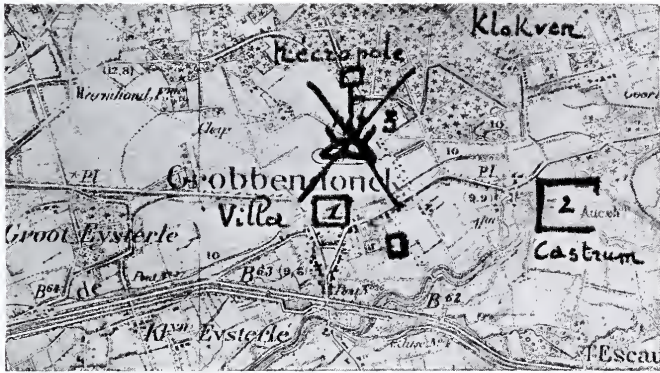
Au XIX<sup>e</sup> siècle, on trouve encore quelques mentions de secousses sismiques, ressenties à Anvers, notamment le 23 février 1828, mais dès lors ces phénomènes, dont la gravité s'atténue considérablement, sont scientifiquement constatés et étudiés. C'est sans doute cette situation nouvelle qui contribua grandement à les réduire à leur importance réelle en les débarassant de toute l'exagération que leur a prêtée pendant les siècles passés l'imagination surexcitée de populations craintives, exagération dont des chroniqueurs trop crédules se sont faits les échos complaisants.

Quoiqu'il en soit, il est évident, qu'au point de vue des dangers résultant des tremblements de terre, la ville d'Anvers, malgré quelques alarmes plus ou moins fortes, peut se considérer comme assise en un site privilégié. Le récit des circonstances qui ont accompagné autrefois ici les légères secousses qui parfois ébranlèrent le sol, prouvera qu'aujourd'hui, en présence des récentes et si effrayantes catastrophes accablant des pays malheureusement moins à l'abri, les habitants d'Anvers, s'ils ont fait preuve d'une commisération et d'une charité des plus chaleureuses, ne se sont du moins plus laissés entraîner par des craintes personnelles aussi vives que celles qui assaillirent leurs ancêtres au temps jadis.

FERNAND DONNET.

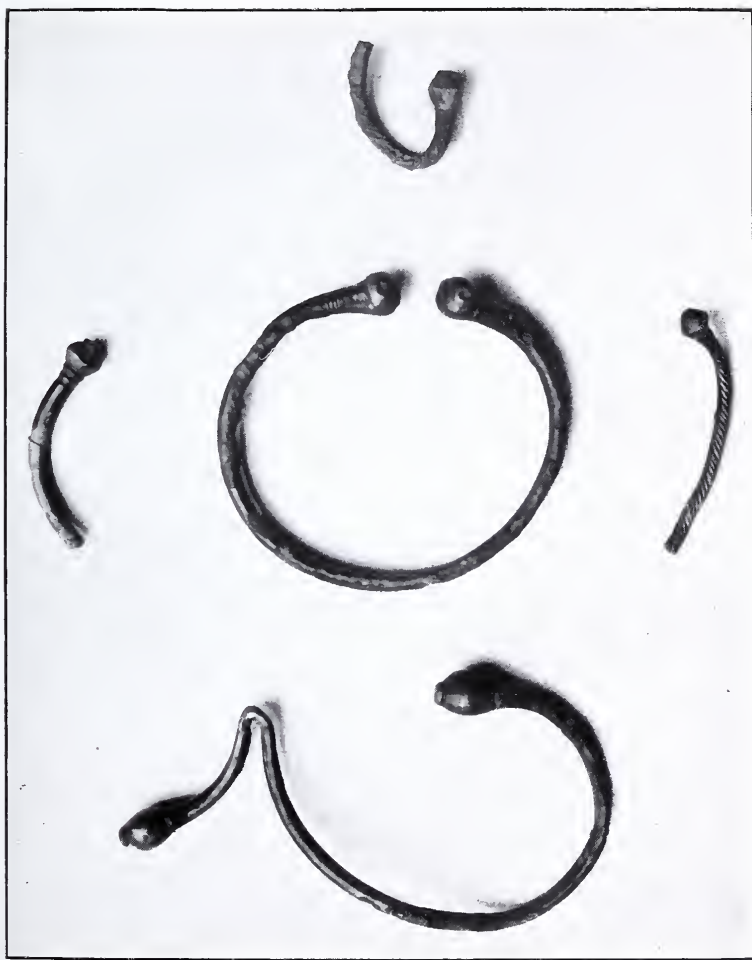
7 février 1909.





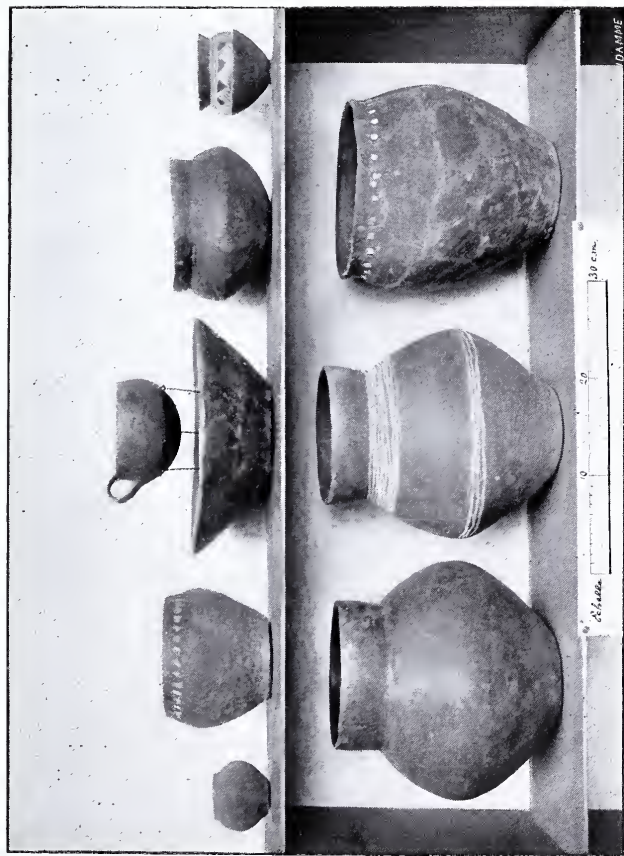
Carte de Belgique 1/40 000°.  
 Planchette de Lierre. 1. Villa romaine de Grobbendonck,  
 2. Castrum romain, château des Schetz-d'Ursel.  
 3. Nécropole à incinération fouillée en 1904.





Bracelets en bronze trouvés en février 1908  
à la villa romaine de Grobbendonck.





Urnes cinéraires de la nécropole de Grobbendonck qui se trouvait  
au N. du *Castrum* et de la *Villa*.  
(Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles).





Tessons de poterie romaine dite Samienne. de fabrication  
probablement indigène,  
trouvée à la villa romaine de Grobbendonck en 1908.





# Découverte d'une villa romaine à Grobbendonck (Anvers)

---

A Grobbendonck, une tradition déjà notée au xvi<sup>e</sup> siècle (1) et citée par M. Goetschalckx (2), veut qu'il s'élevait autrefois aux *Steenbergen*, collines de pierres, une ville appelée Ouwen (Awen). Déjà en 1904, sur la foi de cette tradition et guidé par le lieu-dit, j'avais exploré, sans succès d'ailleurs, les *Steenbergen*, champs cultivés, mais parsemés de débris de briques (3).

Cependant, la tradition devait recevoir une éclatante confirmation. En février 1908, étant allé reconnaître l'endroit, où avaient été trouvés les bracelets de l'âge du bronze (?) dans le jardin de M. Cassiers, à Grobbendonck, nous découvrons la villa romaine, grâce aux tessons de tégulæ et d'imbrices sortis de la tranchée (4). La

(1) *Register van het klooster van O. L. V. Troon van Grobbendonck*, cité par M. P. J. GOETSCHALCKX. *Geschiedenis van Grobbendonck*, I, p. 12 (en note). Il y est dit que Gaspard Schetz raillait un de ses visiteurs à propos de cette tradition.

(2) P. J. GOETSCHALCKX. *Loc. cit.*

(3) L. STROOBANT. *La nécropole par incinération de Grobbendonck*, dans *Bull. de l'Acad. roy. d'Archéol.* 1905.

(4) L. STROOBANT. *Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck*, dans *Bulletin de l'Acad. roy. d'Archéol.* 1908. Nous les reproduisons ci-contre, ainsi qu'une série d'urnes funéraires de Grobbendonck, d'après des photographies que nous devons à la bonne obligeance de M. le baron A. de Loë.

villa de Grobbendonck est signalée pour la première fois. Il eut été désirable d'y voir opérer des fouilles méthodiques et complètes à l'intervention des Musées royaux; malheureusement, malgré les crédits mis immédiatement à notre disposition par M. le baron A. de Loë, conservateur de la section préhistorique, ce projet n'a pu être réalisé jusqu'à ce jour. Les trouvailles que nous décrivons ci-après, ont été faites au hasard de quelques *trous* creusés dans le jardin de M. Cassiers, pour y planter des arbres fruitiers.

M. Cassiers ainsi que M. De Vries, bourgmestre de Grobbendonck, ont bien voulu nous faciliter l'exploration du terrain et nous les en remercions ici.

La villa romaine de Grobbendonck semble avoir été une *villæ rusticæ*, exploitation agricole, dépendant du *castrum romain*, qui semble avoir existé à l'emplacement de l'ancien château des Schetz, actuellement d'Ursel.

Sa situation sur la hauteur, à la cote 15, explique la forme triangulaire du village de Grobbendonck. La villa occupe la base du triangle dont le sommet est le gué ou le pont qui devait exister sur la Nèthe déjà très anciennement. La villa constitue ainsi une espèce de *tête de pont*, surveillant la route venant de Hérenthout, route qu'elle divise en deux branches, dont l'une se dirige vers le *castrum* et Vorskelaer, et l'autre vers Pulderbosch.

Il n'est pas possible de dresser un plan, même approximatif, de la villa, à l'aide des faibles données que nous possédons. En face du coude formé par la route vers Pulderbosch, et à droite de l'habitation de M. Cassiers, existe un ancien fossé, dans la direction N. S. qui limitait probablement la villa de ce côté. On y a trouvé de nombreux tessons romains.

A l'Est de ce fossé, dans la partie Nord du jardin de M. Cassiers, une tranchée profonde d'environ 1<sup>m</sup>50, nous a permis de voir en place une série des grosses pierres en grès brun diestéien, alignées comme pied de mur (?). A côté se trouvait une couche assez épaisse de gravas, très fins, contenant des cailloux et des briques pulvérisées (*statuminatio*), que l'on posait à sec sur le sol battu. A la partie Ouest on a mis à découvert, à environ 0<sup>m</sup>30 sous le niveau actuel du sol, un pavement composé de plusieurs *tégulæ* (6 étaient à jour au moment de notre visite), retournées à plat et jointes avec soin.

Il suffit d'ailleurs de creuser au hasard dans ce jardin pour exhumer des fragments de tégulæ, d'imbrices, de tessons romains de toute nature.

Voici ce qui a été trouvé jusqu'ici :

Trois moyen-bronzes, dont deux très frustes et un de Vespasien (?).

Cinq bracelets en bronze.

Une bague simple en bronze, à section rectangulaire.

Quantité de tégulæ, sans sigle.

Plusieurs imbrices entières.

Des charrettées de tessons de toute nature, de coupes, amphores, œnochoés, dolium, plats en terre cuite blanche, jaune-clair, noire et rouge. Des tessons en terre rouge dite Samienne, ornementée et une sigellée. Des briques pilées noyées dans du ciment (*testa contusa*). Des ferrailles, crochets, gonds, ainsi qu'une charmante petite houe en fer, absolument semblable à celle trouvée à Neerhaeren (1).

La plupart de ces objets sont conservés chez M. Cassiers. On reconnaîtra qu'ils sont de nature à justifier des fouilles méthodiques, surtout lorsqu'on considère que ces trouvailles ont été faites sans grands efforts.

Anciennement d'importantes découvertes d'objets romains ont été faites sur le territoire de Grobbendonck. *Multa Romanorum numismata, eo loco effossa monstrari curavit e quibus conjecturam certam feci Grobbendonck nomen a fossis castrorum et locis palustribus accepisse*, dit Geropius Becanus (2). On aurait aussi trouvé des objets romains sur la crête, entre Grobbendonck et Pulle, ainsi qu'au hameau *Boschhoven*. M. Goetschalckx (3) cite un extrait du *Registrum I Monasterii Trono-Martiniani Locanij*, d'où il résulte qu'un grand nombre de ces monnaies, urnes et statues de dieux païens, récemment exhumés à Grobbendonck (au XVI<sup>e</sup> siècle) étaient si beaux et

(1) Figurée dans H. VAN NEUSS et J. A. BAMPS, *Découverte d'une villa belgo-romaine sur la limite des communes de Neerhaeren et de Reckheim*, dans *Bulletin des Comm. roy. d'Art et d'Arch.* Bruxelles, V<sup>e</sup> Baertsoen, 1889, Pl. VI, fig. 24.

(2) JOANNIS GEROPH BECANI. *Origines Antverpianæ*, 1569. L. 1, *Advatic*, p. 42.

(3) GOETSCHALCKX. *Loc. cit.*

si bien conservés qu'ils surpassaient toutes les antiquités similaires que l'on possédait en Belgique à cette époque.

La plupart de ces objets appartenait à Gaspard Schetz, né à Anvers, le 20 juillet 1513, richissime marchand, poète, historien, polyglotte, numismate et bibliophile. Golzius parle de sa riche collection d'objets romains, qui était conservée au château de Grobbendonck et qui périt avec sa précieuse bibliothèque dans l'incendie du château, allumé par les Espagnols en 1579. Gaspard Schetz, baron de Wesemael, fut maréchal héréditaire de Brabant et trésorier général des Pays-Bas. Il était seigneur de Grobbendonck, Grand-Bigard, Boisschot, Hallaer, Pulle, Pulderbosch, Lille-Saint-Pierre, Vlimmeren, Wechelderzande, etc. Son château, dont il ne reste plus que les communs et qui est figuré dans *Le Roy*, s'élevait au confluent de l'Aa et de la Petite Nèthe. Nous avons la quasi-certitude que c'est un ancien *castrum* romain, comme on en trouvait d'ailleurs à la plupart des confluent et gués importants (1). Il est probable que des fouilles méthodiques seraient fructueuses à cet endroit. Il semble qu'une voie romaine a passé jadis dans le voisinage de ce château. l'e Past dit que la voie de Bavai à Utrecht passait par Zellick, Elewijt, Nylen, à côté de Grobbendonck, vers Hoogstraeten (2). D'après De Ram, une voie romaine partant de Tongres (?) aurait passé par Grobbendonck et Hoogstraeten (3). Enfin, M. Goetschalckx rapporte qu'une tradition, qu'il a recueillie sur place, fait passer

(1) Des règles stratégiques et topographiques très fixes semblent avoir présidé au choix des emplacements des *castrum* romains en Belgique. Nous nous bornerons à citer ici le *castrum* romain de Gand, placé sur les marches de l'Empire, au confluent de la Lys de l'Escaut, près du *Tolhuys* au *Eernisse*; le *castrum* romain de Casterlé (Anvers), le passage, (près du) *castrum*, qui gardait le gué sur la Nèthe, près du moulin à eau appelé encore de nos jours *het fort*, le fort; à Rumpst, à l'embouchure de la Nèthe dans la Senne et la Dyle qui, réunies, forment le Rupel, ou le *castrum Rumesta*, peut être *Romestein* (?) *romanom castrum* (?) a livré quantité d'objets romains; les antiques *burg*, peut-être d'origine romaine d'Anvers, Bruxelles, Bruges, Maestricht, Vilvorde, Audenarde, Hoogstraeten, Eename, tous placés pour défendre des gués, des confluent ou des routes.

(2) J. DE BAST. *Second supplément au recueil d'antiquités romaines*, etc. Gand, V<sup>e</sup> Stévin, 1813, p. 104.

(3) DE RAM. *Synopsis Actorum Ecc. Antv.*

le chemin romain entre Vorsselaer, Lille-Saint-Pierre, Zoersel et Wechelderzande (1). Dans notre carte de la *Taxandrie préhistorique*, nous indiquons au pointillé, un diverticulum (tracé probable) d'Aerschot à Bouwel, passant entre Grobbendonck et Vorsselaer et traversant la Nèthe à hauteur du château Schetz, pour aller rejoindre la route de Santhoven à Hoogstraeten, probablement à Oostmalle (2).

Mais toutes ces indications sont encore très incertaines et ne sont que l'enregistrement d'une tradition constante, mais assez vague.

Les environs immédiats du château des Schetz-d'Ursel sont à étudier. Nous y trouvons le *Pilori*, à l'estaminet *den Witten Leeuw* où se réunissait la *Vierschaer*, près de la *Martelheide*, bruyère des supplices (?) peut-être ancien lieu d'exécution. Un lieu-dit *de Hel* se trouve entre les deux boucles de la Nèthe. Près du château nous trouvons un *Wijngaardbosch*, un *Kattendonck* et un *Hellegat* à côté du *Beulenbosch*. Il y a là un ensemble d'indications toponymiques qui révèlent l'existence ancienne d'un de ces groupements que nous trouvons aux nécropoles à incinération de la Campine et qui comprennent un champ de mai, un *mallum*, une potence, un puits légendaire consacré à Hellia, déesse de la mort, une nécropole à incinération, un arbre et une source sacrée à vertus curatives.

Notons encore qu'entre Vorsselaer et Grobbendonck se trouve un bas-fonds, clôturé de fossés en face du *Duifhuys*. La tradition dit qu'à cet endroit s'élevait jadis le château du fameux *Lekkerbeetje*.

Grobbendonck est riche en lieu-dits intéressant la préhistoire. Tels sont la *Cuttebeke*, le *Grimmenberghe*, le *Diepsvoerde*, gué profond, le *Steenberg*, *Eisterlé*, *Beghijnenberg* où les *witte wijven* auraient habité, le *Wolfsteenbergh*, *Wolfstede* près du *Hagenbroek*, marais de la haic sainte (?) ces derniers près du *Burcht*. Le *Steenbempt*, *Aschdonck*, *Orsbempt*, *Arckwiel*, *Neerveld*, *Scheythaag*, *Kerkeput*, *Kwaadblok*, *Hulse haag*, *Duivelsberg* où aurait existé un camp romain (?) etc. (3).

(1) P. J. GOETSCHALCKX. *Loc. cit.*, I, p. 6.

(2) L. STROOBANT. *La Taxandrie préhistorique, essai de carte avec catalogue alphabétique des découvertes antéromaines, romaines et frankes faites en Taxandrie* Turnhout, Splichal, 1906.

(3) C'est au *Duivelsberg*, colline du diable, qu'un veau d'or, *ernen gouden meuten*, aurait été enfoui à la suite d'une guerre. Cette légende recueillie à

La ville de *Ouwen*, *Uden*, *Ouden*, *Houden*, *Houwen*, *Avena* dans la loi salique (1), est traduite par *Antiquam* dans un manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle (2), est écrit couramment *Ouwen alias Grobbendonck* au XVII<sup>e</sup> siècle. Quoiqu'en pensaient Heda, Miræus et Foppens (3) il semble que *Oedo*, ailleurs *Oedlo* ou *Odlo*, cité dans un acte de 994 (4), désigne bien *Ouwen* et non *Oolen*.

A notre avis, *Ouwen* signifie *Oudloo*, *Ouwenloo*, ancien *lucus* ou ancien bois consacré au culte, dont le suffixe *ouwen* (ancien) a seul subsisté, tandis que la désinence *loo* (*lucus*) a disparu.

La désignation de ces anciens bois sacrés, par divers qualificatifs, semble avoir été commune en Belgique. Il suffit de citer les *Westerloo*, *Tongerloo*, *Tremeloo*, *Bauwel* (Bolo), *Raevels* (Ravenslo), *Oosterloo*, *Boudcloo*, *Tessengerloo*, etc., etc., comme en Flandre nous trouvons les *Westcapelle*, *Ramscapelle*, *Nieuwerkerke*, *Middelkerke*, *Moerkerke*, *Duynkerke*, qui signifient chapelle de l'ouest, chapelle du bélier (?), nouvelle église, église du milieu, église de la tourbière, église des dunes, etc.

Nous avons peu d'éléments pour apprécier l'âge de la villa de Grobbendonck. Nous ne savons pas quelles sont les monnaies de la collection Schetz trouvées à Grobbendonck.

Grobbendonck même, est à rapprocher d'une légende de Heist-op-den-Berg dont les habitants (?) auraient poursuivi une armée de Turks (!) qui battait en retraite. Ils les auraient entièrement battus à Grobbendonck. Dans cette bataille, les Turks perdirent leur *dieu d'or* (?).

Enfin VAN GORKOM, *Beknopt denkbeeld*, p. 29, rapporte une tradition qui place la grande bataille entre les Ménapiens (?) et les Romains dans les *Bloedendael*, vallée sanglante, située sur le territoire d'Hérenthout, au Sud de Grobbendonck, entre les deux Nèthes. A Grobbendonck, on raconte encore de nos jours, que les Romains avaient leur camp dans la chaîne de collines entre Grobbendonck et Bouwel.

(1) G. WENDELINUS. *Leges salicæ illustratæ illarum natale solum demonstram*, etc., Anvers, B. Moreti, M. DC. XLIX, p. 110.

(2) GOETSCHALCKX *Loc. cit.*, p. 6, citant le *Registrum I Monasterii Trono-Martiniani Lovaniæ*.

(3) G. HEDA, *Hist. Episc. Ultrajec*, p. 268. MIRÆUS et FOPPENS. *Opera diplomat. et histor.*, 1, p. 52, cités par M. GOETSCHALCKX, p. 17.

(4) En 997, Ansfried, évêque d'Utrecht, donne *Oedo*, *infra comitatem Rijen*, aux églises d'Utrecht, N.-Dame et S. Martin. (Heda.)

Un moyen-bronze trouvé à la villa, semble être de Vespasien.

Une autre monnaie en argent de Vespasien (69-79), a été trouvée vers 1894, près du *Klokkeven* de Grobbendonck. Cette monnaie se trouve actuellement aux Musées royaux.

Si nous étudions les fragments de poterie, dite Samienne, trouvés à Grobbendonck, nous constatons qu'ils se rapprochent singulièrement, comme facture, de ceux trouvés à Castre (Brabant).

Le premier tesson de poterie rouge vernissée, représente une ligne circulaire d'oves, qui est presque classique dans ce genre de vases. Elle surmonte un ornement en demi-cercle sous lequel se tient un personnage jouant sur la double flûte (*Choraules?*) séparé par des cordons verticaux d'autres motifs ornementaux et reposant sur un cercle de festons.

Le second tesson montre, à quelque distance du bord, un cercle d'oves, assez semblable à celui du premier tesson, et surmontant des demi-cercles cordelés, dont les extrémités touchent à la ligne d'oves.

Dans le champ, des demi-cercles concentriques, accostés en chef de deux étoiles. Dans le segment disponible entre les demi-cercles, un oiseau sur une ligne ondulée.

Dans les poteries rouges vernissées de Castre, si bien commentées par M. G. Cumont (1), nous retrouvons des motifs ornementaux de même style. D'après M. Déchelette (2) cité par M. Cumont, le « décor à arcatures multiples, formant imbrications, est fréquent dans les fabriques de la Germanie, telle que Rheinzabern (*Tabernæ Rhenanæ*, entre Spire et Lauterbourg, dans la Bavière rhénane) fabriques auxquelles se rattachaient les petits ateliers de la Belgique, encore mal connus. »

Les fragments de Castre sont, d'après M. Déchelette, d'une époque relativement basse, de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle.

(1) G. CUMONT. *Quelques observations sur les poteries trouvées à Castre (Brabant) dans les Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1906 (avec planches).

(2) J. DÉCHELETTE. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, Picard, 1904.

Par analogie, nous pouvons conclure que les tessons de Grobbendonck sont des fabricats indigènes, qui n'ont de la poterie Samienne que le nom, et qu'ils datent au plus tard du début du III<sup>e</sup> siècle.

L'âge de la villa de Grobbendonck se trouve donc, jusqu'à nouvelles découvertes, circonscrit entre l'an 69-79 après J. C. (Vespasien) et le commencement du III<sup>e</sup> siècle.

*Merxplas, 6 février 1909.*

LOUIS STROOBANT.

---



## SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1909

---

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. H. Hymans, *président*.

Sont présents: MM. A. Blomme, *vice-président*; Donnet, *secrétaire*; Geudens, *trésorier*; de Witte, Willemsen, Dr van Doorslaer, R. P. van den Gheyn, S. J., Saintenoy, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, van der Ouderaa, membres titulaires; MM. Heins, Casier, abbé Zech, Hulin, Dilis, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Comhaire, Soil de Moriamé, Bergmans, L. Blomme, membres titulaires; chanoine Jansen et Coninckx, membres correspondants regnicoles.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1908, qui est adopté.

M. le Dr van Doorslaer, en réponse à la note de M. A. Blomme, relative à Jacques Waghevans, établit que la date de la cloche d'Alkmaar a été, par erreur, lue 1439 au lieu de 1539.

Il est donné lecture de lettres de remerciement émanant de tous les membres honoraires et correspondants étrangers, élus dans la séance de décembre dernier.

Connaissance est donnée du programme du Congrès de Liège; MM. A. Blomme et F. Donnet sont désignés pour y représenter l'Académie.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque et analyse les principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. Geudens expose la situation financière de l'Académie, résultant de la conclusion des comptes de 1908. Les pouvoirs nécessaires lui sont donnés pour remédier au déficit.

Le R. P. van den Gheyn fait hommage du tome VIII du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale. M. Hymans le remercie et le félicite vivement de l'excellence de ce travail de haute valeur.

M. Hymans se lève ensuite pour remercier l'Académie de l'appui qu'elle lui a accordé dans l'exécution de son mandat annuel; il déclare installé son successeur. M. Blomme, en prenant possession du fauteuil, se fait l'interprète de l'Académie pour rendre hommage à la grande courtoisie et à l'érudition dont M. Hymans a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions présidentielles.

M. Blomme donne ensuite lecture de son discours inaugural, consacré à l'Égyptologie en Belgique. Ce travail sera inséré dans les publications de l'Académie.

M. le chanoine van den Gheyn décrit les peintures murales récemment découvertes dans le chœur de l'église collégiale de Termonde. Cette étude paraîtra aux Annales.

M. Stroobant fait connaître les détails de la découverte d'une villa romaine à Grobbendonck.

M. Fernand Donnet fournit des renseignements au sujet des tremblements de terre à Anvers. Ces deux notes figureront au Bulletin.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

*Le secrétaire,*  
FERNAND DONNET.

*Le président,*  
H. HYMANS.

---

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les  
mois de février et mars 1909

---

**1° HOMMAGES D'AUTEURS.**

J. VAN DEN GHEYN, S. J. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. VIII.

GEORGES HASSE. Les barques de pêche trouvées à Anvers.

- GEORGES HASSE. La vie à Anvers pendant la fin du néolithique.  
ID. Les patins antiques de la région d'Anvers.  
ID. Les vestiges de la période franque à Anvers.  
ID. Le cimetière de l'ancienne église de Sainte-Walburge.
- D. D. BROUWERS. Cartulaire de la commune de Dinant. VIII.
- Le chanoine V. BARBIER. Obituaire de l'abbaye de Moulins.
- LÉON FOULON. Les « grandeurs et hauteurs, droitures et redevan-  
blités » de la terre de Landelies.
- TH. COOPMAN ET JAN BROECKAERT. Bibliographie van den Vlaam-  
schen Taalstrijd. VI.
- J. M. L. EGGEN. De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Neder-  
land uitgeoefend op het einde der xvi<sup>e</sup> en het  
begin der xvii<sup>e</sup> eeuw.
- FERNAND DONNET. Les tremblements de terre à Anvers.  
ID. Compte-rendu analytique. Février 1909.
- LOUIS STROOBANT. Découverte d'une villa romaine à Grobbendonck.
- Chanoine VAN DEN GHEYN. Les peintures murales anciennes de la  
collégiale de Termonde.
- L. F. DE PAUW. Trois mois au musée de Bucharest ou quelques  
considérations sur le Dinotherium de Manzati.
- Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Rapport sur le Congrès  
archéologique de Caen.
- HOLWERDA. Oudheidkundige mededeelingen van het Rijksmuseum  
van ondheden te Leiden. III.

## 2° ÉCHANGES.

- BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.  
Bulletin. IV<sup>e</sup> série. Tome XXII. N<sup>o</sup> 11. Tome XXIII.  
N<sup>o</sup> I.  
Mémoires couronnés. Collection in-8<sup>o</sup>. Tome XX. 1<sup>r</sup> fasc.
- ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.  
Bulletin mensuel. 10<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 2 et 3.
- ID. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des  
sciences morales et politiques et classe des beaux-  
arts.

- Mémoires. Collection in-4°. 2<sup>e</sup> série. Tome IV.
- BRUXELLES. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.  
47<sup>e</sup> année. 1, 2, 3 et 4.
- ID. Société royale belge de Géographie.  
    Bulletin. 32<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 6.  
    Bulletin 1908. N<sup>o</sup> 12. 1909. N<sup>o</sup> 1.  
    Annuaire 1909.  
    Biographie nationale. Tome XX. 1<sup>r</sup> fasc.
- ID. Revue belge de numismatique.  
    65<sup>e</sup> année. 2<sup>e</sup> livr.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie.  
    Bulletin. 17<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 1 et 2.
- TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen  
    Taxandria. 5<sup>e</sup> jaarg. N<sup>r</sup> 4.
- NAMUR. Société archéologique.  
    Annales. Tome XXVII. 2<sup>e</sup> livr.  
    Rapport 1907.
- LIÈGE. Wallonia.  
    XVII<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 1.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz.  
    13<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 1 et 3.
- BRECHT. Tijdschrift van den geschied- en oudheidkundigen kring.  
    1908. IV.
- LIÈGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.  
    Leodium. 8<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 2 et 3.  
    Bulletin. Tome XVII. 2<sup>e</sup> partie.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.  
    Verslagen en mededeelingen. Januari en Februari 1909.  
    Jaarboek 1909.
- ENGHIEN. Annales du Cercle archéologique.  
    Tome VII. 1<sup>e</sup> livr.
- LIÈGE. Institut archéologique liégeois.  
    Chronique archéologique du pays de Liège. 4<sup>e</sup> année.  
    N<sup>os</sup> 2 et 3.
- DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude  
    hertogdom Brabant. Maart 1909.
- MONS. Annales du cercle archéologique de Mons. Tome XXXVII.

- ANVERS. Société royale de géographie.  
Bulletin. Tome XXXII. 4<sup>e</sup> fasc.
- LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXV. 1<sup>e</sup> livr.
- MIDDELBOURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.  
Archief 1908.
- LEYDEN. Maatschappij der nederlandsche letterkunde.  
Handelingen en mededeelingen. 1907-1908.  
Levensberichten. 1907-1908.
- PARIS. Notes d'art et d'archéologie.  
21<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 1.
- Id. Polybiblion.  
Partie littéraire. CXV vol. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livr.  
Partie technique. CXVII vol. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livr.
- Id. Musée Guimet.  
Annales. Tome XXXI. 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> parties.  
Revue de l'histoire des religions. Tome LVII. N<sup>os</sup> 2 et 3.
- Id. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.  
Comité des travaux historiques et scientifiques.  
Bulletin archéologique. Année 1908. 1<sup>e</sup> livr.  
Bulletin historique et philologique. Année 1907. 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>  
et 4<sup>e</sup> livr.
- Id. Société nationale des antiquaires de France.  
Bulletin. 4<sup>e</sup> trim. 1908.
- MONTPELLIER. Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres.  
1909. N<sup>os</sup> 1, 2 et 3.
- ABBEVILLE. Société d'émulation.  
Bulletin trimestriel. 1908. 3 et 4.
- PÉRIGUEUX. Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord.  
Tome XXXVI. 1<sup>e</sup> livr.
- TOULOUSE. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. 10<sup>e</sup> série. Tome VII.
- AMENS. Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1908. 1<sup>r</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.
- NIMES. Mémoires de l'Académie de Nimes. VII<sup>e</sup> série. Tome XXX.

- LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.  
Bulletin. Tome XI. Fasc. 1 et 2. Tome XIV. Fasc. 1 et 2.  
Annales. Tome I.
- LE HAVRE. Recueil des publications de la société havraise d'études  
diverses.  
1905. 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1906. 1<sup>r</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim.  
1907.
- NANCY. Mémoires de l'Académie de Stanislas.  
6<sup>e</sup> série. Tome V.
- CAMBRAI. Mémoires de la société d'émulation de Cambrai.  
Tome LXII.
- LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.  
Bulletin. Tome LVIII. 1<sup>e</sup> livr.
- AIX. Faculté des lettres de l'Université d'Aix.  
Annales. Tome II. N<sup>os</sup> 1 et 2.
- SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et  
d'Aunis. XXVIII<sup>e</sup> vol. 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> liv.
- ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.  
Bulletin. Tome XV. N<sup>o</sup> 191.
- GRENOBLE. Académie Delphinale.  
Bulletin. 5<sup>e</sup> série. Tome I.
- MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.  
Bulletin archéologique et historique. Tome XXXV.  
1<sup>r</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim.
- ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville.  
Mémoires. 4<sup>e</sup> série. Tome VI. 1<sup>e</sup> partie.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.  
9<sup>e</sup> anné. N<sup>o</sup> 54.
- LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and  
Ireland.  
The archaeological Journal. 2<sup>d</sup> s. Vol. XV. N<sup>o</sup> 4.
- DUBLIN. Royal Irish academy.  
Proceedings. Vol. XXVII. N<sup>os</sup> 9, 10, 11 et 12.
- ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.  
Serie V<sup>a</sup> Vol. V. Fasc. 11.
- MILAN. Reale Istituto lombardo di scienze e lettere.

- Rendiconti. Serie II. Vol. XL. Fasc. 16-20. Vol. XLI.  
Fasc. 1-16.
- Memorie. Vol. XXI. Fasc. 6-7.
- UPSALA. Kungl. Universitetets.  
Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. VIII. Fasc. 4.
- SPALATO. Bolletino di archeologia e storia dalmata.  
Anno XXV-XXX.
- STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften des  
ackerbaues und der kunste im Unter-Elsass.  
Monatsbericht. XLII band. Heft n° 6.
- HALLE S/SAALE. Jahresbericht des Thüringisch Sächsischen vereins  
für erforschung des vaterländischen altertums und  
erhaltung seiner denkmale. 1907/1908.
- ATHÈNES. Εθνικον πανεπιστημιον της Ελλάδος Επιστημονικη επετηρις.  
1906-1907.  
Τα κατα την πρωτανειαν.
- LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e ar-  
cheologos portuguezes.  
4ª serie. Tomo XI. N° 8.
- Id. Academia real das sciencias.  
Sessão publica de 1906 e 1907.
- PALMA. Bolleti dela Societat argueologica Luliana. Setembro-Desem-  
bre de 1906. Febrer y Mars de 1909.
- LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda. Num. 8. Any 1.
- MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. 3ª epoca.  
Año XII. Noviembre-Diciembre de 1908.
- BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.  
Notulen van de algemeene en directie vergaderingen. Deel  
XLVI. Afl. 2 en 3.  
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.  
Deel LI. Afl. 2.  
Dagh register gehouden int casteel Batavia. 1679.
- CAMBRIDGE. The Cambridge historical Society.  
Publications III. Proceedings Jan.-Oct. 1908.
- WORCESTER. Proceedings of the American antiquarian Society.  
Vol. XIX. Part. 2.

- NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences. Vol. XIX. Pages 59-170.
- CINCINNATI. Cincinnati museum.  
Exhibition of a collection of samplers. Special exhibition of selected water colors.
- NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences. Vol. 14. Pages 171-236.
- BOSTON. American Academy of arts and sciences.  
Vol. XLIV. N° 1-5.
- BERKELEY. University of California. Publication in American archaeology and ethnology. Vol. VIII. Nos 1-4.
- WASHINGTON. Smithsonian institution. Bureau of American ethnology.  
26<sup>e</sup> annual report.
- BOMBAY. Archaeology. Progress report of the archaeological survey of India. Western circle. 1908.
- MADRAS. Government of Madras. Public department.  
Epigraphy. 1907-1908.  
Archaeological survey department. Southern circle 1907-1908.

### 3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

- GENÈVE. Librairie ancienne Thiery Baumgartner etc. Catalogue n° 80.
- LEIPZIG. B. Q. Teubner. Mitteilungen der verlags buchhandlung.  
1909. N° 1.
- BRUXELLES. Librairie J. De Nobele. Catalogue de livres anciens.  
1909. N° 33.
- LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.  
Katalog 364. Archaeologie.
- PARIS. Alcide Picard. Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts. Catalogue spécial.
-



Compte-rendu analytique des principaux ouvrages parvenus à la  
bibliothèque pendant les mois de février et mars 1909

---

MESSIEURS,

Dans notre dernière réunion, notre président, M. Henri Hymans, a fait, en trop bons termes, l'éloge du huitième volume du *Catalogue de la Bibliothèque royale de Belgique*, que venait de nous remettre son auteur, le R. P. van den Gheyn S. J., pour que j'essaye d'émettre encore ici une appréciation personnelle. Qu'il me soit simplement permis de signaler aux membres qui voudraient l'utiliser, que ce nouveau volume qui, de si près, a suivi les précédents, est consacré à l'histoire du Brabant, et surtout à celle d'Anvers. C'est pour les chercheurs une véritable révélation, et ils se réjouiront certes d'apprendre l'existence, et de pouvoir facilement consulter des sources si nombreuses et si précieuses.

Mgr. Bulic, directeur du musée archéologique de Spalato, veut bien nous envoyer plusieurs années du *Bulletino di archeologia e storia Dalmata*. Cette publication, qui est consacrée en majeure partie à la description et à l'interprétation des monuments anciens existant en Dalmatie, ou de ceux que des fouilles heureuses ont permis de reconstituer pendant ces dernières années, est précieuse au point de vue de l'archéologie romaine et de l'histoire des premiers débuts de la religion chrétienne dans ces parages. Les travaux de Mgr. Bulic sont nombreux dans ces bulletins, et ils nous initient aux fouilles importantes et méthodiques, qu'il a entreprises avec tant de science et de bonheur; ils nous font aussi connaître l'interprétation qu'il donne de tant de monuments et d'inscriptions anciens dont la lecture est capitale pour l'histoire des origines chrétiennes de la Dalmatie. Grâce à ces investigations il a pu reconstituer la série complète des anciens évêques de Salone, et en même temps dégager de bien d'erreurs l'hagiographie de ces contrées.

Les premières périodes de l'histoire d'Anvers, périodes antérieures à l'époque historique, ont été jusqu'ici fort peu explorées.

C'est à leur étude que se consacre M. Hasse. Lors des récents travaux, pour le creusement de nouveaux bassins, il a pu recueillir nombre d'objets intéressants, qui, témoins fidèles, lui servent à reconstituer la physionomie originelle d'Anvers et les conditions d'existence de ses premiers habitants. *La vie à Anvers pendant la fin du néolithique* n'était guère compliquée. L'homme primitif se livrait à la chasse et à la pêche, voire même à l'agriculture; ses armes étaient en silex ou en os, ses instruments en bois de cerf; il poursuivait à la chasse le cheval, le bœuf, le cerf, le renard, le castor, etc. *Les vestiges de la période franque* sont moins nombreux; ils consistent en objets de parure, de travail ou en armes; l'ornementation de ceux-ci est simple, et rappelle les époques antérieures. Pour parcourir en hiver les marécages et les rivières couvertes de glace, l'occupant de la plaine anversoise utilisait des patins formés d'os de cheval, et après les avoir taillés et rendus lisses, il les fixait au pied par des liens. D'assez nombreux exemplaires ont été exhumés du sous-sol. M. Hasse les décrit dans son étude sur *les patins antiques de la région d'Anvers*. Enfin, des *barques de pêche trouvées à Anvers en 1884 et 1904-1905*, en plus ou moins bon état, dans les dépôts fluviatiles, ont pu être reconstituées. Grâce aux couches de terrain dans lesquelles elles reposaient, il a été possible d'établir leur âge, et de présumer que quelques-unes dataient du v<sup>e</sup> siècle, d'autres du xi<sup>e</sup> ou même des siècles suivants.

On sait quels précieux services rendent souvent à l'histoire des institutions religieuses et des familles, les anciens obituaires. Leur publication est par suite toujours accueillie avec faveur. Nous pouvons aujourd'hui, en cette matière, signaler une addition nouvelle. M. le chanoine V. Barbier vient, en effet, de faire imprimer l'*Obituaire de l'abbaye de Moulins*. Cette maison religieuse, dépendant de l'ordre de Cîteaux, datait de la moitié du xiii<sup>e</sup> siècle, et fut à l'origine occupée par des religieuses de Soleilmont. Au xv<sup>e</sup> siècle, une réforme complète eut lieu, et les religieuses firent place à des moines cisterciens. Ceux-ci occupèrent cette maison monastique jusqu'à sa suppression par Joseph II, en 1787. L'obituaire renseigne les noms de nombre de religieux et de religieuses de Moulins ou d'autres monastères, qui entretenaient avec cette abbaye des rap-

ports de confraternité. M. le chanoine Barbier fournit sur chacun d'eux de nombreux détails biographiques et généalogiques d'une incontestable utilité.

Siégeant à Anvers, centre autrefois d'importants chantiers navals créés par l'Empire, les membres de l'Académie s'intéresseront sans doute aux études consacrées à des établissements de caractère analogue, organisés chez nos voisins. C'est à ce point de vue, que je me permettrai de leur signaler le travail que M. Ph. Barrey a fait insérer dans le « Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses » (74<sup>e</sup> année, 1907), et qu'il intitule: *Notice sur les constructeurs de navires havrais*. On y trouvera d'intéressants détails sur les corporations ouvrières qui s'occupaient de cette industrie, notamment les charpentiers et les calfats, et sur les divers constructeurs se consacrant à la construction de navires de mer, depuis les lourdes, mais si artistiques nefes du xvi<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux rapides paquebots à vapeur de l'époque moderne.

La vie corporative des siècles passés est pleine d'enseignements au sujet de l'histoire intime et des mœurs de nos ancêtres. Les études destinées à la mieux faire connaître, sont toujours accueillies avec faveur. Le même intérêt s'attachera au travail important que M. le D<sup>r</sup> H. Coulon, consacre à la *Communauté des chirurgiens barbiers de Cambrai*, dans les « Mémoires de la Société d'émulation », de cette ville (tome LXII). Les premiers documents que l'auteur a pu retrouver remontent à l'année 1366; puis, ils se succèdent nombreux et intéressants jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle; les extraits qu'il en donne contribuent, à reconstituer d'une façon vivante la physionomie si caractéristique de cette corporation aux multiples avatars. Nous y rencontrons d'abord de simples barbiers, dépourvus de toute instruction, menant de pair l'entretien de la santé de leurs clients et le soin de leur barbe; puis, au xv<sup>e</sup> siècle, s'éri-geant en chirurgiens, se bornant au début à pratiquer les saignées ou à exécuter des opérations rudimentaires, pour s'initier petit à petit à une instruction plus scientifique, et finir par se débarrasser du soin de la toilette de leurs concitoyens, pour se livrer exclusivement à la chirurgie. Au moyen d'emprunts, faits dans les archives de l'époque, dans les ordonnances scabinales, dans les comptes, dans les réclames imprimées, nous voyons revivre tour à tour, avec toutes

les particularités de leur existence, leurs travers et leurs travaux, les apprentis et les maîtres chirurgiens barbiers. Nous prenons connaissance des épreuves plus ou moins scientifiques, auxquels ils étaient soumis, des règlements qui les régissaient dans leur association, des mesures qui régentaient leurs veuves et leurs successeurs, des lois qui les défendaient contre la concurrence illégale, du service qu'ils devaient accomplir aux armées, des moyens défensifs qu'ils utilisaient pour combattre les épidémies, si nombreuses alors, et de maintes autres particularités aussi suggestives.

Je ne quitterai pas le volume de la Société cambraisienne, sans attirer encore un instant votre attention sur le catalogue illustré que M. le comte de Proyard de Baillecourt fournit des *Armoiries des anciens corps de métiers de Cambrai*, suivi de celui des *Armoiries des abbayes, béguinage, chapitres, communautés, couvents et hôpitaux de Cambrai*. De pareils recueils sont d'une incontestable utilité pour tous ceux qui s'occupent d'héraldique ou de numismatique et, dans d'autres cas encore, ils peuvent contribuer à plus d'une identification et à la résolution de plus d'un problème historique.

C'est à la découverte faite à Dougga, en Tunisie, d'un bloc de pierre, provenant d'une antique basilique chrétienne, que nous devons une note sur *l'inscription des martyrs de Dougga et les banquets des martyrs en Afrique*, par M. Paul Monceaux. (Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques. Paris. Année 1908, 1<sup>e</sup> livraison). Cette inscription, qui semble dater de la fin du IV<sup>e</sup> ou du commencement du V<sup>e</sup> siècle, rappelle le souvenir de trois chrétiens qui, à leurs frais, ont édifié des *cubicula* pour la célébration des banquets des martyrs. La construction des *cubicula*, ou annexes voisines de la basilique, destinées à des banquets funèbres, était assez fréquente aux débuts de la primitive église d'Afrique. Ce genre de repas était un legs de paganisme; les chrétiens eurent à l'origine: les banquets communs ou agapes et les banquets sur les tombes. Les premiers, à la fin du II<sup>e</sup> siècle, avaient encore un caractère, semi-liturgique et se transformèrent peu à peu en institution charitable. Les banquets funèbres, qui se célébraient en l'honneur des martyrs, consistaient en prières et en offrandes matérielles sur les tombes. On en vint, plus tard,

à consommer ces offrandes sur place, et ces repas improvisés constituèrent bientôt de véritables abus. Dès lors, l'Eglise les combattit vigoureusement. A Milan, saint Ambroise les interdit formellement; saint Augustin, dans les diocèses africains, les combattit énergiquement, aidé dans cette tâche par Aurelius, évêque de Carthage. Les Vigiles furent instituées pour les remplacer, mais ces modifications ne se firent pas sans difficultés, et, dans *la Cité de Dieu*, on trouve encore trace des efforts que le grand évêque d'Hippone dut entreprendre pour faire aboutir cette réforme. Les *cubicula*, annexés aux basiliques chrétiennes, étaient édifiés sur le modèle des *cubicula* des tombes païennes, lorsqu'au début de l'opposition du clergé, les repas en l'honneur des martyrs ne purent plus se célébrer sur leurs tombeaux mêmes, dans les églises ou les nécropoles. L'interdiction complète de ces banquets amena la disparition de ces édifices-annexes, dont on ne retrouve de nos jours que de rares traces.

Vous aurez sans doute souvenance, Messieurs, que notre Compagnie s'est associée, avec empressement, à la manifestation de sympathie et de gratitude, que la Société d'études de la province de Cambrai avait organisée l'année dernière, en l'honneur de son savant président, M. le chanoine Th. Leuridan. Les souscriptions ont servi à l'impression d'un volume, que celui-ci nous envoie aujourd'hui et qui renferme l'*Armorial des communes du département du Nord*. Cet important travail, qui ne forme en quelque sorte que la préface d'une étude beaucoup plus vaste, qui comprendra l'armorial des familles de la même région, concerne uniquement les paroisses du diocèse actuel de Cambrai. Dans l'Armorial, on trouve décrites et dessinées les armoiries de toutes les communes des sept arrondissements du département du Nord, armoiries reconnues légalement ou portées par les familles les plus importantes qui y ont été établies et ont joui des principaux droits seigneuriaux. Le chapitre relatif à chaque arrondissement, débute par des indications topographiques ou historiques, et le volume est terminé par des tables minutieuses, qui en rendent l'usage fort aisé. Au point de vue documentaire, le nouveau livre de M. le chanoine Leuridan constitue un instrument de travail, capable de rendre aisément aux chercheurs des services sérieux et fort utiles.

Dans la seconde partie de ses *Leçons numismatiques*, dont la traduction nous est communiquée par la « Revue belge de numismatique » (65<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> livraison), M. Svoronos rappelle la découverte que firent, il y a quelque temps, les fouilleurs de l'école archéologique américaine d'Athènes, dans les ruines du temple d'Hera à Argos. Un faisceau de broches de fer, de modèle et de proportions identiques, réunies par des liens de même métal et assujetties par une calotte de plomb, furent mises au jour en l'endroit sacré, où Phidion, au v<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, avait déposé l'offrande qu'il fit en souvenir de la monnaie primitive, lorsque, pour la première fois, à Egine, il frappa des monnaies d'argent. Cette monnaie primitive, dont les anciens auteurs tels Plutarque, Aristote, Heraclides de Pont et d'autres, font mention et dont l'usage était constant à Byzance, à Lacédémone, à Thèbes, ailleurs encore, était en fer. Le métal était réduit en longs bâtons, ressemblant à des broches de cuisine ou à des aiguillons employés par les bouviers; on les appelait *οβελισκοι* ou petites broches, d'où le nom d'*oboles*, que conservèrent les unités monétaires; six oboles, constituant la quantité que la main pouvait saisir, s'appelaient *δραξασθαι*, dont on fit *drachme*. L'importance de la découverte du temple d'Hera n'avait d'abord pas été appréciée, mais depuis qu'on s'est rendu compte de la valeur documentaire des pièces mises au jour, celles-ci ont autant que possible été reconstituées et sont aujourd'hui précieusement conservées au musée national d'Athènes.

Anvers, 4 avril 1909.

FERNAND DONNET.

---

# Note sur quelques scribes et enlumineurs de la Cour de Bourgogne d'après le compte de Gautier Poulain. (1450=1456)

---

En 1901, la Bibliothèque royale de Belgique acquit de M. Quaritch, à Londres, un volume manuscrit de comptes des ducs de Bourgogne.

Ce registre provient du fonds Barrois de la collection Ashburnham, vendu à Londres du 10 au 14 juin 1901 (1), et il renferme les comptes et dépenses de Philippe le Bon de 1450 à 1456, tenus par Gautier Poulain, conseiller et receveur du duc de Bourgogne.

Cette pièce est intitulée: *Achatz de chevaulz, escriptures de liures, peintures et autres choses touchant escuierie* (2).

La commenter en détail fournirait la matière d'un volume, car

(1) *The Ashburnham Library. Catalogue of the portion of the famous collection of manuscripts, known as The Barrois Collection*, p. 33, n° 87.

(2) Voir la description de ce volume, qui porte aujourd'hui à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique le n° II. 2756, par J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VII, p. 273.

elle remplit 66 feuillets in-folio. Nous bornons la présente étude à l'examen de la première partie, qui comprend les feuillets 1-2<sup>v</sup> (1).

En voici d'abord la teneur.

*A messire Jehan de Croy seigneur de Chimay et de Tours sur Marne, chevalier, conseiller, chambellan de mondit seigneur le duc et son grant bailly de Haynaut la somme de neufvins neuf livres ung solt six deniers de XL gros monnoie de Flandre la livre que mondit seigneur a ordonne luy estre baillee et delivree comptent et laquele le dit messire Jehan de Croix dit avoir paiet par son ordonnance et commandement aux personnes et pour les causes qui sensuivent cest assavoir à Jacotin du Bois pour lescription du second volume des cronicques de Belges que on dit listoire de Haynnau contenant trente sept cayers au pris de ung ridre pour chacun cayer en ce comprins le parchemin et veslin trente sept ridres qui au pris de cinquante gros pièce mèmement dictz valent xlvi t. v. s.*

*Au dit Jacotin por lescription de trois cayers dune autre histoire quil a encommencee et point parfaicte, au dit pris de ung ridre pour chacun cayer comprins aussi le parchemin font trois ridres du dit pris qui valent lxxv s. Et que le dit messire Jehan de Croy a baillie comptent. A Jehan Wauquelin translateur des dictes histoires le cinquième jour davril mil iiii<sup>e</sup> cinquante en vint escuz de quarante huit gros mèmement de Flandre pièce xxxiiii l. A Jacotin Pilavaine pour lescription d'un autre volume contenant vint sept cayers et demy ou sont comprinz les livres de Boece de consolacion detiques de Mellibee et de prudence et les chronicques de france abregez audit pris d'un ridre chacun cayer en ce comprins aussi le parchemin font vint sept ridres et demy qui valent xxxiiii l. un s. vi deniers pour avoir fait enluminer le dit volume de six vignettes alans autour des marges au pris chacune vignette lune parmy lautre de vint huit gros dicte monnoie valent iiii t. iiii s. pour quatre autres petites agetons du pris de quatre gros piece valent viii s.*

(1) En fait, les feuillets du manuserit sont numérotés iii<sup>e</sup> iiii<sup>xx</sup> vii — iiii<sup>e</sup> xxv, ce qui donne à penser que notre manuserit a été détaché d'un autre volume.



pour deux cens soixante sept lettres de deux poins a feuilletes de six et de huit au pris de trente deux gros le cent valant xliiii s.

Pour douze cens cinquante pirografes d'or et d'azur floretez au pris de six gros le cent valant xxxvii sols vi deniers pour relier, dorer et armoier des armes de mon dit seigneur sur les feuilletes le dit volume en trois escuz lxxii s. Au dit Jacotin Pilavaine pour lescription dun volume nomme le gouvernement des princes que fist frere Gilles de Rome translate par ledit Jehan Wauquelin contenant quarante quatre cayers et demy, au dit pris d'un Ridre chacun cayer sont xliiii ridres demi qui valent lv t[ournois] xii s. vi d. pour enluminer le dit volume assavoir pour quatre vignettes alans autour des marges au pris de trente six gros chacune lune parmi lautre valent lxxii s. pour huit autres plus petites vignettes au pris de douze gros piece valent xlviii s. pour deux cens et dix lettres de deux poins a feuilletes de six et de huit au pris de trente deux gros le cent valent pais seulement xxxvii s. pour unze cens pirographes d'or et d'azur floretez au pris de six gros chacun cent valent xxxiii s. Et pour relyer ledit volume, icelui dorer et armoier des armes de mon avant dit seigneur sur les feuilletes par dehors en trois escuz lxxii s. mettent toutes ces parties ensemble a ladite somme de ix<sup>xx</sup> ix t. i s. vi d. de xl g. dite monnoie. Ainsi quil appert par lettres patentes de mondit seigneur donnees le cinquieme jour d'avril mil iii<sup>e</sup> cinquante et uny avant pasques pour ce par icelles lettres avec unes autres ses lettres donnees le xxviii<sup>e</sup> jour de decembre mil iii<sup>e</sup> cinquante ou sont comprinses aucune des parties des susdites declairations, ensemble certification de Jehane au paix vesve dudit Jehan Wauquelin sur ses pris escription, enluminure, dorure, reliure et armoieure des dits livres et volumes et du nombre des cayers diceulx et aussi sur les paiemens fais par le dit messire Jehan de Croy ensemble quittance de luy et lettre de recipisse de Jaques de Bregilles, varlet de chambre de mondit seigneur et garde de ses livres et joyaulx par laquele il confesse les dits volumes et livres ou nombre et en lestat que dessus avoir receus pour mon avant dit seigneur et

*mis avec ses autres livres et joyaulx tout cy randu la dite somme de ix<sup>xx</sup> ix t. i s. vi d. xl g.*

On le voit, ce compte est surtout relatif à des copies et des enluminures de manuscrits. Nous pensons qu'il n'est pas sans utilité de signaler les renseignements nouveaux, inconnues jusqu'ici, qui s'y trouvent.

Il y est d'abord parlé de Jacotin du Bois, qui est déclaré avoir transcrit le deuxième volume des *Chroniques du Hainaut*. Nous pouvons contrôler l'exactitude de l'assertion, car elle concorde avec la souscription de l'exemplaire du deuxième volume de son ouvrage qui forme le n° 9243 des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. On y lit, en effet, f. 295<sup>r</sup>: *Si nous nous en tairons à tant... aujourduy qui est le viii<sup>e</sup> jour de decembre l'an... mille iiii cens et quarante noef... Chi fine la seconde partie des Histores des nobles prinches de Haynnaut escriptes par Jacotin du Bos.*

D'après le même compte, Jacotin du Bos est dit avoir fait *l'escripture de trois cayers d'une autre histoire.*

Celle-ci n'est pas autrement désignée, probablement parce qu'elle est restée « *point parfaicte* ».

Le second détail inédit que nous apprend le compte, est le prix que reçut Jean Wauquelin, le traducteur des *Chroniques du Hainaut* par Jacques de Guise. Il reçut 24 livres tournois. Cette somme fut payée le 5 avril 1450. Plus tard, la veuve de Wauquelin, à ce que nous lisons dans le même compte, reçut une autre somme.

Quant à l'autre personnage dont parle Gautier Poulain, et qui est Jaemart Pilavaine, le compte fournit des renseignements sur son œuvre d'enlumineur, incomplètement connue et non déterminée jusqu'à ce jour.

L'œuvre de Jaemart Pilavaine a été étudiée de façon très satisfaisante pour son époque par Léon Paulet (1). Toutefois l'érudit critique ne connaissait pas le compte de Philippe le Bon, dont nous venons de donner un extrait et qui permet de fournir un supplément au travail de Paulet.

(1) *Jaemart Pilavaine, miniaturiste du XV<sup>e</sup> siècle*, REVUE DE LA PICARDIE, 1858.

D'abord, la teneur du compte de 1450 confirme de tous points les qualités d'*escripvan et enlumineur* que se donne Pilavaine dans les *Chroniques Martiniennes* (1). En effet, on apprend que Pilavaine a fait (2) *l'escripiture d'un... volume contenant vingt sept cayers et demy ou sont comprins les livres de Boece de consolation detiques de Mellibee et de Prudence et les Chroniques de France abregez et... avoir fait enluminer le dit volume.*

Nous ne savons pas où se trouve aujourd'hui ce volume, et déjà les inventaires publiés par Barrois, dans la *Bibliothèque protypographique*, n'en indiquent pas la trace.

Le compte signale un autre volume à la confection duquel Jacmart Pilavaine collabora. C'est le livre du *Gouvernement des princes* de Gilles de Rome, traduit par Jehan Wauquelin, le traducteur des *Chroniques de Hainaut*. On sait en effet que l'œuvre de Gilles de Rome fut composée en latin, sous le titre de *De regimine principum* (3).

En quoi consista la collaboration de Jacmart Pilavaine? Il fit *l'escripiture du volume*, ensuite il enlumina *le dit volume assavoir pour quatre vignettes alans autour des marges*. Enfin, il fut chargé de mettre les armes du duc de Bourgogne sur la tranche.

La Bibliothèque royale de Belgique possède le volume dont le signalement est ici donné, c'est le n° 9043 de la section des manuscrits.

Bien que l'ouvrage ne contienne aucune mention explicite de scribe, il est aisé d'identifier le volume avec celui que décrit notre compte et qu'il attribue à Jacmart Pilavaine.

D'abord, ce volume renferme la traduction française du *Gouvernement des princes* de Gilles de Rome par Jean Wauquelin.

Ensuite, il s'y trouve exactement, comme le dit le compte, quatre feuillets dont les marges sont richement encadrées. C'est d'abord le feuillet n° 2. Dans la bordure de fleurs et de rinceaux courent des banderoles portant la fameuse devise de Philippe le Bon :

(1) Ms. n° 9069 de la Bibliothèque royale de Belgique.

(2) Ms. n° 9069 de la Bibliothèque royale de Belgique.

(3) Cf. HAIN, *Repertorium bibliographicum*.

*Aultre n'auray  
Tant que viveray.*

En outre, avec les armoiries complètes du duc de Bourgogne, on y reconnaît les écussons du duché de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Flandre et de Hainaut.

Puis les feuillets 3<sup>v</sup>, 110<sup>v</sup> et 308, selon la formule du compte, sont ornés de *vignettes alans autour des marges* (1).

Non seulement il doit se trouver dans le volume quatre grandes enluminures paginales, mais il est renseigné *huit autres plus petites vignettes*. L'indication a été trouvée exacte, les ornements en question se constatent f. 1, 26, 77<sup>v</sup>, 95, 150, 186, 216<sup>v</sup> et 245<sup>v</sup>.

Le compte signale encore 210 lettrines et 1100 pirographes, c'est-à-dire signes de paragraphes, *d'or et d'azur floretez*. Il n'y a pas d'erreur, on les trouve dans le manuscrit n° 9043.

Enfin, il est dit que le volume fut doré et *armoyé des armes (du duc de Bourgogne) sur les feuilletes par dehors*.

Encore un trait du signalement qui se vérifie absolument sur le volume de la Bibliothèque royale de Belgique. On y voit, en effet, sur les tranches dorées, cinq écussons, trois sur celle du milieu et deux sur chacune des tranches supérieure et inférieure.

Les armes de Philippe le Bon sont marquées en noir au milieu de la grande tranche, puis celles de Brabant, Limbourg, Flandre et Hainaut.

Tels sont les détails bibliographiques que nous avons cru intéressant de souligner dans le compte de Gautier Poulain.

Une fois de plus, on verra par cette courte étude que ce genre de documents constitue pour l'histoire des différents arts et le critique de leur œuvre une source précieuse de renseignements.

J. VAN DEN GHEYN, S. J.

---

(1) Pour être tout à fait exact, disons que l'ornementation marginale du f. 308 n'a été qu'à moitié achevée.

## SÉANCE DU 4 AVRIL 1909

---

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. de Witte, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; R. P. van den Gheyn S.-J., Chauvin, abbé Zech, chanoine van den Gheyn, Kintsschots, vicomte de Ghellinek Vaerneuyck, chanoine Laenen, Stroobant, Willemsen, baron de Borrekens, L. Blomme, membres titulaires; MM. Casier, Coninckx, Dilis, membres correspondants regnicoles; M. le comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. le chanoine van Caster, Comhaire, Bergmans, Dr van Doorslaer, Matthieu, Soil de Moriamé, van der Ouderaa, Hymans, membres titulaires; Hulin, Dubois, membres correspondants regnicoles.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 7 février 1909, qui est adopté.

Depuis la dernière réunion, l'Académie a eu le regret de perdre M. Cons, membre correspondant étranger, décédé à Poitiers, le 3 février 1909. Des condoléances ont été adressées à sa famille.

Le R. P. van den Gheyn fournit des notes sur un compte de Philippe-le-Bon, du 5 avril 1451, et étudie surtout les détails relatifs à certains copistes ou enlumineurs. Cette communication sera insérée au Bulletin.

M. Willemsen, analysant des documents commerciaux inédits, fait connaître les développements, pendant un siècle et demi, d'une société industrielle rurale du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son travail sera imprimé dans les Annales.

M. Stroobant fait connaître la découverte, à Ryckevorsel, d'ossements et de cornes de cerfs datant de l'époque tertiaire.

M. Chauvin improvise une pressante plaidoirie en faveur de l'enseignement de la langue arabe; il passe en revue les services qu'au cours des siècles, elle a rendus à la cause des sciences intellectuelles.

M. le président, en félicitant M. Chauvin, l'engage à rédiger son improvisation en une étude qui prendrait place dans les publications de l'Académie.

La séance est levée à 4 heures.

*Le secrétaire,*  
FERNAND DONNET.

*Le président,*  
A. BLOMME.

---

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois  
d'avril et mai 1909

---

**1° HOMMAGES D'AUTEURS.**

JOSEPH CASIER. Les imagiers de la Chartreuse de Champmol à Dijon.

ALPHONSE DE WITTE. Une fabrication illicite de liards truqués à Namur en 1712.

Id. Une nomination d'essayeur-général à la Monnaie de Bruxelles au temps de Marie-Thérèse.

JULES FRESON. Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé du monastère de Saint-Hubert.

G.-C.-A. JUTEN. Cornelius Jansenius, eerste bisschop van Gent.

Id. Keuren en handvesten der stad Hulst.

Id. De orde van den H. Guilielmus in Noord en Zuid Nederland.

Id. De orde van den H. Guilielmus.

- G.-C.-A. JUTEN. Testament van heer Willem Wissenzoon, pastoor van 's Heerarendskerke.
- Id. Grafschriften in de Sint-Janskerk te Sluys.
- Id. Het stadhuis van Hulst, verbrand in 1485.
- Id. Slusana sacra.
- Id. Het Klooster der Guilielmieten te Biervliet en Brugge.
- LÉON GERMAIN DE MAIDY. Excursions dans l'histoire de saint Mihiel.
- Id. Notes d'archéologie chrétienne. Un usage ancien remis en honneur.
- A. BLOMME. Termonde et ses fortifications vers 1730.
- A. DE BEHAULT DE DORNON. Une coupe de 1660 de la corporation des brasseurs de Bruxelles.
- JOS. BERTHELÉ. Montpellier en 1768 et en 1836.
- Id. La vieille chronique de Maguelone.
- Id. Les fontes de cloches à l'intérieur des églises.
- Comte PLUNKETT. James Cavanah Murphy.
- H.-F. MACCO. Die bedeutung des Königl. staatsarchivs zu Wetzlar für die Deutsche geschichte.

## 2° ÉCHANGES.

- BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.  
Bulletin mensuel. 11<sup>e</sup> année. Nos 4, 5 et 6.
- Id. Société d'archéologie.  
Annuaire 1909.  
Annales. Tome XXII. Livr. 3 et 4.
- Id. Académie royale de médecine de Belgique.  
Bulletin. Tome XXIII. Nos 2 et 3.
- Id. Académie royale de Belgique.  
Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts.  
1909. Nos 2 et 3.  
Notices biographiques et bibliographiques. 5<sup>e</sup> édition.

- BRUXELLES. Société royale belge de géographie.  
Bulletin 1909. N<sup>o</sup> 10.
- LIÈGE. Wallonia.  
XVII<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 2, 3, 4 et 5.
- DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude  
hertogdom Brabant. 8<sup>e</sup> jaarg. April-Mei 1909.
- TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige kring Hageland.  
Gedenkschriften. 1908. 3<sup>e</sup> afl.
- BRUGES. Annales de la Société d'émulation. Tome LIX. 1<sup>r</sup> fasc.
- GAND. Société d'histoire et d'archéologie.  
Bulletin. 17<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 3, 4 et 5.
- LIÈGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.  
Léodium. 8<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 4 et 5.
- HASSELT. L'ancien pays de Looz.  
13<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 4, 5 et 6.
- TONGRES. Société scientifique et littéraire du Limbourg.  
Bulletin. Tome XXVI.
- LIÈGE. Institut archéologique liégeois.  
Chronique archéologique. 4<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 4 et 5.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.  
Verslagen en mededeelingen. Maart en April 1909.
- BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstre-  
ken. Oudheid en kunst.  
1909. I.
- TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays  
de Termonde. Annales. 2<sup>e</sup> série. Tome XIII. 1<sup>e</sup> livr.
- ANVERS. Antwerpsch archievenblad.  
Tome XXV. 2<sup>e</sup> livr.
- MONS. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.  
VI<sup>e</sup> série. Tome X.
- MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique  
dans le Limbourg.  
Tome XLIV.
- PARIS. La correspondance historique et archéologique.  
15<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 179-180.
- Id. Société française d'archéologie.  
Bulletin monumental. Tome 72. N<sup>os</sup> 5-6.



- PARIS. Notes d'art et d'archéologie.  
Revue de la Société de Saint-Jean.  
21<sup>e</sup> Année. N<sup>os</sup> 3 et 4.
- Id. Polybiblion.  
Partie technique. Tome CXVII. 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livr.  
Partie littéraire. Tome CXV. 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> liv.
- Id. Société nationale des antiquaires de France.  
Bulletin. 1<sup>r</sup> trim. 1909.
- Id. Comité des travaux historiques et scientifiques.  
Bulletin de la section des sciences économiques et sociales.  
Congrès de Montpellier 1907.  
Bulletin historique et philologique. Année 1908. N<sup>os</sup> 1 et 2.  
Bulletin archéologique. Année 1908. 2<sup>e</sup> livr.
- MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.  
Bulletin mensuel. Année 1909. N<sup>o</sup> 4.
- PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.  
Bulletin. Tome XXXVI. 2<sup>e</sup> livr.
- NANCY. Les marches de l'Est.  
Année 1909. N<sup>o</sup> 1.
- CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.  
1909. N<sup>o</sup> 2.
- LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.  
10<sup>e</sup> Année. N<sup>o</sup> 55.
- AIX. Université d'Aix.  
Annales de la faculté des lettres. Tome II. N<sup>os</sup> 3 et 4.  
Annales de la faculté de droit. Tome II. N<sup>os</sup> 1 et 2.
- BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.  
Mémoires. 8<sup>e</sup> série. Vol. II.
- BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.  
Mémoires. IV<sup>e</sup> série. Tomes V et VI.
- CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.  
Mémoires. 1908.
- EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres  
de l'Eure. Recueil des travaux. VI<sup>e</sup> série. Tome V.
- PONTOISE. Société d'histoire et archéologique de l'arrondissement  
de Pontoise et du Vexin. Tome XXVIII. 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> fasc.

- SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.  
Bulletin historique. Tome XII. 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc.
- SAINTE-SUZANNE. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et  
d'Aunis. XXVIII<sup>e</sup> vol. 6<sup>e</sup> liv. XXIX vol. 1<sup>e</sup> livr. et  
table alphabétique des 35 premiers volumes.
- BEAUNE. Société d'archéologie  
Mémoires. Année 1906-1907.
- BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.  
Bulletin. 3<sup>e</sup> série. Tome VII. 2<sup>e</sup> liv.
- STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des  
ackerbaues und der Künste im unter Elsass.  
Monatsbericht. XLIII band. Heft 1 und 2.
- HEIDELBERG. Historisch philosophischen Vereine.  
Neue Heidelberger jahrbücher. Band XVI. Heft 1.
- LEIPZIG. Archiv für rassen u gesellschafts biologie.  
6<sup>e</sup> jahrg.
- BONN. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande.  
Bonner jahrbücher. Heft 118. 1.
- AGRAM. Vjesnik Kr. hrvatsko slavonsko dalmatinskoga zemaljs-  
koga arkiva.  
God. XI. Sv. I.
- CAMBRIDGE. Antiquarian Society.  
Quarto publications New-series. N<sup>o</sup> II.
- DUBLIN. Royal irish Academy.  
Proceedings. Vol. XXVII. Sect. C. N<sup>o</sup> 13.
- COPENHAGEN. Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie.  
1908. II R. 23 B.
- MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes.  
Année 1907. N<sup>o</sup> 4.
- VIENNE. Kaiserlichen akademie der wissenschaften.  
Fontes rerum austriacarum. Band LX. 2<sup>e</sup> abt. Band  
LXI. 2<sup>e</sup> abt.  
Archiv für österreichische geschichte.  
Band XCIV. 2<sup>e</sup> hälfte — B. XCVI. 1<sup>e</sup> & 2<sup>e</sup> H. — B. XCVIII.  
1<sup>e</sup> H. — B. XCIX. 1<sup>e</sup> H.  
Sitzungsberichte. Band CLIV.

- B. 155. 1, 2, 3, 4, 5. — B. 156. 1, 2, 3, 4, 5, 6.  
B. 157. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — B. 158. 1, 2, 3, 5, 6.  
B. 155. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — B. 160. 1, 2, 3, 6, 7, 8.  
B. 161. 1, 2, 5, 8.

ZURICH. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde.

Band X. 1909. 4 heft.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie

Tome III. Livr. 3.

LERIDA. Butlleti del Centre excursionista de Lleyda.

Num. 9 et 10. Any 4.

PALMA. Bolleti dela societat arqueologica Luliana.

Janer-Juny de 1907. Abril & Maig de 1909.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Año XII. N° 57.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.

Año XII. Enero-Febrero de 1909.

NAPLES. Societa reale di Napoli.

Reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti.

Atti. Vol. XXV.

Rendiconto. Anno XXI.

LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes.

Tome XI. N° 9.

MONTREAL. Numismatic and antiquarian Society.

The Canadian antiquarian.

Vol. V. N° 4. Vol. VI. N° 1.

MADISON. Collections of the State historical Society of Wisconsin.

Vol. XVII & XVIII.

WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology. Bulletin 34.

Smithsonian report, 1907. Nos 1834 et 1844/49.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.

Vol. XLIV. Nos 6, 7, 8, 9, 10.

CAMBRIDGE. Peabody museum of American Archaeology and ethnology. Havard university.

Memoirs. Vol. IV. N° 2.

BERKELEY. University of California publications in American archaeology and ethnology.

Vol. 7. N° 3.

### 3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Karl. W. Hierseman. Katalog 368. Italienische Kunst.

CAMBRIDGE. Bowes and Bowes. Books. N° 330.

---

Compte-rendu analytique des principales publications  
parvenues à l'Académie pendant les mois d'avril et mai 1909

---

MESSIEURS,

Lors d'une de nos dernières séances publiques, notre confrère, M. Joseph Casier, nous a parlé de l'efflorescence de l'art bourguignon si étroitement apparenté à notre art flamand. Il a remanié et complété ses notes, et nous les présente aujourd'hui abondamment illustrées, dans un nouveau travail qu'il consacre aux *Imagiers de la Chartreuse de Champmol à Dijon*. En visitant cette ville, le voyageur désireux de connaître les monuments sculpturaux du xv<sup>e</sup> siècle qu'on y conserve, ne réalise en quelque sorte qu'un « pèlerinage à l'art flamand greffé sur une souche française ». C'est ce pèlerinage, dont M. Casier nous communique les impressions. L'étude approfondie et comparative des principaux monuments, tels surtout le puits de Moïse, les statues du portail de Champmol, les tombeaux des ducs, et d'autres encore, lui permettent de démontrer combien fut décisive et prépondérante l'intervention d'artistes fla-

mands, et surtout du plus grand d'entre eux, Claus Sluter, dans le développement et l'épanouissement de la révolution artistique, dont la gestation peut se percevoir depuis les débuts du xv<sup>e</sup> siècle. Les sculpteurs flamands restèrent les fidèles observateurs des traditions spiritualistes dont l'influence se maintint intimement liée au rendu de la forme; leurs successeurs se laissèrent entraîner par un souci plus intense de la nature et de l'analyse, et donnèrent ainsi naissance à ce mouvement esthétique qui devait aboutir à la prédominance de l'art classique et des principes qui l'avaient régenté pendant l'antiquité.

Peu d'industries peuvent se vanter dans notre pays de fastes aussi anciennes et aussi bien établies que celle de la draperie. M. Pirenne vient encore d'un élucider une partie dans son étude sur *Une question économique à l'époque carolingienne. Draps de Frise ou drap de Flandre?* (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 17<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 3). On sait que les Frisons, parmi tous les Francs, aux époques mérovingienne et carolingienne, étaient à la tête du mouvement commercial, et que leurs bateaux descendaient le Rhin jusqu'en Suisse; tandis que, d'autre part, ils parvenaient dans les pays scandinaves ou chez les Anglo-Saxons. Parmi les articles dont ils trafiquaient, comptaient surtout les draps, que des textes contemporains appellent *pallia fresonica*. Des auteurs modernes ont prétendu que les Frisons ne fabriquaient pas eux-mêmes ces draps, mais qu'ils se bornaient à exporter ceux qu'ils avaient reçus des Anglo-Saxons ou des Flamands.

M. Pirenne établit d'abord que, contrairement à une de ces assertions, les Frisons fabriquaient eux-mêmes des draps, mais que ceux-ci étaient de qualité grossière, et que cette industrie n'était que la continuation de la très vieille fabrication germanique. Or les *pallia fresonica*, étaient de qualité supérieure et de nuances variées. Ils étaient donc importés. Les Anglo-Saxons n'en exportaient pas, n'en fabriquant pas même en quantité suffisante pour leur propre usage. Ils devaient donc indubitablement être d'origine flamande. Les textes contemporains confirment en tous points cette hypothèse, et permettent d'établir que cette industrie remontait aux gallo-romains; ceux-ci l'avaient héritée de l'antiquité, qui, elle-

même, l'avait reçue des Egyptiens. Cette origine orientale suffit pour expliquer sa supériorité et son excellence.

*Qu'est-ce qu'un homme lige?* C'est encore M. Pirenne qui nous l'apprendra dans la note que publie dans ses bulletins l'Académie royale de Belgique (1909, n° 3). On sait que l'homme lige est « le vassal lié à son seigneur par des obligations particulièrement étroites et exclusives ». Mais à l'origine l'homme lige était simplement celui qui faisait partie de la *familia* d'un seigneur, qui en « relève, non en vertu d'une convention, mais en vertu d'un droit héréditaire ». Néanmoins, et très anciennement, ce mot subit une transformation, et dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle déjà, s'appliquait au vassal. Ce fut, en effet, dans son entourage immédiat, que le seigneur choisit naturellement tous ceux qu'il appelait à remplir à son profit des fonctions administratives ou militaires. La qualité que ces élus possédaient ainsi se communiqua aux fonctions qu'ils remplissaient. Et l'existence de ces liens étroits et exclusifs, donna naissance aux vassaux, placés sous la dépendance personnelle du suzerain, et se communiqua au bénéfice contractuel dont ils étaient investis, constituant ainsi une « espèce particulière de fief et d'hommage qu'il fut loisible à tout chevalier d'acquérir et de prester ».

Les études de M. l'abbé Juten se sont surtout portées sur la Flandre zélandaise, et le résultat de ses recherches a été condensé en une série de brochures dont il a bien voulu nous envoyer des exemplaires. A L'Ecluse, il a retrouvé et reproduit le texte des inscriptions funéraires qui, autrefois, pouvaient se lire dans l'église Saint-Jean, détruite par un incendie. Son travail est intitulé : *Grafschriften in de Sint-Janskerk te Sluis*. Dans *Slusana Sacra* il fournit, par rapport à la même ville, des indications concernant les gildes, les couvents, les dignitaires ecclésiastiques, etc. A Hulst, sont consacrées diverses études qui forment d'utiles contributions à l'histoire de cette localité, notamment *Keuren en handvesten der stad Hulst*, *Het stadhuis van Hulst verbrand in 1485*, etc. A signaler encore un groupe de notices, dans lesquelles l'auteur s'occupe de l'ordre des Guilielmites, et fournit des indications sur les maisons que celui-ci posséda dans nos parages. On trouvera

ces renseignements dans les tirés-à-part portant pour titre: *De orde van den H. Guilielmus in Noord en Zuid Nederland, De orde van den H. Guilielmus et Het klooster der Guilielmieten te Biervliet en Brugge.*

Si les souverains au moyen âge, dans le but de se créer à peu de frais des ressources supplémentaires, eurent à maintes occasions recours à la falsification des monnaies, ils ne se firent pas faute de continuer parfois ces errements fort peu réguliers, même pendant des périodes plus rapprochées de nous. C'est ainsi que des liards au buste de Charles VI avaient été frappés à Anvers et à Bruxelles, au mois d'avril 1712, et qu'à la fin du mois de juillet de la même année, on procéda à Namur, sous les auspices de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, à l'émission de pièces dans lesquelles le buste du prince et les légendes étaient intentionnellement gravés de telle sorte que la confusion avec les pièces véritables devait fatalement se produire. Les curieux incidents de cette fraude officielle sont exposés par notre vice-président M. de Witte dans une brochure qu'il intitule: *Une fabrication illicite de liards truqués à Namur en 1712.* Dans une seconde brochure consacrée à *une nomination d'essayeur général à la monnaie de Bruxelles au temps de Marie-Thérèse*, M. de Witte nous initie aux curieux dessous d'une nomination de fonctionnaire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le comte de Fraula, conseiller à la cour des comptes, avait un protégé Jean-Joseph Brichaut, qu'il voulait absolument faire investir des fonctions d'essayeur-général de la monnaie de Bruxelles. Mais pour bénéficier de cette nomination il fallait passer un examen. Les procès-verbaux de cette formalité, à laquelle furent soumis divers concurrents, ont été conservés; ils démontrent les efforts successifs qui furent entrepris, d'abord pour faire écarter les concurrents de Brichaut, puis pour soumettre celui-ci à une série d'épreuves de complaisance qui, sans donner satisfaction au point de vue du métier, suffirent toutefois avec beaucoup de bonne volonté à obtenir la signature, en 1765, par le duc Charles de Lorraine, d'une patente de nomination définitive.

Les vestiges authentiques du mobilier de nos anciennes gildes sont rares. C'est donc avec intérêt qu'on lira la description que

donne M. de Behault de Dornon, dans les « Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles » d'une coupe de 1660 de la corporation des brasseurs de Bruxelles. Cette coupe en argent qui porte le nom des quatre doyens en fonctions à cette époque, est encore conservée dans la descendance de l'un d'eux. La description de cette œuvre d'art, permet à M. de Behault de fournir d'intéressantes indications au sujet de l'ancienne et autrefois si florissante corporation des brasseurs bruxellois.

Des documents anciens de valeur font l'objet des études de M. Jos. Berthelé. Il veut bien nous en communiquer le résultat. C'est d'abord la publication de deux manuscrits inédits qui donnent la description minutieuse de la ville de *Montpellier en 1768 et en 1836*. Le premier surtout par son étendue, par la diversité et la multiplicité des indications qu'il fournit, est précieux pour l'histoire locale de Montpellier. Le second, à titre comparatif, offre de la valeur, valeur qu'accroissent encore les notes dont notre confrère a enrichi ces documents. *La Vieille Chronique de Maguelone*, est bien plus ancienne; elle a été rédigée dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Elle n'est pas inédite, mais le texte que M. Berthelé en donne, est plus complet et plus correct que ceux qui antérieurement avaient été publiés. En étudiant ce texte, et en réunissant les indices divers que d'autres sources fournissent, M. Berthelé émet l'hypothèse que l'auteur de la chronique pourrait être le chanoine maguelonais Bernard de Treviers, ayant exercé des fonctions d'*operarius*, ou même d'architecte de la cathédrale —, et en même temps « ayant possédé assez de littérature pour cultiver la chronique en prose, la versification historique et pieuse et le roman moralisateur ».

Pas de question plus actuelle que celle de la découverte en un château allemand, des reliques de saint Hubert. Dans le dernier numéro de « *Leodium* » (8<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 5), bulletin mensuel de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, M. Joseph Demarteau analyse et coordonne tous les documents authentiques qui permettent d'établir avec quelque certitude les vicissitudes qu'eut à subir, pendant le cours des siècles, *le corps de saint Hubert*. Sa conclusion assez décevante, est, que depuis l'an mil au moins, on ne possède pas de détails dignes de foi sur l'état dans lequel



se trouvaient au monastère de Saint-Hubert les reliques du grand apôtre des Ardennes. La conviction qui s'était accréditée, que le corps du saint s'y gardait dans toute son intégrité, ne repose pas sur des données exactes. Depuis l'incendie de 1568 et le pillage des Huguenots, on ne possède plus que des assurances vagues, et provisoirement, il n'est guère possible pour l'histoire d'aboutir à une conclusion sincère. Dans quelle mesure faut-il tenir compte des diverses traditions écrites et orales qui spécifient la destinée des reliques depuis le xvi<sup>e</sup> siècle? C'est ce que l'enquête actuellement ouverte, permettra sans doute d'apprécier prochainement.

A diverses reprises, je vous ai déjà signalé les découvertes de peintures préhistoriques, retrouvées sur les parois de grottes en France ou en Espagne. Qu'il me soit permis d'appeler aujourd'hui votre attention sur un document de ce genre, dont l'importance ne saurait être contestée. C'est le « Butletti del Centre excursionista de Lleyda » (num. 10, Aug. 1) qui nous le fait connaître en publiant un article descriptif de M. l'abbé Henri Breuil, intitulé *Les peintures quaternaires de la roca del Cogul*. Ces peintures exécutées en couleurs rouge et noire représentent non seulement des cerfs, des élans, des bisons, des bouquetins, mais encore des groupes d'hommes et de femmes, semblant exécuter une danse ou prendre part à une scène d'initiation. Les personnages sont habillés, et c'est la première fois que des documents de ce genre fournissent des indications relatives aux vêtements des populations de l'époque quaternaire.

Dans les armoiries des libraires de Bruges, que Gaillard reproduisit dans son ouvrage *de Ambachten en neringen van Brugge*, figurent en chef, surmontant une presse, deux plumes d'oie posées en sautoir et chargées d'une couronne d'or. Cette couronne eut le don d'exciter la susceptibilité héraldique du roi d'armes Falentyn qui voulut en poursuivre la disparition. Un procès s'en suivit en 1673. Dans ses *Documents inédits concernant les libraires et maîtres d'école de Bruges* (Annales de la Société d'Emulation de Bruges, février 1909), M. C. van den Haute, fait connaître un extrait de la plaidoirie de l'avocat des libraires. Celui-ci faisait observer, non sans causticité que : *de pennen ghecrúyst syn ghecroot met eene*

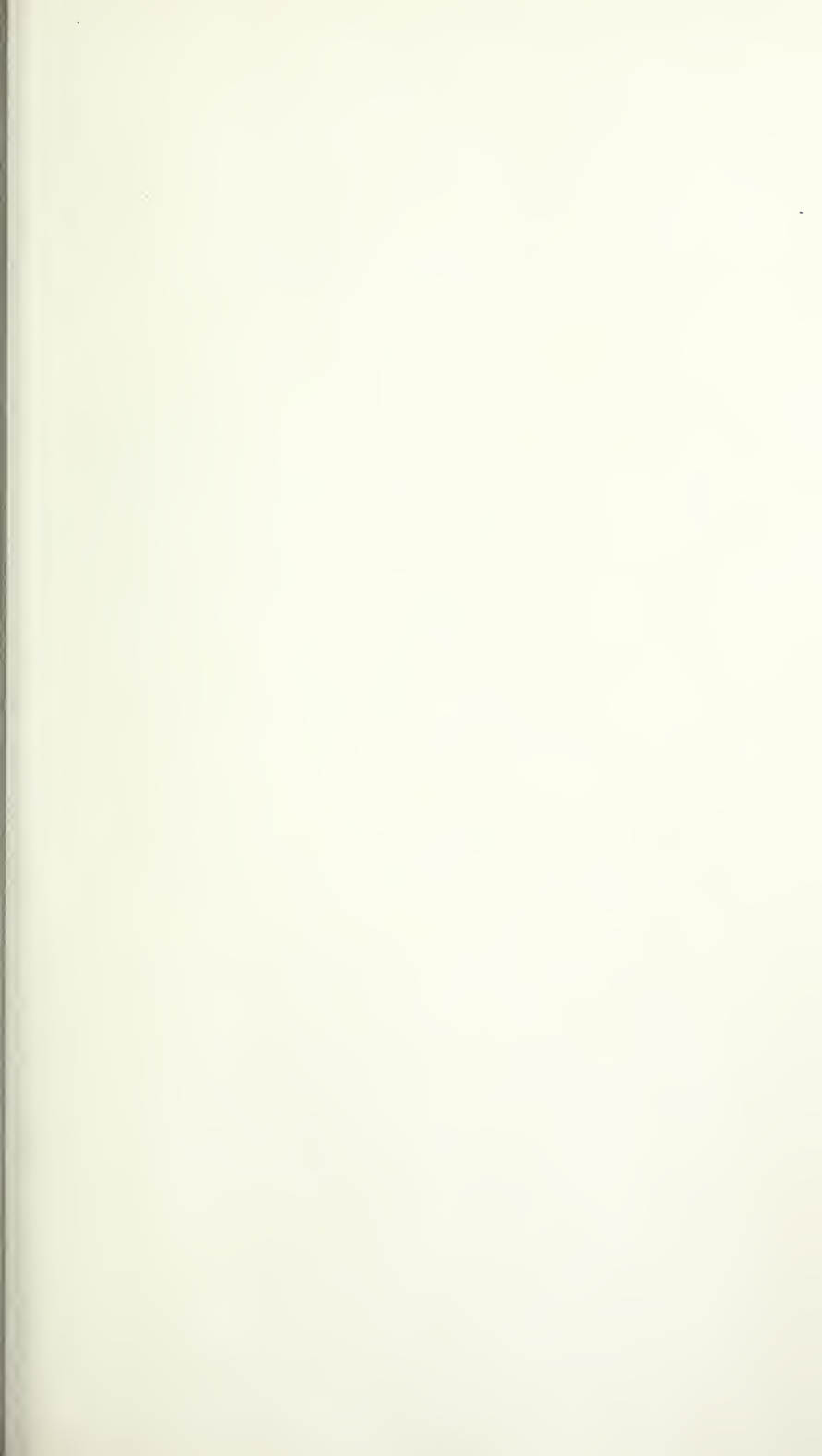
*croone ghelyck die heel de wereld denre ghecroont syn ende ghecroont worden et merito. Als wesende het edelste instrument ende directeur, niet allene van alle wetenschappen, maer oock van regierynghe van heel de werelddt, selfs van de militaire saecken. Soo dat nemende het instrument voor de wetenschap ende voor de directie selve, gheseydt magh worden, dat de penne is de conservatie van alle monarchien ende republicquen, soo gheestelycke als wereldlycke, ende by dien weerdich ghecroont te worden, soo wel als de wapenen van oorloghe, juxta illud Ciceronis: frustra sunt arma foris, nisi consilium sit domi.*

Ces considérations m'engagent, Messieurs, pour aujourd'hui, à déposer la plume, en exprimant le regret, d'être forcé par les inéluctables lois du progrès, à employer une plume de fer, quand je puis vous faire connaître, grâce à un plaidoyer d'autre fois, toute la supériorité et toute la noblesse de feues les plumes d'oie.

6 juin 1909.

FERNAND DONNET.

---





## SÉANCE DU 6 JUIN 1909

---

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; R. P. van den Gheyn S.-J., chanoine van Caster, de Behault de Dornon, Willemsen, membres titulaires; chanoine Jansen, Dilis, Casier, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, *vice-président*; Soil de Moriamé, Kintsschots, Bergmans, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine van den Gheyn, membres titulaires; Heins, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 1909 est lu et approuvé.

Sont acceptées les propositions d'échange faites par la Société scientifique de Chevtchenko, l'Institut catalan de Barcelone et la Revue des Marches de l'Est.

Il est décidé qu'à cause de la coïncidence du Congrès de Liège, la prochaine réunion aura lieu le 25 juillet. La séance publique se tiendra le dimanche 3 octobre; le bureau est chargé de l'organiser.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées dans le Bulletin.

M. le chanoine van Caster fait l'histoire complète, à travers les siècles, de la dentelle de Malines. Ce travail, publié par le Cercle archéologique de Malines, sera imprimé, au compte de l'Académie, à un nombre suffisant de tirés-à-part, pour être distribués en guise de premier fascicule du prochain volume des Annales.

M. Dilis donne connaissance de la première partie de son tra-

vail relatif à l'ancienne organisation du courtage à Anvers. Il résumera, pour la présenter dans la prochaine réunion, la suite de son étude.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

*Le Secrétaire,*  
FERNAND DONNET.

*Le Président,*  
A. BLOMME.

---

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de  
Juin et Juillet 1909

---

**1° HOMMAGES D'AUTEURS.**

- Kan. J. E. JANSEN. De Gilde van Sint-Sebastiaan te Sevendonck.  
FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Avril  
1909.
- Id. Compte-rendu analytique des publications. Juin  
1909.
- TH. DE DECKER. Geldelijke toestand eener Waasche prochie in 't  
midden der xvii<sup>e</sup> eeuw.
- Id. Jan Frans van de Velde, de eximius van Beveren.
- Id. Reisaanteekeningen van den eximius van de Velde.
- Id. Een remedieboekje uit de xvii<sup>e</sup> eeuw.
- G. WILLEMSSEN et TH. DE DECKER. Deuxième note sommaire sur les  
fouilles de Thielrode.
- D<sup>r</sup> H. CLAEYS. Jan Frans van de Velde. Bio- en bibliographische  
aanteekening.
- A. VAN WERVEKE. Het godshuis van Sint-Jan en Sint-Pauwel te  
Gent, bijgenaamd de Leugemeete.
- J. VAN DEN GHEYN, S. J. Notes sur quelques scribes et enlumineurs  
de la Cour de Bourgogne.
- R. VALLENTIN DU CHEYLARD. Tarif imprimé à Grenoble par Pierre  
Verdier.

- R. VALLENTIN DU CHEYLARD. Notes sur le monnayage avignonais du pape Urbain VIII.  
ID. Lettre inédite du pasteur dauphinois Homel.  
GEORGES HASSE. Les fers à cheval de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle trouvés à Anvers.  
ID. La pêche dans la région d'Anvers de la période Rovenhausienne au moyen âge.  
V<sup>te</sup> B. DE JONGHE. Un sou pseudo impérial du V<sup>e</sup> ou du VI<sup>e</sup> siècle.  
FERNAND DONNET. Variétés campanaires (2<sup>e</sup> série).  
ERNEST MATTHIEU. Comité provincial de la commission royale des monuments. Rapport annuel. 1909.  
EMILE DILIS. Où se trouve le manuscrit original de la chronique de Fr. Jos. de Castro?  
ID. L'argenterie et le mobilier des hauts échevins de Waes en 1788.  
H. G. FORDHAM. The cartography of the provinces of France 1570-1757.

## 2<sup>o</sup> ÉCHANGES.

- BRUXELLES. Revue belge de numismatique et de sigillographie. 65<sup>e</sup> année. 3<sup>e</sup> livr.  
ID. Société royale belge de géographie. Bulletin. 33<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 2.  
ID. Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin. IV<sup>e</sup> série. Tome XXIII. N<sup>os</sup> 4 et 5.  
ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 11<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 7.  
LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3<sup>e</sup> série. Tome V. 2<sup>e</sup> livr.  
TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen Kring der Kempen. Taxandria. Gedenkschriften. 6<sup>e</sup> jaarg. N<sup>o</sup> 1.  
GAND. Société d'histoire et d'archéologie. Annales. Tome IX. 1<sup>r</sup> fasc. Bulletin. 17<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 6.  
LIÈGE. Wallonia. XVII<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 6.

- LIÈGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. Leodium.  
8<sup>e</sup> année. N<sup>os</sup> 6 et 7.
- Id. Institut archéologique liégeois.  
Chronique archéologique du pays de Liège. 4<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 6.
- GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.  
Verslagen en mededeelingen. Mei 1909.
- BRUGES. Société d'émulation.  
Annales. Tome LIX. 2<sup>e</sup> fasc.
- HUY. Cercle hutois des sciences et Beaux-Arts.  
Annales. Tome XVI. 2<sup>e</sup> livr.
- BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en om-  
streken. Oudheid en Kunst. II. 1909.
- SAINT-NICOLAS. Cercle archéologique du pays de Waes.  
Annales. Tome XXVII.
- ANVERS. Société royale de géographie.  
Bulletin. Tome XXXIII. 1<sup>r</sup> et 2<sup>e</sup> fasc.
- MONS. Cercle archéologique.  
Bulletin des séances. 6<sup>e</sup> série. N<sup>o</sup> 7.
- PARIS. Société de Saint-Jean.  
Notes d'art et d'archéologie. 21<sup>e</sup> année. N<sup>o</sup> 5.
- Id. Polybiblion.  
Partie technique. Tome CXVII. 6<sup>e</sup> livr.  
Partie littéraire. Tome CXV. 6<sup>e</sup> livr.
- Id. Société nationale des antiquaires de France.  
Mémoires. 7<sup>e</sup> série. Tome VIII.
- MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.  
Bulletin mensuel 1909. N<sup>os</sup> 5, 6 et 7.
- CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.  
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.  
2<sup>e</sup> série 1909. N<sup>o</sup> 4.
- PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.  
Bulletin. Tome XXXVI. 3<sup>e</sup> livr.
- ZÜRICH. Anzeiger für schweizerische altertumskunde. XI Band. I Heft.
- WURZBURG. Deutschen gesellschaft für vorgeschichte.  
Zeitschrift für vorgeschichte. Band I.
- METZ. Gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde.  
20<sup>r</sup> Jahrg.



- STUTT GART. Königlichen staatsarchiv. Wurtembergisches urkundenbuch. Bd. X.
- LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.  
Berichte über die verhandlungen 1908. IV-VIII.  
Abhandlungen der philologisch historischen klasse. B.  
XXVI. N° 3.
- GOTENBOURG. Göteborgs och Bohusläus fornminnesförening. Midde-  
landen. I. 4.
- HELSINGSFORS. Suomen Muinaismuisto-Yhdistyksen aikakauskirja.  
Finska fornminnesföreningens tidskrift. XIX.  
Finska minnesföreningens tidskrift. XXIV.  
Suomen Museo XIII. XIV. XV.
- LONDRES. Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.  
2<sup>d</sup> Ser. Vol. XIV. N° 1.
- CAMBRIDGE. Antiquarian Society.  
Proceedings. N° LII.
- ROME. R. Accademia dei Lincei.  
Notizie degli scavi di antichità. Vol. VI. Fas. 1 & 2.
- PALMA. Societat arqueologica luliana.  
Bolleti Juriol-Desembre de 1907. Juny y Juriol de 1909.
- MADRID. Revista di Archivos, bibliothecas y museos. Año XII.  
Marzo-Abril de 1909.
- LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda. Nums 11 y  
12. Any 1.
- LISBONNE. O Archeologo português. Vol. XIII. N°s 7 a 12.
- LEMBERG. Ukrainischen sevckenko gesellschaft der wissenschaften.  
Chronik. N°s 29-34.  
Fontes historiae Ukraino russicae. Vol. VIII.
- AGRAM. Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga drustva.  
Organ archeoloskoga odjela narodnoga muzeja u Zagrebu.  
1908/1909.
- BATAVIA. Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen.  
Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel  
XLVI. Afl. 4.  
Register op de artikelen voorkomende in het tijdschrift  
en de verhandelingen.

MONTEVIDEO. Anuario est adistuo de la republica oriental del Uruguay. Tomo I.

MONTREAL. The numismatic and antiquarian Society.  
The Canadian antiquarian and numismatic journal. Vol VI.  
N° 2.

MANILLE. Bureau of Science. Division of ethnology publications.  
Vol. IV. Part. II. Vol. V. Part. III.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.  
Proceedings. Vol. XLIV. Nos 11-17.

### 3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. B. G. Teubner. Mittheilungen. 1909. N° 2.

NANCY. Sidot frères. Le bouquiniste lorrain. N° 34.

VIENNE. Franz. Malota.

---

Compte rendu analytique des principales publications parvenues  
à la bibliothèque pendant les mois de Juin et Juillet 1909

---

MESSIEURS,

Dans le compte-rendu que j'eus l'honneur de vous soumettre lors de notre dernière séance du mois de février, j'analysais un travail que MM. Paul Bever et J.-G. Howard consacraient, dans le « Bulletin monumental », aux *Chantry chapels* anglaises. Je retrouve aujourd'hui une traduction amplifiée de cette étude dans « The archaeological Journal », édité par « The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland » (March 1909). L'abondance de détails descriptifs, la multiplicité des illustrations, permettent mieux encore d'étudier dans tous leurs détails ces monuments spéciaux aux églises anglaises, d'une valeur architectonique et artistique si remarquable. Le style ogival a suscité peu d'œuvres aussi

riches en motifs décoratifs et sculpturaux que les *Chantry chapels in England*.

Le moindre de nos villages possédait autrefois sa société de tir. Celle-ci avait son règlement parfaitement spécifié, ses coutumes immuables; elle possédait ses insignes et ses bijoux, souvent d'une grande richesse artistique; elle conservait jalousement ses privilèges et défendait avec énergie ses droits et ses immunités. Presque toutes ont lentement périclité, et se sont, petit à petit, transformées en vulgaires sociétés d'agrément, sans le moindre caractère local ou traditionnel. La plupart des anciens bijoux, les colliers des rois, les bannières, sont devenus la proie des marchands, et enrichissent des collections particulières. C'est d'une de ces sociétés que notre confrère, M. le chanoine Jansen, nous retrace les fastes. En analysant le registre de cette confrérie militaire, il a pu en refaire l'historique, en retracer l'organisation et en détailler les faits les plus saillants, dans une brochure qui porte pour titre: *De Gilde van Sint-Sebastiaan te Zevendonck* (Turnhout). Ici, encore une fois, il y a lieu de constater avec tristesse l'aliénation des bannières, et le remplacement de l'ancien collier dont ces archers campinois se montraient si fiers dans les siècles passés.

C'est vers l'histoire du pays de Waes que M. le juge De Decker dirige ses recherches. Il a bien voulu faire hommage à notre bibliothèque de plusieurs études, qui toutes s'y rapportent. Voici d'abord un volumineux travail consacré à *Jan-Frans van de Velde, de eximius van Beveren*. Savant, écrivain et bibliophile, van de Velde prit de plus une part active, comme conseiller, à la lutte qui, sous l'Empire, fut dirigée par Napoléon contre la papauté, ce qui lui valut d'abord d'être emprisonné, puis banni.

Dans une seconde publication, qui porte pour titre: *Reisaantekeningen van den eximius van de Velde*, M. De Decker a extrait des notes délaissées par ce savant, de curieuses indications sur les divers voyages qu'il fit, soit que contraint par les événements de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il dut chercher refuge en Allemagne, soit qu'il traversa la France pour accompagner l'évêque de Gand au Concile de Paris. Signalons encore une étude sur la situation financière au XVII<sup>e</sup> siècle de la paroisse de Tamise, accompagnée d'explications nombreuses, concernant les ressources et les dépenses

diverses à cette époque des administrations ecclésiastiques du pays de Waes. Ces considérations économiques sont développées dans la brochure intitulée: *Geldelyke toestand eener Waasche prochie in 't midden der XVII<sup>e</sup> eeuw.*

On se rappellera encore la violente polémique qui surgit, il y a quelques années, au sujet de l'authenticité des fresques de la Leugemeete. Les principaux auteurs de cette lutte épique ont malheureusement disparu en peu de temps, et aujourd'hui la question peut être envisagée avec plus de calme. La Société des bibliophiles flamands de Gand profite de cette situation, pour faire éditer l'ouvrage dont, dès 1884, elle avait entrepris la publication. Commencé par le baron J. B. Bethune, continué par son fils, le baron Jean Bethune, il vient d'être achevé par M. A. van Werveke. Deux albums contiennent la reproduction des calques exécutés au moment de la découverte, des relevés faits peu après la mise au jour des peintures, des photographies prises, non seulement des fresques, mais de tous les détails architectoniques du bâtiment qui les renfermait. Ce sont de précieux documents qui peuvent servir de base fidèle à l'étude de ces importants monuments iconographiques. Le volume qui accompagne ces albums, résume fidèlement toutes les discussions qui naquirent à la suite de la découverte des peintures, fournit des indications précises sur tous les sujets représentés et sur l'époque pendant laquelle ils furent exécutés. Quoique l'auteur évite de prendre directement part à la discussion, il résulte cependant clairement de l'exposé qu'il fait de la question, que l'authenticité des fresques ne peut être mise en doute, et que leur importance, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie locales, ne saurait être niée.

Le creusement, à Anvers, des nouveaux bassins aura décidément, au point de vue des origines de cette ville, constitué une mine précieuse de documents de premier ordre. M. Hasse qui les a déjà mis à contribution dans diverses publications, dont nous avons successivement rendu compte, les étudie encore une fois à un point de vue spécial, et réussit, grâce à eux, à reconstituer le passé de *la pêche dans la région d'Anvers de la période robenhausienne au moyen âge.* Sans parler des barques qui ont déjà été décrites ailleurs, on a retrouvé de nombreux pesons, des flotteurs,

des soutiens de ligne, des hameçons qui, grâce à l'étude des couches de terrains dans lesquelles ils reposaient, ont pu fournir des indications précieuses au sujet des divers engins et méthodes de pêche utilisés par les habitants des bords de l'Escaut depuis l'époque néolithique, en passant par la période barbare, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les particularités de la vie intime de nos ancêtres, sont toujours intéressantes à connaître. Sous ce rapport, peu de documents rendent plus de service que les inventaires. C'est encore grâce à une pièce de ce genre que nous pouvons aujourd'hui connaître avec certitude quels étaient *l'argenterie et le mobilier des Hauts échevins de Waes en 1788*. Cet inventaire fut dressé en cette année par Jean-Joseph de Moerman d'Harlebeke, lors de l'entrée en fonctions d'un nouveau concierge du *Landhuis*, et retrouvé récemment aux archives de l'Etat à Gand, par M. Em. Dilis, qui, aujourd'hui, le publie. Notre confrère, dans une seconde brochure, demande : *Où se trouve le manuscrit original de la chronique de Fr. Jos. de Castro?* Il répond à cette question en affirmant qu'il est conservé, non à Bruxelles, mais bien à Gand, et qu'il appartient à M. Robert Schoorman. Toutefois, il n'est pas possible d'affirmer s'il constitue bien une œuvre personnelle de François-Joseph de Castro.

Si je vous dis encore que notre confrère Sir Fordham, dans une nouvelle étude illustrée, continue la série de ses études géographiques en s'occupant cette fois de *the cartography of the provinces of France 1570-1757*, j'aurais pour cette fois achevé ma tâche en vous faisant connaître les principales publications parvenues à notre bibliothèque, depuis la dernière séance.

25 juillet 1909.

FERNAND DONNET.

---

# Nicolas Maiscocque,

musicien montois du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

L'inventaire de la musique appartenant à l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, dressé en 1734, mentionne: « L'œuvre de Maiscocque; 9 livres » (1). On trouve également le nom de Maiscocque dans l'inventaire de la musique du jubé de l'église Saint-Sauveur, à Gand, datant de 1754, parmi la liste de la musique imprimée, avec accompagnement instrumental; pas plus que dans le catalogue d'Audenarde, le titre n'est indiqué, mais le nombre des parties est de huit (2).

Aucun musicographe n'avait relevé le nom de ce compositeur avant Robert Eitner, qui le comprit dans son vaste répertoire, d'après le premier de ces inventaires et en ajoutant que le Collegium musicum de Groningue possédait deux œuvres de Maiscocque: *Concordia montensis* (Anvers, 1676) et *Harmonia sacra* (Anvers, 1688) (3).

La Bibliothèque royale a acquis récemment un exemplaire de cette dernière publication, que nous sommes ainsi à même de décrire exactement.

CANTVS PRIMVS. || HARMONIA SACRA || QVINQVE VOCIBVS

(1) E. VAN DER STRAETEN. *La Musique aux Pays-Bas avant le XIX<sup>e</sup> siècle*, t. 1 (Bruxelles, 1867), p. 212

(2) Id *Id.*, t. V (Bruxelles, 1880), p. 232.

(3) R. EITNER. *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexicon der Musiker*, t. VI (Leipzig, 1902), p. 282. Eitner renvoie erronément, pour ces titres, à Van der Straeten; cet auteur les a pas donnés.

ET QVINQVE INSTRUMENTIS || CONCERTATA, CVM QVATVOR PARTIBVS SECVNDARIIS. || AVTHORE || NICOLAO MAISCOCQVE || MONTIBVS HANNONLÆ S. ELISABETÆ || MVSICES PRÆFECTO || OPVS TERTIVM. || DICATA || MAGNIFICO ATQVE EXCELLENTISSIMO DOMINO || D. FRANCISCO ANTONIO || DE AGVRTO || MARCHIONI DE CASTANAGA PER VNIVERSVM BELGIVM GVBERNATORI || AC || CAPITANEO GENERALI, &c. || FRANCISCVS ANTONIVS DE AGVRTO TOTIVS BELGII GVBERNATOR || ANAGRAMMA || VT BENIGNVS AC GLADIO INVICTO ORNATVS FORTIS VRBES REGAT || (Vignette gravée sur bois, représentant une femme (sainte Cécile?) jouant de l'orgue, entourée de trois anges, dont deux tiennent des livres de musique, tandis que le troisième fait manœuvrer le soufflet de l'orgue; l'instrument est surmonté d'une fleur de lys).

ANTVERPLE, || Apud HENRICVM AERTSSENS, Typographum Musices, sub Signo Montis Parnassi. || Anno M. DC. LXXXVIII. || *Cum speciali Regis Privilegio.* ||

In-fol., 1 f. titre, 1 f. dédicace et 9 ff. de musique, paginés 3-18. Pour la partie de *Bassus Continvus*, le titre est identique sauf la première ligne, portant l'indication de la partie; le corps même du volume diffère légèrement: la dédicace est imprimée au verso du titre; ces deux pièces n'occupent ainsi qu'un feuillet, suivi de 11 ff. de musique, paginés 3-24.

[Bruxelles, bibl. royale: II. 91.357.]

Cet exemplaire a été offert par l'auteur à la chapelle du collège du Parc à Louvain, comme l'indiquent les mentions manuscrites répétées sur le titre de chacun des cahiers: *Dono Authoris || Sacelli Porcensis.*

Nous reproduisons fidèlement le texte de la dédicace au gouverneur général Don Francisco-Antonio de Agurto, marquis de Castañaga:

MONSEIGNEUR,

Il est vray que dans ces concerts je n'y trouve rien digne de V. E. Mais cependant ce petit present ma semblé vous estre propre d'autant qu'il y a peu d'hommes dans le Païs-Bas qui jugent mieus, et se servent plus à propos de la solide Harmonie que V. E. Celle que vous entretenés Monseigneur dans les provinces qui sont con-

fiées à votre conduite incomparable en est un caractere assureé, cette application, cette prudence, cette force & cette douceur, qui inspire à tout ce grand Corps etendu par toutes les Villes qui en dépendent, cet Esprit qui le fait agir à vostre exemple avec des mouvemens si reguliers pour le service du Roy est une veritable Musique & une Harmonie parfaite aussy bien qu'un avantage singulier que Dieu nous avoit reservé dans les jours qui nous donnoient les apprehensions de nous voir acablez. La Musique est une science lors qu'on la considere dans les Principes & elle est une des plus belles parties de la Mathematique & ainsi inseparable des personnes Illustres: les Mercurus les Orphèes les Philaromons & tout ce que la Grece a eü d'Auguste l'ont estimée: Salomon le plus grand de tous les Monarques en fit l'ornement de son Palais; j'Encheris la dessus & je dis que Dieu même a sa Musique dans le Ciel, aussy l'Ecclésiastique en son *Chap. 44.* voulant faire l'Eloge des hommes illustres dit qu'ils cherchoient dans leur jeunesse les accords de Musique & Dieu voulant dependre une Ville Royale en sa desolation, declare que la voix des Musiciens n'y sera plus entendue *Apoc. 18.* c'est ce qui fait connoistre Monseigneur qu'elle est Inseparable des Palais. C'est une Merveille de Lire dans l'Histoire les Prodigeux effets qu'elle à produit sur les Esprits sur les passions & sur les humeurs des Princes; il ne faut que considerer Alexandre qui ne parloit que de sang, ou de Vin, des Travaux de la Guerre, ou des delices de la Paix, que selon les Chants forts ou languissants de sa Musique ordinaire, elle à porté même les vertus sur l'esprit des Prophetes comme sur celuy d'Elizée qui demanda un Musicien pour remettre son Esprit emeu dans le Calme, & pour prononcer ses oracles avec Tranquilité; par ainsi ne vous sera-t-elle pas necessaire Monseigneur? dans la multitude infinie des occupations inseparables d'une si grande charge que le Roy à confiée à V. E. à fin de retenir toute la liberté d'esprit qu'il faut avoir parmy un Ministère si considerable. Voila le blanc ou j'ay reflechis Monseigneur avec un desir que cette Musique en quelque lieu qu'elle se visse, portast votre Nom en teste & qu'elle fut honorée de la protection d'un parfait imitateur des hommes Illustres, elle ne doit pas être estimée Monseigneur de Sa valeur par le public mais parce que V. E. luy servira de Bouclier je luy en fais homage, suppliant qu'il me soit permis de me dire eternellement avec un profond respect.

Monseigneur

De Vostre Ex<sup>te</sup>

Le tres humble, tres Obeïssant, & très Dedié Serviteur

NICOLAS MAISCOCQUE

Prêtre & Maitre de la Musique à Mons.



La personnalité de Don Francisco-Antonio de Agurto, marquis de Castañaga, est très bien connue; il succéda, en 1685, au marquis de Grana, comme gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, mais tomba en disgrâce à la suite de la reddition de Mons aux Français en 1690; en 1692, il dut remettre le pouvoir à Maximilien-Emmanuel de Bavière (1).

Parmi les publications belges dédiées au marquis de Castañaga, nous pouvons encore citer le recueil de poésies flamandes, consacrées à Notre-Dame de Hal, par Jean Lambrecht (*Wonderen der heylighe stadt Halle*, Bruges, 1682), et le programme du cortège organisé le 30 mai 1688, par les élèves du collège des Jésuites à Bruxelles, à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Woeringen (*Vier-hondert-jarighen Zeghenpraet...*, Bruxelles, 1688).

Signalons aussi les amusants jeux poétiques de Gabriel-Jacques de La Torre sur le nom de Agurto: *Anagrammatophylacium epigrammaticum, acrosticum, seu metamorphosis ana-epigrammatica in qua sub multiplici litterarum metathesi prænominum et nominis Excellentissimi Domini Francisci Antonii de Agurto..., virtutes christianae exhibentur* (Gand, 1687).

*L'Harmonia sacra* comprend deux messes. La première en si bémol majeur, à cinq voix accompagnées de cinq instruments et de ripieno ad libitum, est suivie de cinq motets: *O Clementissime* (alto solo avec cinq instruments); *Quis cordi meo* (alto et basse, avec trois instruments); *O Jesu mi* (à deux voix, *cantus* I et II, et trois instruments); *In hac die* (à quatre voix, *cantus*, alto, ténor et basse, et trois instruments); *O Lux mundi* (à cinq voix et cinq instruments), — de Litanies de la Vierge (*Litaniae B. M. Virginis*, à cinq voix et cinq instruments), de deux *Tantum ergo* (à cinq voix et cinq instruments), et d'une *Symphonia* à cinq instruments. La seconde messe, en fa majeur, également à cinq voix et cinq instruments, est suivie d'un *Te Deum* à chanter par l'officiant accompagné de cinq voix, de cinq instruments et de quatre parties secondaires; c'est ce que nous appellerions un *Te Deum* à grand orchestre. Par une particularité singulière, la partie de

(1) Voir la notice de Gachard dans la *Biographie nationale*, t. I (Bruxelles, 1866), col. 130-135.

basse de cette seconde messe est écrite en ré majeur, tandis que la partie de chant l'est en fa majeur; il y a ainsi une tierce de différence. On pouvait l'expliquer peut-être par la nécessité de tenir compte d'un orgue construit à la tierce supérieure, ce qui exigerait une transposition du même intervalle pour ne pas faire chanter les voix trop haut. Mais les parties de la première messe ne présentent pas cette particularité: le chant et la basse continue sont notés dans le même ton.

L'*Harmonia sacra* est la troisième œuvre, *opus tertium*, de Maiscoecque. J'ai pu retrouver les titres des deux précédentes, grâce à l'indication d'Eitner (qui cite d'ailleurs lui-même l'*opus 2*) au sujet des œuvres du compositeur, qui se trouvaient au Collège musical de Groningue.

Cette importante institution a cessé d'exister à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et sa bibliothèque a été dispersée (1). Mais le catalogue manuscrit en est conservé aux Archives du royaume, à Groningue.

A la suite d'une demande de renseignements que je lui avais adressée, mon savant collègue, M. le D<sup>r</sup> A.-G. Roos, bibliothécaire de l'Université de Groningue, a bien voulu me communiquer les extraits de ce catalogue, copiés par M. l'archiviste J.-A. Feith, relatifs à Maiscoecque.

Dans la première division de l'inventaire, comprenant la musique vocale et instrumentale in-folio, se lit :

1. *Concordia montensis a 1, 2, 3, 4 vel 5 voc. cum instrum. 8 vol. Antwerpiæ 1676.*

2. *Harmonia sacra 5 voc. cum instr. 10 vol. Antwerpiæ 1688.*

La quatrième division, les *Libri musici in quarto tam vocibus quam instrumentis*, mentionne :

*Arca parthenica a 1, 2, 3, 4 vel 5 voc. cum instr. 11 vol. Antwerpiæ, 1671.*

Nous pouvons donc rétablir ainsi la liste sommaire des œuvres de Maiscoecque :

(1) Sur le Collegium musicum de Groningue, voir un article de H.-O. Feith, dans le t. II des *Bijdragen tot de geschiedenis en oudheidkunde, inzonderheid van de provincie Groningen, onder redactie van G. Acker Stratingh, H. O. Feith en W. B. S. Boeles* (Groningue, 1865).

Opus 1: *Arca parthenica*. Anvers, 1674; in-4°.

Opus 2: *Concordia montensis*. Anvers, 1676; in-fol.

Opus 3: *Harmonia sacra*. Anvers, 1688; in-fol.

Aucune des trois publications n'est citée dans l'*Histoire et Bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* d'A. Goovaerts.

Il nous est assez malaisé de juger de leur valeur, au point de vue de la composition, puisque nous ne disposons que de deux parties de l'une d'elles; mais la lecture de celles-ci permet cependant de conjecturer que le mérite musical de leur auteur ne doit pas dépasser le niveau d'une honorable moyenne, comme la plupart des œuvres belges de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Grâce aux recherches que notre confrère, M. Léopold Devillers, a bien voulu faire dans les archives de l'église Sainte-Elisabeth, conservées aux archives de l'Etat à Mons, nous savons que Nicolas Maiscoque, dont les documents défigurent le nom de diverses manières (*Maïschoppe*, *Maïscopt*), fut nommé maître de chant de cette église le 1<sup>er</sup> octobre 1687, aux appointements de cent quarante livres.

Les comptes de 1688-1690 portent, en effet:

« A maistre Nicolas Maïschoppe, maistre de chant de ladite église, at esté payez pour une année de ses gages escheue le dernier septembre 1688 . . . . . xli £.

« Audit maitre de chant pour deux années escheues 1689 et 1690 . . . . . iie iiiixx £ ».

Les mêmes comptes nous montrent que le maître de chapelle recevait une gratification de dix livres le jour de la Sainte-Cécile:

« Audit maistre de chant, pour la récréation du jour S<sup>te</sup> Cecille, a esté payez pour l'année 1688 . . . . . x £.

« Item, pour 1690-1691 . . . . . xx £ » (1).

Ces articles sont répétés aux comptes des années suivantes jusqu'en 1695. Au f<sup>o</sup> 42 de ce dernier compte, figure cette note: « Ledit maistre Maïscopt s'est retiré du service de l'église le

(1) Compte Noël 1688-1690, rendu par le receveur Nicolas Hanot, f<sup>o</sup> XXXIX v<sup>o</sup>. (Archives de l'Etat, à Mons.)

premier de mars 1694 ». Il fut remplacé par Nicolas Caré ou Karé.

M. Devillers n'est parvenu à trouver la date et le lieu ni de la naissance ni du décès de Maiscoeq.

Le nom de l'auteur de l'*Harmonia sacra* est peu commun en Belgique. Il a été porté, au XIX<sup>e</sup> siècle, par deux autres musiciens, originaires de Tirlemont: Jean-Hubert et Charles-Albert Maiscoeq. Né à Tirlemont, le 12 septembre 1790, Jean-Hubert Maiscoeq passa toute sa vie dans sa ville natale, où il était maître de chapelle de l'église Saint-Germain, et où il mourut le 6 octobre 1855. On lui doit de nombreux motets religieux qui ne manquent pas de mérite, et parmi lesquels on remarque sept *Tantum ergo*, pour différentes voix, un *Ave maris stella*, un *Pange lingua*, un *Alma Redemptoris*, un *Ave Regina*; un *Regina Cœli*, un *Salve Regina* un *Ave Maria*, etc. Son frère, Charles-Albert, né à Tirlemont, le 21 mai 1808, s'adonna également à l'étude de la musique. Il devint chef de musique au 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied et composa de nombreux morceaux pour harmonie et fanfares, ainsi qu'un motet: *O sacrum convivium*. Charles-Albert Maiscoeq mourut prématurément dans sa ville natale, le 6 juin 1835 (1).

PAUL BERGMANS.

---

(1) P.-V. BETS. *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont* (1860-1861), t. II, p. 196-197. — Cf. *Biographie nationale*, t. XIII (Bruxelles, 1894-1895), col. 186.

## Séance solennelle et publique

du dimanche 3 octobre 1909

---

La séance s'ouvre à 11 heures, dans la salle Leys, en l'hôtel de ville d'Anvers. Un public nombreux occupe toutes les places disponibles.

Sont présents: MM. A. Blomme, *président*; de Witte, *vice-président*; Fernand Donnet, *secrétaire*; Geudens, *trésorier*.

Max Rooses, Hymans, Soil de Moriamé, chanoine van Caster, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., L. Blomme, Stroobant, van der Ouderaa, Kintsschots, Willemsen, D<sup>r</sup> van Doorslaer, membres titulaires; Bilmeyer, l'abbé Zech, Casier, Coninckx, chanoine Jansen, Dilis, membres correspondants regnicoles; comte Lair, membre honoraire étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Chauvin, Matthieu, Comhaire, Bergmans, membres titulaires; R. P. Braun, de Swarte, Germain de Maily, membres correspondants étrangers.

En ouvrant la séance, M. le président Blomme souhaite la bienvenue à tous ceux qui ont répondu si nombreux à l'appel de l'Académie. Il fait part de l'absence de M. Chauvin, qu'un deuil de famille empêche de présenter personnellement la communication qu'il avait préparée.

M. de Behault de Dornon donne lecture d'un travail dans lequel il détaille les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges. M. Stroobant expose la situation

de la Campine anversoise avant le christianisme et fournit des indications sur la population qui l'occupait.

Ces travaux seront imprimés dans le Bulletin, ainsi que celui de M. Chauvin consacré à l'étude du mahométisme en Belgique, dont M. Blomme donne lecture.

Après que le président eut remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la séance, celle-ci est levée à 12 1/2 heures.

*Le Secrétaire,*  
FERNAND DONNET.

*Le Président,*  
A. BLOMME.

---

# L'étude du mahométisme en Belgique

---

Le moyen âge a fort mal jugé Mahomet et le mahométisme. C'est qu'il ne le connaissait guère que par les Byzantins, peu bienveillants pour l'islam à cause de la lutte dangereuse et incessante qu'ils menaient contre lui. Par l'Espagne, où le contact était fréquent, il est venu quelques notions plus exactes, qu'on retrouve, par exemple, dans Matthieu Paris<sup>(1)</sup>; mais l'ardeur des guerres que faisaient les Espagnols pour s'affranchir d'un joug détesté, les a poussés plus d'une fois à calomnier leurs adversaires<sup>(2)</sup>. Et quand les chansons de geste s'emparèrent du sujet, la déformation de l'histoire ne connut plus de bornes. Mahomet était, d'après

(1) R. BASSET. *La connaissance de l'Islam au moyen âge*, I. Matthieu Paris. Dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 56, pp. 83-86.

(2) Dozy. *Histoire des musulmans d'Espagne*, 1861, t. II, pp. 104 et suiv.

plus d'un texte, un prêtre ou un cardinal, qui, mécontent de ne pas être élu pape, comme on le lui avait promis, fonda, pour se venger, une religion nouvelle et passa bientôt pour Dieu aux yeux de ses sectateurs. Aussi lui érigea-t-on partout des idoles, qu'on emmenait à la guerre sur un char somptueux, comme, au siècle dernier encore, Alfred von Rethel l'a représenté dans l'une des fresques qui ornent l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle. On a peine à comprendre cette invention quand on se rappelle l'horreur des musulmans pour les images, qui aurait dû, semble-t-il, frapper tous ceux qui entraient en contact avec eux.

Mais nous ne sommes pas au bout. Pour faire accepter sa doctrine, Mahomet avait eu recours à la ruse, soit en dressant une colombe à venir picorer dans son oreille, semblant ainsi lui apporter des révélations d'en haut, soit en habituant un taureau à accourir au devant de lui ayant, sur ses cornes, des feuillettes du coran. C'était d'ailleurs un brigand et Eustache Deschamps, dans une de ces ballades, lui en fait encore reproche :

Si fut Mahom homs de povre lignée,  
Larron, mordreux... (1).

S'étant un jour enivré, on lui attribua le meurtre d'un favori dont ses disciples étaient jaloux et qu'ils avaient mis à mort : de là la défense du vin. Et Mahomet lui-même mourut misérablement, dévoré par des pores.

Quant à sa doctrine, on ne pouvait manquer de la défigurer aussi. Si, avec quelque apparence de raison, on lui reproche d'avoir établi la polygamie, on l'accuse d'avoir prescrit la polyandrie, ce qui est une pure imagination. Et certains poètes réduisent l'islamisme à deux dogmes : la polygamie et le salut qui est assuré à tous les croyants « au moyen de deux besans dans le poing des morts ». Pour d'autres, qui se rapprochent plus de la vérité, l'islamisme n'est qu'une hérésie du christianisme.

(1) *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, publiées par le marquis Queux de Saint-Hilaire, t, VI, p. 48.



C'est d'Ancona qui a le mieux exposé la légende de Mahomet et il suffira de renvoyer à son travail (1); quant aux idées du moyen âge sur le mahométisme, Gautier (2) et Schröder en ont fait un exact tableau (3).

Dans nos provinces, on n'avait guère l'occasion de s'occuper du mahométisme et nos rapports avec les musulmans ont été, sauf lors des croisades, plutôt rares. Aussi pourrait-on, *à priori*, s'attendre à ne rencontrer chez nous que des échos de ce qui se disait ailleurs. Et c'est ce qui est arrivé.

Mais, chose bien honorable pour nous, dans ce concert où dominent les voix fausses, il se rencontre parfois des savants, surtout des Belges, qui donnent la note juste. C'est que jamais le bon sens ne perd ses droits chez nous. De là, par exemple, ces voyageurs qui, en présence de mondes nouveaux où tout doit leur paraître absurde ou choquant, gardent leur sang-froid et ne songent qu'à observer exactement pour nous redire plus tard avec candeur ce qu'ils ont vu. Tel a été Guillaume de Ruysbroeck dont les modernes font de si grands éloges, le mettant au tout premier rang; tels ont été Clénard, par exemple, et Busbecq. Et cette lignée de grands voyageurs honnêtes se continue jusqu'à nos jours, car il n'y a pas si longtemps qu'est mort de Pruyssenaere.

Cette honnêteté, cette objectivité, on la retrouve chez plus d'un de nos compatriotes au sujet de Mahomet et de sa doctrine. Ne citons que Guillaume de Tripoli et Clénard.

Ce que nous savons de certain au sujet de Guillaume de Tripoli se réduit à fort peu de chose. Prutz (4), qui a publié son *Tractatus de statu Saracenorum*, ne peut nous donner que de rares

(1) ALESSANDRO D'ANCONA. — *La leggenda di Maometto in Occidente*. Dans *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XIII, 199-281 (ou *Atti della R. Accademia dei Lincei, scienze morali*, 1888, 176-227).

(2) *La Chevalerie*, par LÉON GAUTIER. Nouvelle édition. 1883, p. 822.

(3) R. SCHRÖDER. *Glaube und Aberglaube in den altfranzösischen Dichtungen*. Erlangen. Verlag von Andreas Deichert. 1886, pp. 153 et suiv.

(4) PRUTZ. *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*. Berlin, 1883, pp. 575 et suiv.

détails et s'il y en a un peu plus chez Touron (1) on est en droit de se demander sur quoi cet auteur fonde ses affirmations. Guillaume est né à Tripoli, d'un père franc; il est entré au couvent des frères prêcheurs de Saint-Jean d'Acre et a écrit son *Tractatus* après le 22 juillet 1273. Il est très probable aussi qu'il accompagna Marco Polo dans la visite qu'il fit, en 1271, au Khan des Tartares.

Son petit livre témoigne d'une connaissance très étendue et étonnamment exacte, pour le temps, de l'histoire des peuples musulmans. Remarquable aussi l'esprit dans lequel il parle de Mahomet et du mahométisme, signalant toujours ce qui rapproche, non ce qui divise. Et cette charité est encore la meilleure tactique, puisque Guillaume nous atteste qu'il a baptisé plus de mille infidèles.

Mais est-il belge? Qu'il soit issu d'une famille chrétienne franque, cela ne peut être douteux. Son nom même de Guillaume, si répandu alors en Belgique, nous permet peut-être de le revendiquer. Si l'on trouve l'argument trop faible, disons au moins qu'il ne nous est pas étranger puisqu'il a écrit son traité à la demande de Thedaldus ou Thibaud, archidiacre de Liège, qui faisait à cette époque un pèlerinage en Terre Sainte et qui devint plus tard pape sous le nom de Grégoire X. Aussi le meilleur manuscrit du *Tractatus* semble bien être celui que conserve l'Université de Liège.

Quant à Clénard, il est, après Raymond Lulle, le premier qui ait songé sérieusement à convertir les musulmans, le premier, peut-être, qui se soit rendu compte des conditions de l'entreprise. Ayant appris l'arabe, il se rendit au Maroc et là, préparant l'œuvre de conversion qu'il méditait, il se mit à étudier avec ardeur la religion et les mœurs des musulmans. Les renseignements assez nombreux que nous donnent ses *Epistolæ* méritent encore l'attention et, en tout cas, frappent par leur objectivité. Mais une mort prématurée (septembre 1542) l'empêcha d'achever son œuvre et, notamment, de fonder à Louvain un véritable collège de propagande (2).

(1) TOURON. *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, t. I, pp. 288-291.

(2) Le Brugeois Vasaeus, élève de Clénard, qu'il accompagna en Espagne et qui enseigna les belles-lettres à Braga, à Evora et à Salamanque, où

Ce que Clénard avait rêvé sans pouvoir le réaliser, a été sérieusement préparé par une autre gloire de la Belgique, Vendville, qui fut évêque de Tournai de 1587 à 1592.

Comme nous l'avons dit ailleurs (1), Vendville, dès 1561, avait commencé à élaborer un projet de séminaire oriental, qu'il présenta au pape en 1589.

« D'un esprit aussi clair que Clénard, il voit nettement ce qu'il y a à faire. Frappé, comme lui, de l'absurdité du mahométisme, il croit au succès possible d'une polémique sérieuse. Regrettant l'inertie des catholiques de son temps et leur rappelant l'esprit de martyr dont les protestants ont fait preuve, espérant, d'autre part, dans le dévouement des Belges, il préconise la création de séminaires dans les grands ordres : plus tard on en pourra établir ailleurs.

« Ce qu'il y faut principalement enseigner, ce sont les langues et tout ce qui fera connaître les doctrines et les personnes que l'on aura à combattre. Et rien de plus frappant, sous ce rapport, que de trouver presque à chaque page ces mots, qui deviennent un véritable refrain : « *rerum et linguarum cognitio* ». Accessoirement, on pourrait enseigner un métier facile, puisque, dans la plupart des états, les missionnaires devront s'introduire sans se faire connaître pour propager peu à peu leurs doctrines et qu'ils n'ont d'autre moyen pour cela que de « *sancte fallere* ».

« Mais ce qui mérite plus d'attention encore, c'est que Vendville se rend parfaitement compte des nécessités de l'enseignement des langues orientales pour le but qu'il a en vue. Il faut apprendre la langue classique pour lire les documents relatifs à la religion, et la langue vulgaire pour pouvoir parler avec les infidèles. Et

il mourut en 1562, parle du mahométisme avec moins de largeur d'esprit que son maître (*Rerum Hispaniæ memorabilium annales*. Cologne, 1577, pp. 383-384, 400-401, 403, 404-405 et 408-409).

(1) V. CHAUVIN et A. ROERSCH. — *Etude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard*. (*Mém. couronnés de l'Académie royale de Belgique*, collection in-8°, t. LX, pp. 139 et suiv.)

qu'on ne se borne pas à savoir traduire; on doit pouvoir parler et écrire; il convient de prononcer correctement.

» Pour cela, avant tout, qu'on se procure des maîtres indigènes, soit des néophytes originaires des pays à convertir, soit même des captifs. Mais, dira-t-on, ils n'auront pas de méthode. Qu'on leur adjoigne des savants! C'est le système moderne des deux maîtres: un Européen, pour l'enseignement scientifique; un indigène pour la pratique.

» Et il ne faudrait que deux ou trois ans pour aboutir, surtout si on loge les étudiants dans un local fermé, seuls avec leurs maîtres indigènes. Puis, pendant les longues traversées, dans les pays limitrophes, où se trouvent toujours des exilés ou des voyageurs, dans le pays même enfin, ils auront les moyens d'apprendre ce qui leur manquerait encore. »

Sans aucun doute, c'est à cette heureuse initiative de Vendville qu'est due la création ultérieure du Collège de la Propagande, qui a rendu tant de services à l'étude des langues orientales.

Ce serait se faire illusion que de croire que, dans ces temps anciens, on trouvera souvent des personnalités aussi éminentes.

Et d'abord les historiens. Presque tous ils copient, et sans beaucoup de critique. Sigebert de Gembloux ne connaît que Paul Diacre (1); Van Maerlant emprunte à Vincent de Beauvais (2). Jean d'Outremeuse, comme il fallait s'y attendre, est l'écho de la légende (3) et ni A Thymo (4), ni Mohy du Rondchamps (5) n'ont rien de personnel.

Nos voyageurs valent, en général, beaucoup mieux. Si Lengherand n'a qu'un mot à nous dire (6), Van Ghistele est intéressant; mais son voyage a été rédigé par son chapelain Zeebout, qui était un érudit, avec les qualités, mais aussi les défauts des

(1) V. CHAUVIN. *Bibliographie des ouvrages arabes*, t. XI, p. 190.

(2) *Ibid.*, p. 176.

(3) *Ibid.*, p. 181.

(4) *Ibid.*, p. 192.

(5) *Ibid.*, p. 179.

(6) *Ibid.*, p. 174.

érudits de ce temps (1). Faut-il citer Cotovic (2) ou Surius (3), qui manque d'impartialité? Stochove (4) a de la valeur et Gonsalès (5) nous frappe par son ton modéré. Et celui que nous avons à citer en dernier lieu, Rotthier (6), est encore celui qui vaut le moins de tous.

Ces rares historiens, ces quelques voyageurs n'ont pas pu répandre beaucoup chez nous la connaissance du mahométisme, et les idées qui régnaient à ce sujet au début du XIX<sup>e</sup> siècle, venaient plutôt des livres de l'enseignement. Or, avant le moment où des manuels empruntés à la France (Desmichels, Drioux, Duruy) ou ceux de nos compatriotes (Lequarré, Brabant, etc.) ont répandu des notions plus saines, les ouvrages dont on se servait étaient au dessous de toute critique, notamment l'abrégé de l'histoire de l'Eglise par Lhomond ou l'histoire ecclésiastique du P. Loriguet (7).

Donnons la parole au P. Loriguet.

« Au commencement du septième siècle, le démon voulut avoir un empire dont il fût le seul maître; et comme c'était dans l'Eglise d'Orient que les schismes et les hérésies avaient eu jusqu'alors le plus de succès, ce fut aussi dans cette Eglise que Dieu, par un juste effet de sa colère, lui permit d'exécuter les projets de destruction qu'il méditait. Mahomet fut l'instrument dont se servit l'esprit de mensonge pour faire à la Religion la plaie la plus profonde qu'elle eut encore reçue.

» Cet homme extraordinaire descendait d'Ismaël, fils d'Abraham: il naquit à la Mecque, d'un père païen et d'une mère juive. Ce ne fut qu'à l'âge de quarante ans qu'il commença à faire le prophète et à se dire publiquement l'envoyé de Dieu. Ses concitoyens,

(1) J. DE SAINT-GÉNOIS. *Les voyageurs belges du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. I, pp. 171 et 185.

(2) *Bibliog.*, p. 158.

(3) SAINT-GÉNOIS, t. II, p. 161.

(4) SAINT-GÉNOIS, t. II, p. 113.

(5) SAINT-GÉNOIS, t. II, p. 172.

(6) SAINT-GÉNOIS, t. II, p. 201.

(7) *Bibliog.*, pp. 141-142.

qui le connaissaient pour un débauché, ne crurent point à sa prétendue mission et ils voulurent l'arrêter. Mais Mahomet prit la fuite et se retira à Médine avec quelques partisans qui l'aidèrent à s'emparer de cette ville. La religion qu'il prêchait était un mélange monstrueux de judaïsme, de christianisme et de paganisme. Comme cet imposteur ne savait ni lire ni écrire, il fit rédiger sa doctrine par un moine apostat, et il donna au livre qui la contenait le nom d'*Alcoran*, c'est-à-dire de livre par excellence. Il était sujet à des attaques d'épilepsie, il les fit passer pour des extases occasionnées par les visites de l'ange Gabriel. Quand on lui demandait des miracles pour preuve de sa mission, il disait qu'il n'était pas envoyé pour faire des miracles, mais pour étendre la religion par l'épée. En effet, une troupe de soldats fugitifs et de voleurs s'étant joints à lui, il commença par piller les caravanes, puis il marcha contre la Mecque et la prit. Il soumit ensuite les différentes contrées de l'Arabie, forçant les peuples à embrasser sa nouvelle religion. Ses successeurs continuèrent ses conquêtes et se répandirent comme un torrent dans l'Asie et dans l'Afrique, où ils firent des maux irréparables au Christianisme. »

Inutile de réfuter cette triste élucubration. Mais si la religion mahométane était si monstrueuse, on pouvait, à bon droit, s'inquiéter du salut de ses sectateurs. Et l'on n'y manqua pas. En 1821, le vicaire-général de l'archevêché de Malines, dans un sermon qui fit scandale, assigna aux musulmans un paradis spécial où, avec les enfants morts sans baptême, ils jouiront d'un bonheur naturel. C'était oublier les enseignements de l'Eglise qui déclare sauvés les infidèles si, dans une ignorance invincible à l'égard de la foi, ils conforment leur conduite aux enseignements de leur conscience. Aussi la revue de l'abbé de Foere, le *Spectateur belge*, traita le malheureux vicaire-général avec une dureté incroyable (1).

(1) *Spectateur belge*, t. XIII, pp. 66-70.

Tout récemment le P. Godts a traité les musulmans plus sommairement encore. Leur doctrine est si absurde qu'ils ne peuvent guère avoir

Est-ce cette tempête qui attira l'attention sur le mahométisme? Toujours est-il que, dorénavant, les travaux savants se multiplient chez nous.

Dès 1837, le professeur Möller introduisait en Belgique des notions sérieuses, empruntées aux travaux des Allemands (1) et peut-être Wouters, dans son abrégé d'histoire ecclésiastique (1842) aurait-il dû en profiter un peu plus (2). C'est qu'en pareille matière l'impartialité absolue est bien difficile; ainsi, à Laurent, on pourrait peut-être reprocher trop de bienveillance (3). Quant au travail de Fronville sur le Coran, qui a paru en 1892, dans la *Revue catholique* (4), si on n'y peut méconnaître quelque parti-pris, on doit louer l'étude sérieuse que l'auteur a faite de son sujet; à remarquer ses idées judicieuses sur le fatalisme dont on accuse à tort l'enseignement de Mahomet.

Mais voici un maître. Dans une conférence, deux fois rééditée (5), et intitulée la *Croix et le Croissant*, M. Kurth fait un brillant tableau de la lutte plusieurs fois séculaire entre l'islam et le christianisme. Dans une première période, grâce à l'action de quelques grands papes, trop peu soutenus par les empereurs et les rois, cette lutte gigantesque aboutit au triomphe de Lépante. Mais l'Afrique s'étant convertie au mahométisme, la guerre a déjà recommencé sur ce nouveau terrain et réclame toute notre attention.

Inutile de dire qu'on retrouve dans cette œuvre du savant historien et ses vues profondes et sa forme vivante et éclatante. Conformément à son plan, il ne parle que très accessoirement des doc-

une bonne foi admissible; aussi, rares ceux d'entre eux qui ne sont pas damnés. Moins nombreux encore que les chrétiens, que l'auteur exclut en masse du paradis. (GODRS. *De paucitate salvandorum quid docuerunt sancti*. Rollarii Flandrorum, 1899, p. 121).

(1) *Bibliog.*, p. 62.

(2) *Bibliog.*, p. 139.

(3) *Histoire du droit des gens*, t. V, pp. 465 et suiv.

(4) Pp. 254-268, 303-316, 361-378 et 433-452.

(5) D'abord dans le *Magasin littéraire et scientifique* de 1889, n° 5, pp. 453-485 et à part. — Liège, Grandmont-Donders, 1890. — Paris, Bloud.

trines; en passant, il émet une opinion qu'il ne sera pas inutile de commenter. Il s'agit de la guerre sainte (1).

« La domination du musulman sur tous les peuples qui ne professent pas l'islam est une des idées que Mahomet a le plus énergiquement inculquées à ses sectateurs. C'est leur droit en même temps que leur devoir de tenir sous leur sabre toute la tremblante multitude des giaours: leur droit, parce qu'étant les vrais croyants, ils sont supérieurs aux infidèles, et que pour eux, comme pour les juifs charnels, cette supériorité ne peut être que d'ordre matériel; leur devoir, parce que leur domination est elle-même la preuve la plus irréfutable de la vérité de l'Islam. Voilà pourquoi la guerre contre les infidèles est obligatoire et sainte. *Il ne s'agit pas de les convertir à l'Islam*, il s'agit de les lui soumettre et d'en faire des tributaires ou des esclaves. L'Islam est une religion de conquérants et non d'apôtres; le sabre est son principal instrument de propagande, et ses héros ne sont pas des martyrs, mais des soldats ivres de sang. »

Mais les théoriciens du droit musulman sont d'un tout autre avis et les soldats qui se sacrifient, se considèrent comme des martyrs. Ainsi que le dit Möhler dans sa pénétrante étude sur l'Islam et l'Évangile, si les chrétiens ont le droit de réclamer qu'on juge leurs doctrines d'après leur exposé, les musulmans ont aussi droit qu'on leur demande comment ils comprennent leur religion (2). Or, d'après Mâwardi (3), les infidèles qui habitent les pays non musulmans forment deux classes; l'une comprend ceux auxquels l'appel de l'islam est parvenu et qui connaissent le coran; ceux-là, on peut les combattre directement. Mais ceux qui ignorent l'Islam — c'est la seconde classe — ne peuvent être attaqués s'ils n'ont été appelés à l'islam et s'ils n'ont entendu exposer les miracles de la prophétie et les arguments qui peuvent les amener à se conver-

(1) Pp. 10-11 de la première édition.

(2) Dr J. A. MÖHLER'S *Gesammelte Schriften und Aufsätze* Regensburg, 1839, t. I, p. 389.

(3) Edition Enger, Bonn, 1853, p. 61. — S. KEISER, *Mawerdi's publik en administratief regt van den islam*, 1862, p. 45.



tir; quiconque les attaque avant cela est passible du prix du sang.

Après ce beau travail, nous tombons sur un auteur qu'il vaudrait mieux passer sous silence (1); mais deux écrits, dont il nous reste à parler, nous ramènent à la science la plus sérieuse.

Le premier, ce sont les conférences que le P. Olivier a faites à Liège en 1894 (2). Un spécialiste, en état de puiser à des sources qui ne sont pas accessibles à tous, pourra et devra même ne pas partager toutes les opinions de l'auteur. Mais il se fera un devoir de reconnaître le travail consciencieux et la bienveillance dont ces conférences témoignent hautement.

Plus remarquable encore nous paraît un mémoire que le P. Castelein a publié en 1879 (3).

Avec autant de charité que d'équité, il constate tout d'abord que le mahométan, avec une entière bonne foi, croit trouver dans le mahométisme toutes les conditions de son bonheur. Et, ainsi, implicitement, il tranche la question de leur salut, fidèle en cela aux traditions de son ordre, qui cherche ce qui unit et auquel — à tort ou à raison — on a plutôt reproché trop de tendresse pour les infidèles; tels, par exemple, les Chinois.

Dans la vie de Mahomet, l'auteur distingue deux périodes.

D'abord, vers l'âge de quarante ans, il fut saisi de préoccupations religieuses; c'est alors qu'il eut un songe célèbre, qu'il confondit avec une révélation céleste, et où il crut sentir un livre dans son cœur et entendre l'ange Gabriel lui dire: « Je suis Gabriel et vous êtes prophète ». Puis, il crut une autre fois encore percevoir cette voix céleste, qui lui confirmait ses paroles antérieures.

(1) *Histoire de l'islamisme et de l'empire ottoman*, par L. DE LA GARDE DE DIEÛ (Pseudonyme). Bruxelles, 1892.

(2) *Conférences sur l'histoire de l'Eglise et le développement du dogme aux huit premiers siècles*, données à Liège, par V. L. OLIVIER, S. J. Liège, 1894, pp. 454-491.

(3) *L'islamisme*. Revue générale de juillet 1897, pp. 4-33.

Nous n'avons pu nous procurer l'opuscule suivant, qui n'a pas été mis dans le commerce: Chev. G. HYNDERICK, *Mahomet et les Arabes*. Conférence donnée au Cercle d'eserime, le 24 janvier 1890. Bruxelles, 1890. In-4° lithog.

Mais laissons parler l'auteur.

« C'est à cette vision, nous dit-il, qu'il en appelle sans cesse dans son Coran pour prouver sa mission et, pour le dire en toute franchise, son ton me semble dénoter une conviction réelle. Cette première et décisive inspiration de son rôle de prophète me semble avoir été sincère, mais l'effet naturel de ses méditations et de l'exaltation où il s'était mis. Je dirais volontiers qu'il s'est hypnotisé à force de rêveries ardentes sous ce climat chaud et en face de ces vastes et âpres déserts de l'Arabie.

» Il paraît n'avoir conçu alors d'autre rôle que celui d'un prophète envoyé par Allah pour extirper l'idolâtrie. De là les deux dogmes fondamentaux de l'Islam : « Dieu est Dieu et Mohammed est son prophète. » Il a compris qu'il fallait adorer un seul Dieu, le Dieu d'Ibrahim, des juifs et des chrétiens; aussi promet-il dans plusieurs passages, les passages primitifs et dominants de son Coran, le salut aux juifs et aux chrétiens. Il n'en veut qu'aux idolâtres, et il semble dans tous ces passages limiter sa mission à la destruction des idoles et à la conversion de ces nombreuses tribus arabes, qui, malgré l'exemple des hanyfes et à l'encontre des traditions antiques, pratiquaient la plus grossière idolâtrie.

» On pourrait supposer que Dieu ait découvert ainsi à Mahomet quelques dogmes fondamentaux de la vraie religion, en faisant dépendre le complément de ses connaissances religieuses de sa fidélité et de son humilité. Une ambition humaine, égoïste, fanatique a pu se greffer dans la suite sur une croyance, à l'origine vraie, noble, élevée. »

Et plus loin :

« L'objet de ces méditations dut être Dieu, l'immortalité de l'âme, les récompenses et les châtements de la vie éternelle, et les vieilles traditions religieuses du judaïsme et du christianisme, qu'il semble n'avoir connues qu'à travers un grand nombre d'altérations. Une foule de passages de son Coran le prouvent...

» S'aidant de ces lambeaux de traditions et de ses réflexions personnelles, il se fit alors sur les principaux articles du credo de l'Islam des convictions fixes, ardentes, tenaces, convictions qu'il a su exprimer en un style chaud et énergique. Tous les passages

du Coran, relatifs aux perfections infinies de Dieu, à l'immortalité de l'âme, aux récompenses et aux peines éternelles de l'autre vie, sont saisissants de sincérité et de beauté. Telles sont, par exemple, sur Dieu la Surate I, introduction simple et sublime du Coran, la S. VI, 94-106 et la S. XIII, dont les versets 1 à 18 sont d'une poésie admirable.

» Il nous plaît de le reconnaître, la plus forte conviction de Mahomet a été l'unité de Dieu, et sa plus ferme résolution celle de détruire l'idolâtrie. Aussi dit-il dans plusieurs passages que les chrétiens et les juifs pourront être sauvés... Il loue les chrétiens ainsi que leurs prêtres et leurs moines... Il dit notamment S. III, v. 78: « Nous croyons aux livres saints que Moïse, Jésus et les prophètes ont reçus du Ciel », et il met dans ce même chapitre le Pentateuque, le Livre de la Sagesse et l'Évangile au même rang que le Coran, ce qui rend la réfutation de celui-ci très facile...

» Dans maint passage, il loue Jésus-Christ comme un saint prophète... mais il prétend que ce sont ses disciples, mal inspirés, qui l'ont fait passer pour Dieu. Cette divinité lui a paru inconciliable avec la notion de l'unité divine. Cette erreur a pu être de bonne foi, s'il n'a conçu cette divinité que dans le sens de l'hérésie monophysite, assez répandue en Arabie, laquelle identifiait la nature humaine et la nature divine. Au reste, Mahomet n'était pas métaphysicien.

» Nous admettons aussi que ses descriptions, cent fois renouvelées dans son Coran, d'un enfer avec son feu éternel, sont sincères. Nous croyons même contre le préjugé courant, que dans les descriptions de son paradis, il n'a pas cherché à corrompre les imaginations, mais plutôt à exciter dans les âmes, par des descriptions chaudes et colorées, un vif désir d'un bonheur qu'il représente en général comme éternel et spirituel. Il fait mention, il est vrai, bien que très rarement, dans ces tableaux de « vierges aux yeux noirs, éclatantes comme l'hyacinthe et le corail », mais il s'interdit tout trait voluptueux. On n'a donc pas le droit d'affirmer qu'il a corrompu les musulmans par la promesse d'un paradis avec les plaisirs de la débauche. »

Il est bien digne de remarque que l'illustre cardinal Nicolas de

Cuse a émis, sur le paradis de Mahomet, des considérations du même genre (1).

Mais, dans la seconde période de sa vie, Mahomet ne s'est pas maintenu à cette hauteur et, dès l'âge de cinquante-deux ans, il se livra à une véritable débauche de polygamie, que rien ne saurait justifier. Toutefois, il restait grand encore et son dernier pèlerinage, où il montra encore sa piété, son esprit de justice, son vif sentiment de l'égalité, fut, au jugement de M. Castelein, une des plus mémorables solennités qu'enregistrent les annales de l'humanité.

Quant au mahométisme, nous voudrions reproduire de nombreux passages; mais il nous faut nous borner.

Dans cette religion, on trouve « une doctrine vraiment élevée et puissante sur la nature divine, sur la loi divine et sur la providence divine.

» La nature de Dieu et de ses attributs y est exprimée dans une foule de passages d'une vérité et d'une majesté saisissantes. Mahomet, pour proscrire efficacement toutes les formes de l'idolâtrie et donner à son peuple une haute idée de la nature spirituelle et invisible de Dieu, a interdit toutes les images et représentations symboliques de la divinité. Il a prescrit en l'honneur de Dieu des prières publiques d'une salutaire efficacité, un mois de jeûne et des cérémonies simples et expressives. Cette foi forte et austère en Dieu et cette piété vive et profonde pour l'honorer, se sont maintenues depuis douze siècles, à peu près telles qu'elles étaient aux origines de l'islamisme.

» A une notion pure et élevée sur la nature divine, correspond une notion pure et élevée sur la loi divine. Religion et moralité s'identifient dans le mahométisme d'une manière bien plus complète et plus universelle que dans le confucianisme. Mahomet s'attache toujours à rendre aussi manifeste et aussi éclatant que possible le caractère religieux de son code moral. Confucius a quelque peu voilé le caractère religieux de la morale traditionnelle des Chinois :

(1) *De Pace fidei*. (NICOLAI DE CUSA... Opera Basilea. 1565, p. 875.)

il y a mêlé du rationalisme ou, du moins, beaucoup de vues humaines. Mahomet n'en rapetisse pas la sanction comme Confucius, qui a insisté surtout sur le bonheur ou le malheur que procure ici-bas la pratique du bien ou du mal. Mahomet en appelle presque toujours à la sanction éternelle: le jour du jugement, le paradis et surtout l'enfer avec ses flammes éternelles, sont présentés sous les traits les plus saisissants, de façon à produire la plus vive impression. Je me suis déjà exprimé plus haut au sujet du caractère sensuel reproché au paradis mahométan, en prouvant que ce caractère a été exagéré.

» Il reste vrai de dire qu'en dehors du christianisme, on ne trouve nulle part les grands stimulants et les grands freins de l'ordre moral présentés avec plus de force et de persuasion.

» Joignez à cette double notion sur la nature divine et sur la loi divine, la mise en vive lumière du grand dogme de la providence divine. Mahomet a su inspirer à ses partisans une confiance et une résignation absolues. Allah apparaît au musulman fidèle comme un protecteur assuré contre tous les périls et tous les ennemis. C'est là le principe de cette vaillance indomptable que les musulmans ont déployée sur mille champs de bataille. Chaque fois qu'ils croient combattre pour une cause sacrée, sous l'étendard du prophète, rien ne les arrête: d'un élan irrésistible à l'attaque, d'une fermeté invincible dans la défense, ils toisent de près la mort, comme si elle ne pouvait rien contre eux...

» Cette religion si puissante par le caractère autoritaire et si élevé de sa doctrine, est puissante également par une qualité toute différente, à savoir son caractère simple, populaire, humain.

» Mahomet a écarté de sa religion toutes les vérités qui dépassent la raison et la nature. Les dogmes élevés mais si mystérieux de la Trinité, de l'Incarnation, de la fin surnaturelle de l'homme, du péché originel, de la Rédemption ainsi que la notion de la grâce sanctifiante et des Sacrements lui sont étrangers. Il n'a fait entrer dans le *credo* musulman que les dogmes de la religion naturelle, en y comprenant celui de la Création, et les interventions miraculeuses de la providence divine dans l'histoire visible du monde et l'histoire invisible des âmes. Il enseigne que Dieu, qui a créé

l'univers, le gouverne tout entier et le fait servir à sa gloire et au salut des âmes; il admet que Dieu éclaire l'esprit, inspire le cœur, change la volonté, mais par une action et pour des fins qui répondent aux aptitudes et aux besoins originels de la nature humaine. Il fait beaucoup intervenir dans le gouvernement du monde et des âmes la doctrine des bons et des mauvais anges, dont le chef est le Chitan, l'ennemi hébraïque. Enfin il admet la pénitence et la possibilité de la conversion pour tous avec pardon de tous les péchés...

» L'islamisme, qui constitue dans ses dogmes fondamentaux, et sauf les points que nous venons d'excepter, le système le plus parfait du déisme, est d'une simplicité saisissante. Cette doctrine domine la raison sans trop l'humilier ni la déconcerter. Elle plonge dans les dernières profondeurs de la conscience et s'élève aux plus hautes cimes de la pensée humaine, sans nous imposer la foi à des mystères fermés à notre raison. Prise sous ses larges aspects, c'est l'idéal d'une religion humaine.

» Cet idéal de religion humaine par ses dogmes fondamentaux, ne l'est évidemment pas par toutes les parties de sa morale: nous le constaterons plus loin. Toutefois, nous ne pouvons nier que l'islamisme n'ait mieux réussi que les autres religions humaines à faire pratiquer par ses partisans plusieurs vertus d'une haute influence sur la civilisation. Telles sont surtout le respect de la propriété, l'honnêteté, la fraternité et la tempérance.»

La puissance politique du mahométisme provient donc en partie de la forte action religieuse qu'il exerce sur les âmes. Le fait qu'il a fondé une théocratie et prescrit le prosélytisme militant et conquérant rendent cette puissance plus énergique encore.

Mais la théocratie engendre le despotisme et c'est ainsi que, chez les musulmans, l'initiative privée, ce grand ressort du progrès, manque complètement. De là la décadence de leurs états, favorisée encore par le fatalisme que le Coran inspire. Plus funeste encore est l'effet de la polygamie et de l'esclavage.

Néanmoins, leur passé n'est pas sans gloire. « Cette civilisation, considérée au point de vue humain et terrestre, a certains caractères élevés et des souvenirs de gloire et de grandeur, qui manifestent

la puissance sociale du principe religieux dont elle s'inspire. Les conquêtes et la marche en avant des musulmans durant environ dix siècles; les monuments magnifiques, quoique d'un style assez uniforme, qu'ils ont élevés à Constantinople, à Bagdad, à Cordoue, à Grenade; l'éclat, bien que passager de leur philosophie, grâce à des maîtres comme Averroès, Avicenne, Avicébron; l'élévation et la fermeté de leurs croyances sur Dieu; leur piété sincère; leur respect de la propriété, la fidélité à leurs vieilles traditions d'honnêteté, de fraternité et de tempérance; leur foi enfin dans leurs destinées jointe à leur confiance dans la protection divine, et les efforts inspirés par cette foi pour continuer à s'étendre en Afrique, aux Indes et en Chine, apparaissent au sociologue comme des titres suffisants, pour leur accorder un des premiers rangs parmi les peuples non-chrétiens. »

Quelques réserves seulement. Si le P. Castelein est un peu trop généreux en leur attribuant Avicébron, qui est un philosophe juif, il ne l'est pas assez sous un autre rapport. Certes, les Arabes n'ont pas beaucoup créé ni inventé; mais ils ont conservé les sciences et si l'on tient compte de ce que presque tout ce que le moyen âge a su lui est arrivé par l'intermédiaire des Arabes et des juifs, on pourrait être tenté de qualifier cette époque de juive et d'arabe, au moins sous certains rapports.

Autre point. Evidemment tant que régneront chez les musulmans l'esclavage et la polygamie — et plus encore la déplorable liberté de la répudiation — ils ne pourront se civiliser complètement. Mais il n'est que juste de remarquer que la polygamie, vieille institution des peuples jeunes, largement pratiquée par David et Salomon, n'a pas été établie par Mahomet: il l'a, bien au contraire, restreinte.

Quant à l'esclavage, si l'on fait abstraction des horreurs de la traite, il faut reconnaître que nulle part l'esclavage n'est plus doux que chez les musulmans; le droit protège les esclaves et facilite leur affranchissement, que la religion conseille avec énergie; l'affranchi peut aspirer à toute position, si élevée qu'elle soit, car là-bas règne le sentiment le plus vif de l'égalité humaine.

M. Castelein examine enfin une dernière question: le mahomé-

tisme n'est-il pas, pour les peuples peu civilisés, une première étape et comme une préparation au christianisme? Avec le cardinal Lavigerie, notre auteur ne le croit pas, à cause de l'attachement invincible du musulman à sa religion et il lui semble que les raisons que donne M. de Castries pour l'opinion contraire ne sont pas concluantes. Peut-être serait-il ébranlé dans sa conviction s'il voyait comment Möhler a défendu, le premier croyons-nous, cette idée généreuse.

Après le beau travail du P. Castelein, nous n'avons plus rien à citer. Pour ne pas abuser davantage de la patience de nos auditeurs, concluons donc d'un mot. Si l'on veut convertir les musulmans, ce qui nous semble fort désirable, il faut avant tout les connaître tels qu'ils sont. Et ceux qui contribuent à ce résultat, comme l'ont fait tant de compatriotes cités par nous, ont bien mérité de l'humanité.

VICTOR CHAUVIN.

---







CHARLES II, ROI D'ANGLETERRE

(Portrait peint par Pierre Nason et gravé par Corneille van Dalen)

# Les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges

---

Avant d'aborder l'objet annoncé par ce titre, il est indispensable, pour la lucidité des faits, de jeter un coup d'œil rapide sur les événements tragiques qui ensanglantèrent les Etats de Charles I<sup>er</sup> et précipitèrent la chute définitive de la Maison des Stuart.

Charles I<sup>er</sup> monta sur le trône d'Angleterre en 1625. Il se laissa gouverner par le duc de Buckingham, favori de Jacques I<sup>er</sup> et protecteur de Van Dyck, qu'il accueillit avec une flatteuse distinction et attacha, sans retour, à la Cour d'Angleterre, où l'illustre élève de Rubens devait encore grandir sa renommée, en peignant le portrait du duc, son protecteur, et un grand nombre de fois ceux du roi, de la reine et de leurs enfants (1).

(1) CHARLES I<sup>er</sup> : à cheval accompagné de son écuyer. Peint vers 1633. Gravé par Baron en 1741 et par P. Lombart (Palais de Sint-James, Londres). — La figure du roi sous trois différents aspects pour servir de

Le roi se rendit impopulaire, dès le début de son règne, en persécutant les presbytériens écossais et les puritains anglais et en attaquant les libertés politiques.

Plus tard, il mit le comble au mécontentement de ses sujets, en dissolvant plusieurs parlements qui s'étaient opposés à sa politique antinationale. De 1629 à 1640, il gouverna avec ses ministres Laud et Strafford, multipliant les taxes arbitraires et les actes de despotisme. L'Écosse ne tarda pas à se révolter : les presbytériens

modèle au buste de Bernini. Gravé par W. Sharp. (Collection royale de Windsor). — A la chasse, 1635, gravé par Rob. Strange (Louvre, Paris). — En armure, profil à gauche, 1636, à la National Gallery, Londres. — En armure, sur un cheval blanc (Prado, Madrid). — Debout en pied en costume de la Jarretière, 1636. Gravé par R. White, 1687, et R. Strange, 1721 (Palais de Windsor). — En pied en costume noir. Gravé par Pierre de Jode (collection Whitehead). — En pied, costume de soie noire (Ken House, Londres). — En armure de guerre, 1638 (Ermitage, Saint-Pétersbourg). — Répétition de l'original détruit dans l'incendie de Whitehall. Gravé par E. Mandel (Musée de Dresde). — A mi-jambes en armure tenant son casque sur les bras. Gravé par Pierre de Jode (Duc de Norfolk, Arundel Castle). — En armure, la main sur un globe de cristal (Duc de Manchester, Kimbolton). — A mi-corps, en armure, de face. Gravé par P. de Jode, A. Lommel, etc. (Comte de Radmor, Longford Castle). — A mi-jambe en costume noir avec le ruban et l'Étoile de l'Ordre de la Jarretière (Galerie impériale de Vienne). — A mi-corps, en costume de soie noire (Comte Cowper, Panshanger). — A mi-jambe en costume noir (Musée communal de Bellune). — Accompagné de Henriette-Marie, du prince Charles et de la princesse Marie, 1632. Gravé par B. Baron, 1741 (château de Windsor). — Avec Henriette-Marie (Palais Pitti, Florence). — Avec la même, 1634. Gravé par Rol. van Voerst, 1634, et G. Versne (Duc de Grafton, Eerton-Hall, Suffolk). — Equestre, grandeur naturelle (Windsor). — Petit équestre (château de Buckingham).

HENRIETTE-MARIE : en pied, en costume de soie blanche. Gravé par P. de Jode le Jeune et G. Versne (Palais de Windsor). — En pied, en soie blanche et chapeau noir, 1633 (Comte Fitz William, Wentworth-House). — En pied, en satin blanc (Duc de Bedford, Woburn Abbey). — En pied, en soie bleue (Blenheim). — Assise, en soie bleue (Duc de Northumberland, Syon House). — Double buste, face et profil à gauche pour le buste de Bernini (Windsor). — Buste de profil à droite, 1639 (Comte de Denbigh, Newkam Paddox). — A mi-corps, en soie cramoisie (Comte Cowper, Paus-

signèrent le fameux « Covenant » en 1640. Charles convoqua alors le « Long parlement » qui fit condamner Strafford à la décapitation en 1641, et dépouilla le monarque de ses principales prérogatives.

Voyant qu'il ne pouvait résister à ses adversaires, le roi quitta Londres en 1642, et, aussitôt, la guerre civile éclata. Les royalistes furent battus, en 1643, à Newbury; en 1644, à Marston-Moor; et en 1645, à Naseby. Charles chercha alors un refuge en Ecosse, mais il fut livré aux « Indépendants » dont les principaux chefs, Cromwell, Fairfax, Ludlow, Milton, épurèrent le parlement et firent déclarer le roi coupable de haute trahison. Condamné à mort, il fut décapité devant le palais de Whitehall, le 30 janvier 1649.

Ainsi tomba cette belle tête royale dont Van Dyck avait immortalisé les traits, mais Dieu avait épargné à l'illustre peintre la douleur de connaître cette fin tragique, en le rappelant à Lui dès 1641.

Les Indépendants puisèrent une nouvelle audace dans ce qu'ils disaient être un châtiment. Ils supprimèrent la Chambre des Pairs, proscrivirent la royauté et proclamèrent la république.

Mais l'Irlande et l'Ecosse ne tardèrent pas à s'insurger contre cette nouvelle forme de gouvernement et proclamèrent, en 1651, roi d'Angleterre, sous le nom de Charles II, le prince de Galles, fils aîné de Charles I<sup>er</sup> et d'Henriette de France.

hanger). — A mi-corps (Comte de Warwick, Warwick Castle). — A mi-corps, en soie noire (Comte de Radmor, Longford Castle). — A mi-jambe, en soie blanche, gravé par J. L. Raab (Musée de Dresde).

ENFANTS: trois enfants avec un chien, 1635. Gravé par Gaujean et Laguilermie (Turin). — Trois enfants avec deux chiens, 1635. Gravé par J.-C. Le Blon et R. Strange (Windsor). — Cinq enfants avec un grand chien. Gravé par A. Browne, B. Baron et R. Strange (Windsor). — Charles II, enfant debout en pied en armure. Gravé par W. Hollar, 1649 (Prado, Madrid). — Marie, princesse d'Orange, en pied, en satin bleu (Comte de Normanton Somerley). — La même, en pied, 1641. Gravé par W. Faithorne et par C. Van Dalen en buste (Comte de Craven, Combe abbey). — Elisabeth, en buste, en blanc (Duc de Northumberland, Syon House). — Guillaume II prince d'Orange et Marie, fille de Charles I<sup>er</sup>, en pied, mai 1641 (Ryksmuseum, Amsterdam). — Nous devons ces listes que l'on trouve difficilement complètes, à l'obligeance de M. René van Bastelaer.

Charles II naquit le 8 juin 1630. Sa jeunesse se passa, heureuse, à la Cour d'Angleterre, où il fut élevé avec sa sœur, la princesse Marie (1) et son frère cadet, Jacques, duc d'York, trio adorable dont le portrait peint par Van Dyck, et qui se trouve au Musée de Turin, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en souligner toute la grâce enfantine et l'éclatante beauté !

Le portrait de Charles II, que nous avons l'honneur de placer sous vos yeux, le représente vers l'âge de 40 ans. Il a été peint par Pierre Nason (2) et gravé par Corneille Van Dalen, junior. C'est d'après un exemplaire de ce dernier qui se trouve à la Section des estampes de la Bibliothèque royale, que nous en avons fait exécuter une photographie.

Revenons aux événements historiques qui amenèrent Charles II dans nos contrées.

Après l'exécution de son père, il se réfugia en Ecosse. Vaincu par Cromwell, à Worcester en 1651, il parvint, après mille difficultés et en se déguisant en matelot, à traverser la Manche sur un petit bateau marchand et vint chercher asile à Paris, auprès de sa mère, Henriette de France, sœur de Louis XIV. Charles sembla, un instant, oublier ses trois royaumes, au milieu des plaisirs de Paris. Le cardinal Mazarin y mit fin en le faisant politiquement chasser de France, au nom de Louis XIV. Il alla fixer sa résidence à Cologne où il resta pendant deux ans. Il se retira ensuite

(1) Elle se maria avec Guillaume II, prince d'Orange. Leur portrait peint par Van Dyck, se trouve au Musée d'Amsterdam.

(2) Peintre de portrait et de nature morte, probablement né vers 1612 à La Haye, selon d'autres à Amsterdam, mort à La Haye avant 1691 et probablement élève de Jean van Ravesteyn. Travaillait encore à Amsterdam en 1638 et déjà à La Haye en 1639. En 1656, il fut l'un des quarante-sept fondateurs de la confrérie *Pictura* à La Haye. Vers 1666, il travailla assez longtemps à la Cour de Berlin. En 1688, il était de nouveau à La Haye et, en 1691, sa femme est mentionnée comme veuve. Ses travaux sont d'un caractère analogue à ceux de ses contemporains, Mierevelt, Moreelse et Ravesteyn, et se rencontrent, en grand nombre, dans les châteaux des anciennes familles hollandaises. En se basant sur l'existence

dans le voisinage de Bruxelles et offrit son alliance au roi d'Espagne qui l'accepta. Il quitta le Brabant pour aller se fixer à Breda.

En 1660, le général Monk, profitant de la lassitude des partis, cassa le parlement et en convoqua un nouveau, auquel il dicta le rappel de Charles (1), qui fut assitôt reconnu roi. Une réaction suivit cette restauration. Les juges de Charles I<sup>er</sup> furent suppliciés et les presbytériens persécutés. Charles II, ne voyait dans le pouvoir que le droit de satisfaire ses goûts frivoles, en puisant à pleines mains dans le trésor royal. A bout de ressources pécuniaires, il accepta une pension de Louis XIV et lui vendit Dunkerque et Mordick. La guerre qu'il entreprit, sans succès, contre la Hollande en 1666, n'avait d'autre mobile que la cupidité. Il entra dans la triple alliance contre la France, mais il resta l'allié secret de Louis XIV. Livré au ministère de la Cabale, Charles II fut l'objet de plu-

du portrait de Charles II, on a supposé qu'il était allé en Angleterre, mais il peut aussi avoir peint le roi en Hollande.

Sa signature dans laquelle le P initial du prénom se relie quelquefois à l'N, de façon à simuler un R, a donné lieu à la création d'un second Nason qui, aurait eu comme initiale de prénom: R.-Siret, dans son *Dictionnaire des peintres*, Redgrave et d'autres sont tombés dans cette erreur. (Cfr. BRYAN, *Dictionary of Painters and Engravers*. Outre le portrait de Charles II, gravé par C. van Dalen et Sandrart, P. Nason a peint un portrait du Grand électeur, daté de 1667, conservé à Berlin et un portrait de Jean Maurice, prince de Naussau Siegen, gouverneur général au Brésil, conservé à Bruxelles et qui a été gravé par J. Honbrassen pour « *Vaderlansche Historie* » de Wagenaer.

Quant à Corneille van Dalen, junior, qui grava le portrait de Charles II, peint par P. Nason, il fut aussi, avec son père, dessinateur et éditeur, à Amsterdam. Il était issu d'une famille anversoise de peintres de tableaux et de vitraux. Le père de Corneille van Dalen, aussi nommé Corneille, fut baptisé le 16 février 1625 et paraît avoir été l'élève de C. Visscher, selon les uns, de P. Fontmann, selon les autres. Il ne serait pas invraisemblable, dit ALFR. VON WURZBACK (*Nederlandisches Künstler-Lexicon*) qu'il soit allé en Angleterre. (Renseignements fournis par M. R. van Bastelaer).

(1) Le roi s'embarqua en Hollande. Une gravure de Nicolaus Visscher représente le départ de Charles II pour l'Angleterre. La suscription porte: 't Vertreck van Carolus Stuart de II van de Hollandsche kust tot Scheveningen, na Engeland den 2 Junii anno 1660.

sieurs complots rigoureusement réprimés. Il avait épousé Catherine de Portugal et mourut, sans héritier, en 1685 (1).

Voilà, en abrégé, ce que disent la plupart des historiens, mais ce dont ils ne parlent pas, c'est du séjour prolongé que fit Charles II, à Bruges ! Clarendon est le seul qui fasse mention de ce séjour, pourtant historiquement prouvé ; je traduis de l'anglais les quelques lignes qu'y consacre cet auteur :

« Les Espagnols ne voulurent jamais consentir à ce que Charles II demeurât à Bruxelles, ni à Anvers, ni en aucun autre lieu où le Gouvernement serait tenu d'être instruit de sa résidence, ce que l'honneur du roi d'Espagne ne pouvait pas permettre, à moins qu'il n'y séjournât avec une pompe toute royale, ce qui occasionnerait des frais auxquels s'opposait l'état des finances. Mais les Espagnols firent comprendre à Charles II que s'il voulait se retirer à Bruges et y vivre *incognito* sans qu'on fut obligé de se mettre en frais pour l'y recevoir, ils étaient assurés que les habitants de cette ville auraient pour lui beaucoup d'égards (2). »

Charles II logea à Bruges chez lord Tarah, réfugié irlandais dont la mère était flamande. L'évêque de Bruges, Mgr Charles van den Bosch, dit le bibliophile, et le bourgmestre, Marc d'Oñate, lui prodiguaient les témoignages du respect qu'ils portaient à son malheur et le roi s'en montrait d'autant plus reconnaissant qu'il ne pouvait oublier que c'était aussi de Bruges qu'Edouard IV était parti de l'exil, pour monter sur le trône d'Angleterre. « Charles II n'oublia pas l'hospitalité qu'il avait reçue. Il accorda des privilèges commerciaux aux flamands et créa chevalier un bourgeois de Bruges, nommé Raphaël Coots, qui lui avait rendu de grands services pendant son exil » (3).

(1) Dr JOHN LINGARD. *Histoire d'Angleterre*, traduite de l'anglais, par le baron de Roujoux, 4<sup>e</sup> édition, t. III, pp. 506-509. Paris 1845. — GUIZOT. *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell* (1649-1658). Paris, 1864. — ARMAND CARREL. *Histoire de la Contre révolution en Angleterre sous Charles II et Jacques II*. Bruxelles, 1844.

(2) CLARENDON. *Histoire de la rébellion et des guerres civiles d'Angleterre depuis 1661 jusqu'au rétablissement du roi Charles II*.

(3) BOU KERVYN DE LETTENHOVE. *La Flandre pendant les trois derniers siècles*. Bruges, 1875, pp. 250 et 254. Cet auteur ne parle par des chartes de 1666.



Ce n'est pas Raphaël *Cools*, qui obtint cette faveur, mais Raphaël *Cools* (1). C'était un marchand-bourgeois très riche.

Le roi Charles II, avait trouvé un refuge à Bruges, en la maison dite « Casselberg » (2) voisine des Zeven torren où ses compatriotes faisaient leur exercice de religion. Cette liberté du culte porta ombrage au Conseil de Flandre, qui adressa, le 5 novembre 1657, un monitoire au magistrat; celui-ci y répondit après avoir consulté l'Evêque et voici en quels termes le gouverneur général trancha la question, le 31 décembre suivant :

« Chers et bien amez. Ayant considéré le doute meu par vostre lettre sur l'exécution des ordres de ceux du Conseil en Flandres, concernant la défense de l'exercice de la religion anglicane en la ville de Bruges, nous vous dirons que si bien lesdicts du Conseil en Flandres ont en ce regard agi selon les placards et loix fondamentales du Pais, néantmoins en attendant que le Roy Monseigneur face en ce subject entendre de plus près sa résolution sur l'advertence que lui avons fait du cas, il se pourra tolérer que ladicte Religion soit exercée en l'hostel du Roy de la Grande Bretagne pour sa personne, ses serviteurs et domesticques, et nuls autres, toutes et quantesfois qu'il lui plaira; bien entendu que durant le temps du dict exercice, il debvra toujours y avoir garde devant ledict hostel, tant de vostre part que celle de l'Evesque, afin d'empescher que personne autre n'y entre, non plus par curiosité que autrement; et aussi afin de calenger et chastier selon les canons et édicts du Pais ceulx qui y seroient clandestinement trouvez; et comme cette tolérance ne regarde que la personne dudict seigneur Roy, nous n'entendons qu'elle puisse avoir lieu lorsqu'il sera absent de la dicte ville; mais es autres lieux de séjour il pourra user de la mesme tolérance et moyennant les mesmes précautions susdites; et au surplus en tous autres cas qui se pourroient présenter en ceste matière; et aussi pour ce qui regarde le séjour des Anglois

(1) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN. *Cartulaire de l'Ancien grand Tonlieu de Bruges*, t. II, p. 233 (1909), cite ce nom.

(2) Elle avait été formée d'une partie détachée de l'hôtel des *Sept Tours*, en 1540. (Voir plus loin).

autres que ceux de la suite et dépendance dudict seigneur Roy, vous rendrez compte aux dicts du Conseil en Flandres des debvoirs qui vous ont esté enchargez. A tant, etc. (1).

Sur ce, le magistrat prit les mesures de police nécessaires pour éviter tous désordres. On avait demandé des garanties au Roi d'Angleterre, d'enrayer l'exercice *public* du culte protestant; le Roi fit répondre par son chambellan que cet exercice était absolument *privé* et se faisait dans une salle retirée de son palais (2).

D'après la tradition et le « Jaerboek » de la gilde de Saint-Sébastien, à Bruges (3), Charles II habita la Maison des Sept Tours, rue Haute, dont nous donnons ci-contre la photographie, d'après une gravure publiée par Sanderus (4) qui l'accompagne du texte suivant :

« Dumus septiturris generosi viri Domini Ludovici Lopes Gallo, Baronis de Male, etc. Adjacet et Burgo Brugensi ad orientem domus Malenna, quam Septiturrem vocat, et inter Brugensia miracula recenset Damhouderius. Quæ li elegantiam altitudinen et amplitudinem admirem, à me primo loco nominari poterat. Fertur condita à Boniniis Muelenbecœ Dominis, potente olim apud Flandros, ac opulenta familia. Sacellum habet domesticum et septem turribus conspicua est. Eam nunc, ut Herus inhabitat, vir illustris Ludovicus Lopes Gallo (5), Malecœ Baro, Zizelœ que ac Vormizellœ, et alibi Dominus. »

Gaillard (6) commente ainsi cette vue de l'hôtel des Sept Tours : « Le dessin publié par Sanderus ne peut donner qu'une idée imparfaite de cet hôtel magnifique, un des plus beaux dont nous ait gratifiés le moyen âge. A l'époque où écrivait cet historien, ce bâtiment avait déjà subi de notables changements et les croisées

(1) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *loc. cit.*, pp. 442 à 447. *Secrete resol.*, fol. 205, n° 2).

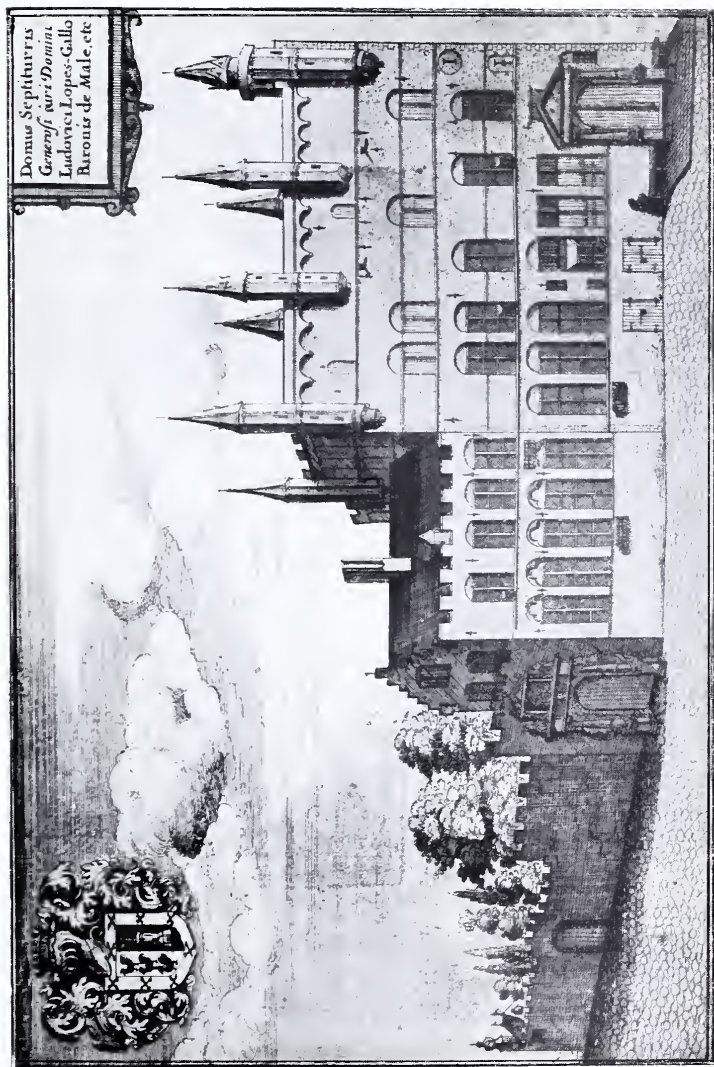
(2) *Ibid.*, *Secrete resol.*, fol. 209, n. 3 et 210, n. 1.

(3) Voir plus loin.

(4) *Flandria illustrata*, t II, p. 38 (édition de 1735).

(5) Ainsi nommé parce qu'il portait des coqs dans ses armoiries.

(6) *Revue pittoresque des monuments qui décoraient autrefois la ville de Bruges et qui n'existent plus aujourd'hui*, p. 66.



La Maison des Sept Tours, à Bruges, habitée par Charles II.



aussi bien que les portes n'offraient plus aucune trace du style ogival. Les armes qu'on y voyait au-dessus des deux entrées principales, étaient celles du baron van Male. C'est aux seigneurs de Meulebeke qu'est due la construction de cet édifice. Dans le courant du xvi<sup>e</sup> siècle, cette propriété fut acquise par Messire Louis Lopez de Gallo, seigneur de Male, du Syssele et de Vornezele qui en fit longtemps son habitation. En 1717, ce bâtiment subit des modifications importantes; on en forma deux habitations et l'on abattit les tourelles. C'était lui ôter son caractère primitif. Ces maisons situées rue Haute sont actuellement marquées sect. B 2, n<sup>os</sup> 6-8 ».

Depuis, on en a, de nouveau, formé un seul bloc, que le gouvernement vient d'acquérir pour y installer l'hôtel du Télégraphe. Ne serait-ce pas une bonne occasion pour reconstituer ce monument historique dans son état primitif et d'y placer une plaque commémorative?

La Maison des Sept Tours est parfaitement représentée sur la carte du panorama de Bruges, gravé, en 1562, par Marc Gérard.

Les archives de la ville de Bruges donnent, au sujet de cette curieuse demeure, les renseignements suivants: « Hoochstraete zuydzyde gaende oostwaert. N<sup>o</sup> 133. Thuys daer neffens den *Casselberch* (Ch. pup. S. Donat. 1419-1458, fol. 142<sup>v</sup>. N. 2.) pertinet Guillaume Bibau. — N<sup>o</sup> 134. *Id.* ghenoeemt *t' Tuys mette zeven-torren* (Ch. pup. S. Nicolas. 1494-1513, fol. 4<sup>v</sup> n. 5. *Wylen ten sceipstale* Saint-Donat. *Ibid.*) pertinet den heere van Male. — N<sup>o</sup> 135. *Id.* dhoirs den heere van Quesnoy. (Cette maison et la suivante furent réunies à la précédente en 1654). — N<sup>o</sup> 136. Touchuys ghenaeamt *Calis* de zelve. (Cette maison fut divisée en deux parties qui sont inscrites au fol. 1396) (1).

Huis *Zeven Thorren* modo den *Casselberch*, Hoostrate. Inv. 485. (L'ancien hôtel des Sept Tours, rue Haute, qui comprenait l'emplacement occupé, de nos jours, par les maisons marquées B. 6

(1) GILLIODTS-VAN SEVEREN. *Les registres des Zestendeelen ou le cadastre de la ville de Bruges de l'année 1580*, p. 99.

et 8 et dont une partie fut convertie en 1540, en brasserie, sous le nom de Casselberch (1).

D'après ce qui précède, on s'expliquera facilement qu'il y ait eu parfois quelque confusion dans les données des historiens brugeois qui disent, les uns, que Charles II logea chez lord Tarah, les autres, qu'il habita la maison des Sept Tours et celle dite « Casselberch ».

Arrivés à Bruges, avec une suite de plus de cent soixante personnages, tout ce monde logea d'abord à « l'hostellerie », tandis que le roi et ses frères furent hébergés chez lord Tarah. Mais, il fallait les installer définitivement tous dans un même immeuble, suffisamment grand pour leur permettre d'y exercer, en commun, le culte anglican. Ces immeubles furent la maison des *Sept Tours*, celle de *Casselberch* (qui était une partie détachée des Sept Tours, en 1540) et celles des héritiers du seigneur du Quesnoy, immeubles qui furent précisément réunis à l'hôtel des Sept Tours, en 1654, époque de l'arrivée du roi d'Angleterre avec sa cour et ses frères, le duc d'York et le duc de Gloucester, accompagnés de leurs seigneurs. Nulle autre explication n'est possible.

Le « Casselberch » appartenait, en 1656, aux hoirs François van Haveskerke (2) et celle des Sept Tours, à ceux de Jean Louis Lopez Gallo (3).

Il existe plusieurs autres documents rapportant les faits et gestes du royal exilé dans la ville de Bruges. C'est ainsi que l'on connaît tous les détails de la réception du monarque anglais, à la Gilde impériale et royale des arbalétriers de Saint-Georges, à Bruges. Cet événement est rapporté, en ces termes, dans l'Annuaire de la dite confrérie (4), sous l'année 1656; en voici une traduction du texte flamand :

(1) *Idem. Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, section première *Inventaire des Chartes*, p. 468.

(2) Archives de la ville de Bruges, sect. S. Donatien, n<sup>os</sup> 1337.

(3) *Ibid*, n<sup>os</sup> 154 et 155.

(4) *Jaer Boek der Keyzerlyke ende Koninglyke Hoofd Gilde van den edelen ridder Sint-Joris in den oudenhoven binnen de stad Brugge*, etc. door

« Charles Second, roi de la Grande-Bretagne, ayant dû abandonner son trône par suite des troubles, est venu fixer sa résidence dans les murs de la ville de Bruges.

» Le 11 juin 1656, cette gilde a tiré l'oiseau d'honneur, en présence de Sa Majesté, de Sa Grandeur Henri duc de Glochester, son frère, accompagnés de beaucoup d'autres nobles personnages tant anglais que du pays, ainsi que des excellents confrères de la gilde.

» Le roi tira le premier et toucha l'oiseau; son frère continua à tirer jusqu'à ce que l'oiseau fut finalement abattu par le sieur Pierre Pruyssenaere, marchand en vin, demeurant au Vieux Bourg.

» L'oiseau d'or fut, avec grand honneur, suspendu au cou du vainqueur par Sa Majesté elle-même, et pour que ce fait fut perpétuellement connu, tant à la gloire et à l'honneur de Pruyssenaere que de ses successeurs et pour animer d'autres confrères à pratiquer cet exercice, le Hooftman, le Stadhouders, le Doyen et le Serment de la gilde résolurent qu'il serait enregistré dans le *Livre particulier* où le Roi et le Prince ont inscrit leurs dons posthumes. L'acte de signature du Roi est conçu comme suit:

» Charles Second par la Grâce de Dieu, Roi de France et de la Grande Bretagne, avons, par la grâce spéciale et pour honorer les Confrères et la Confrairie de Saint-Georges à Bruges, enregistré notre personne et nom en icelle, leur octroyant de notre munificence la somme de mille écus d'or, payable après notre décès, par les Princes nos successeurs, à quoi nous les obligeons par cette présente, notre signature et cachet royal.

» Fait à Bruges, le 6 Août 1656.

CHARLES R. »

Suit l'acte de signature du duc, en ces termes :

« Henri, par la Grâce de Dieu, duc de Glochester, frère de

JOSEPH VAN PRAET, hof-Meester der zelve Gilde. — Brugge MDCLXXXVI, pp. 118-119. — La Société de tir à l'arbalète Saint-Georges et Saint-Denis dite aussi *Oud-Hof* — dont l'origine remontait au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle — est dissoute depuis 50 ans. Les archives de cette gilde reposent au dépôt communal.

Charles Second, roi de France et de la Grande Bretagne, ayant enregistré notre nom et personne en la Confrérie de Saint-Georges, à Bruges, pour honorer les confrères d'icelle, leurs avons accordé trois cents escus d'or qui se payeront à la dicte Confrérie après notre décès, par nos héritiers, à quoi les obligeons par cette présente, notre signature et cachet de nos armes, à ce apposé le 6 août 1656 à Bruges. »

« HENRI. »

En 1659, la Gilde de Saint-Georges éleva, dans son local, à Charles II, un beau monument en marbre noir et blanc surmonté des armoiries et de la couronne royale d'Angleterre. Au centre, une guirlande de feuilles de laurier encadrait le buste en marbre blanc du souverain, exécuté par Christophe Dieusart. Le trophée, qui est probablement l'œuvre d'Arnould Pluvier (1), portait au bas, l'inscription :

CAROLI II, DEI GRATIA, ANGLIÆ, SCOTIÆ ET HIBERNÆ REGI, GRATA  
CONFRATERNITAS SODALI SUO ET MÆCENATI MONUMENTUM.

Ce monument a été transféré au Musée d'antiquité de Bruges. Il faut encore mentionner un tableau provenant de la gilde de Saint-Georges et qui se trouve actuellement dans le vestibule du Musée Gruuthuse. Il a été peint, en 1671, par Jan Van Meuninxhove et représente une scène qui s'est déroulée en 1656 : Charles II suspendant l'oiseau d'or au cou de Pierre Pruyssenaere, en présence d'Henri duc de Gloucester, son frère, et des autres confrères.

Charles II et son frère le duc de Gloucester briguèrent aussi l'honneur d'entrer dans la Gilde royale des archers de Saint-Sébastien (arc-à-la-main).

Voici ce que rapporte, à ce sujet, l'Annuaire de la dite Confrérie (2) sous l'année 1656 ; nous traduisons du flamand :

« S. M. Charles II, roi d'Angleterre, s'étant exilé de son royaume,

(1) Voir plus loin au paragraphe consacré au local de la gilde de Saint-Sébastien.

(2) *Jaerboek der Koninklyke Gilde van Sint Sebastiaen, te Brugge* publié par le DOCTEUR DE MEYER, Bruges, 1859, pp. 212 à 216. Le Dr De Meyer a rassemblé les éléments de ce livre, en compulsant très soigneusement les



vint en 1656, établir sa résidence, à Bruges, dans la maison appelée « des Sept Tours ». Journallement, il venait avec son frère, le duc de Gloucester et un grand nombre de seigneurs de sa suite, assister à nos tirs et comme ces illustres étrangers n'étaient pas habitués à tirer à longue distance, notre gilde fit de suite établir deux tirs à courte distance, où ils passaient agréablement les instants qu'ils consacraient à cet exercice.

» La même année, le 25 juin, la gilde tirait l'oiseau avec la plus grande pompe, en présence du roi, de toute sa suite et d'une foule innombrable. L'honneur de la journée échet à Michel Noë. Au bruit des coups des petits canons de la gilde et des acclamations des spectateurs, S. M. Charles II, avec grande amabilité, pendit au cou du vainqueur, la chaîne et l'oiseau en argent. Cette fête était très belle et la plus grande joie et cordialité régnaient dans tous les cœurs.

« Sa royale Grandeur le Duc de Gloucester signa, le 18 juillet, à titre de confrère de notre gilde et s'engagea à payer comme don posthume la somme de deux cents couronnes d'or; il honora encore, en plus, notre gilde du don d'une flèche en argent dorée ornée entre ses ailes des armes avec la devise des rois d'Angleterre et de l'inscription suivante :

HENRICUS GLOCESTRICE DUX, CAROLI II<sup>i</sup>  
ANGLIE REGIS FRATER, ME S. SEBASTIANI  
SODALITIO PREMIUM FIXIT  
HAC XVIII JULII MDCLVI NATUS ANNOS XVI. (1)

« Le 3 août de la même année, S. M. le Roi consentit égale-

archives de la dite Société de tir à Parc-à-la-main. Elle existe toujours et a son local rue des Carmes; c'est un vrai musée des plus intéressants, qui renferme encore neuf antiques petits canons, des orfèvreries, des tableaux anciens, des portraits, etc., etc.

(1) Cette flèche est conservée à la Gilde de Saint-Sébastien, avec un soin jaloux.

ment à se faire inscrire chez nous comme confrère de la gilde et signa, en conséquence, sur le livre spécial, l'engagement d'un don posthume de mille couronnes d'or, comme il appert de la pièce suivante :

« Aujourd'hui, le 3 d'aoust 1656, Charles Second Roy de la Grande Bretagne, France et Irlande, pour faire honneur éternel à la confraternité de S. Sebastiaen, se daigne de se inscrire confrère de la dicte confraternité, et de sa grâce Royale, promet de faire payer après sa mort, la somme de mille escus.

CHARLES R.

» En l'année 1662, la gilde reçut de Mgr Marc Albert d'Oñate, ancien bourgmestre du « brugsche vrye » une lettre de change de 600 livres gros pour le don mortuaire du duc de Gloucester. La perte faite sur le change s'éleva à L. 27.14.6 gr. Avec cette somme on fit construire un nouveau local.

» Cette année notre gilde orna ce local du portrait peint du duc de Gloucester et d'un buste en marbre blanc du roi Charles II entouré d'un magnifique trophée. Par ces signes visibles nous voulûmes faire connaître nos sentiments de reconnaissance et perpétuer le souvenir de ces deux illustres compagnons.

» On paya pour le portrait 200 florins et pour le buste et le trophée L. 101.17.4 dont à Christophe Dieusart pour le buste L. 58.06.8 et à Arnould Pluvier pour le trophée L. 26.00.0.

» Sur le piedestal du buste, on lit l'inscription suivante :

G. CAROLO II DEI GRATIA R.  
ANGLIÆ, SCOTIÆ ET HIBERNIÆ REGI  
GRATA CONFRATERNITAS SODALI  
SUI ET MECÆNATI MONUMENTUM  
P.

Sous le trophée, on lit les vers suivants :

« Siet hier rust Stuwarts beeld, wiens rust eens wierd verdreven  
» Door 't ongherust gemoedt van 't duyvels Crom (1) geweldt.  
» De rust was hem ontseyt waer hy moest rustigh leven  
» En Brugghe gaf de rust aen d'ongherusten heldt » (2).

Enfin, il faut encore mentionner un tableau provenant de la gilde de Saint-Sébastien et qui se trouve actuellement dans le vestibule du Musée Gruuthuse. Il a été peint, en 1671, par Jan van Meuninxhove et représente le banquet offert, en 1656, au roi d'Angleterre et à son frère, à l'occasion de leur entrée dans la confrérie.

Mais indépendamment des éléments qui précèdent, il en est un bien plus éloquent, fourni par Charles II lui-même, alors qu'il était, depuis six ans, monté sur le trône d'Angleterre, c'est le privilège en matière de pêche maritime qu'octroya le monarque à la ville de Bruges, en 1666, en reconnaissance de la sollicitude dont il a été l'objet dans cette ville pendant son exil (3).

Les chartes originales, sur parchemin, qu'il signa, à cette occasion, sont datées, la première, du palais de Westminster, le 10 juillet, et, la seconde, du palais de Whitehall, le 29 août suivant. Elles reposent dans les Archives de la ville de Bruges (4).

Voici ces documents, traduits de l'anglais :

(1) Cromwell.

(2) Ce trophée et ce buste se trouvent toujours au-dessus de la cheminée au local de la gilde de Saint-Sébastien. Ils sont en matériaux semblables à ceux du buste et du trophée de la gilde de Saint-Georges, mais beaucoup plus massifs et plus lourds. Quant au portrait du duc de Gloucester cité ci-dessus, il a été peint par J.-V. Rookhorst et il est monté dans un beau cadre sculpté de l'époque, surmonté des armoiries d'Angleterre. Il existe une réplique de ce portrait au musée Gruuthuse. C'est probablement l'exemplaire qui a appartenu à la gilde de Saint-Georges.

(3) Archives de la ville de Bruges. *Secrete resol.*, 1666-1674, fol. 2, n. 1 et 17, n. 2.

(4) *Collection des Chartes*, 2<sup>e</sup> série, N<sup>os</sup> 626 et 635. — En copie dans le *Cartulaire Wittenbouc*, E, fol. 394<sup>vo</sup> à 296. — Le texte des deux chartes étant le même, à peu de choses près, nous ne le publions qu'une seule fois, en indiquant les quelques variantes qu'on y trouve.

« Charles II, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., à tous ceux qui les présentes connaîtront ou à qui elles parviendront, Salut!

» Comme parmi toutes les vertus, la munificence est citée comme étant incontestablement la première, puisque non seulement elle produit des bienfaits, mais encore qu'elle est accompagnée de la bienveillance et de la courtoisie, il en résulte que poussés en quelque sorte par les grands services que nous a rendus la très noble et très antique ville de Bruges, et, suivant le penchant de notre cœur, enfin reconnaissant surtout de l'hospitalité que nous avons reçue dans cette cité; dans cette circonstance, marchant sur les traces de nos ancêtres; porté à laisser à la postérité une preuve éclatante de notre gratitude envers cette ville dans laquelle non seulement le Clergé, les Bourgmestre, Conseillers et l'ordre distingué de la Noblesse, mais la cité toute entière n'ont cessé de montrer leur affection à Nous et à nos frères, devenus leurs hôtes, par suite de l'injustice des événements, et que cette affection n'a fait que s'accroître avec le temps, de sorte que le souvenir de tant d'attachement est encore gravé profondément dans notre cœur, voulant transmettre ce souvenir comme une espèce d'héritage à nos successeurs, pour empêcher que l'oubli ingrat d'une si grande bonté ne se glisse dans le cœur de nos descendants, et de plus, comme, expulsé de nos Royaumes, nous avons été tellement réconfortés par une hospitalité généreuse que nous en avons supporté avec plus de résignation les coups de l'infortune, à tous ces titres, jamais nous ne souffrirons que, rétablis dans notre position première, nous soyons notés d'ingratitude. Nous voudrions donc, avec le même empressement que la ville de Bruges précitée (marché autrefois si célèbre entre tous les autres par sa magnificence, son étendue et son éclat) a mis à nous donner des preuves de bienveillance et de générosité, lui montrer notre reconnaissance et contribuer à rendre à cette cité, qui a si bien mérité de notre personne, sa gloire passée et sa splendeur pleine et entière.

» Pour ces motifs, nous avons reçu avec reconnaissance du noble homme et de notre très cher Marc-Albert de Onate, chevalier de

la Toison d'Or, Commissaire de la Flandre pour le Roi Catholique, qui nous a donné des preuves qu'il prend à cœur nos intérêts; et de notre très cher cousin le très illustre Marquis de Castel Rodrigo, Gouverneur de la Belgique et de la Bourgogne, envoyé actuellement auprès de nous pour traiter de la liberté du commerce, le projet, d'abord. et. ensuite, le plan d'un nouveau port et d'un canal nouvellement creusé jusqu'à l'Océan, et pouvant porter des vaisseaux de mer, et heureux de nos anciennes relations avec la ville de Bruges. nous avons l'intention de lui conférer quelques prérogatives venant de nous, qui prouve que nous ne sommes pas ingrats envers elle, donnant et concédant de notre plein pouvoir et de notre autorité royale, pleinement, librement, spontanément, et de notre propre mouvement, comme par ces présentes, pour nous, pour nos héritiers et nos successeurs, nous donnons et concédons que la ville de Bruges prénommée puisse, dans la suite, nonobstant tout empêchement, faire naviguer en liberté, en sûreté, cinquante barques de pêcheurs, dans notre mer, sur les côtes et rivages de nos Royaumes, faire le commerce, et aussi prendre les harengs et tous autres poissons quelconques, il sera encore permis aux citoyens de la ville prénommée d'aborder dans nos ports, sur nos rivages et d'entrer dans nos fleuves avec lesdites barques, d'exposer à terre les filets pour être séchés ou raccommodés, d'y chercher un refuge contre les ennemis et les tempêtes, d'acheter au juste prix dans les villes et autres lieux de nos Etats, les objets nécessaires à la vie ou à tout autre usage, d'en revenir et de s'en retirer librement sans qu'ils aient besoin pour ce faire d'aucune autre permission spéciale, sans qu'on leur demande des lettres de sauf-conduit; de telle sorte, cependant, qu'ils viennent munis de lettres du Magistrat de la dite ville de Bruges, délivrées en vertu des présentes, et revêtues du sceau de la ville, lesquelles ils exhiberont à toute occasion. Cependant que les propriétaires des barques aient soin (s'engageant préalablement auprès du Magistrat de la ville par caution légale) de ne pas souffrir ou permettre que leurs propres pêcheurs, matelots ou autres subordonnés chargés de transporter le poisson, dirigent une charge de cette espèce vers des lieux ennemis de notre personne ou de nos royaumes.

» Or, nous voulons, et par ces présentes, que la liberté de pêcher prénommée touchant le nombre de barques indiqué ci-dessus, reste à jamais sauve et intacte, qu'elle soit perpétuellement maintenue par nous, par nos héritiers et nos successeurs, et qu'aucun de nos sujets, de n'importe quel état, autorité, grade ou condition, contrevienne d'une manière quelconque à ces présentes, à cette condition, grâce, faveur et privilège, que nous faisons spontanément (1).

» C'est pourquoi nous mandons et ordonnons à

notre bien-aimé frère, le Duc  
d'York, notre Grand Amiral de  
Bretagne

notre Cousin et très cher Con-  
seiller Charles, Duc de Lennox  
et Richmond, notre Grand Ami-  
ral de l'Ecosse

à tous et chacun de nos commandants de flotte, aux capitaines et aux pilotes de nos navires de guerre, aux commandants de nos provinces, villes, citadelles maritimes, aux juges, aux officiers, à tous nos ministres et administrateurs de la Justice, etc., que partout où ils rencontreront les pêcheurs prénommés, dans quelque parage que ce soit, dans le voisinage de nos côtes, dans nos fleuves et nos ports, non seulement ils ne leur fassent aucune injure, mais que même ils les accueillent avec amitié et bienveillance, et qu'en cas de besoin, ils leur portent assistance, que, sans y mettre aucune espèce d'obstacle ou d'opposition, ils garantissent et accor-

(1) On pourrait se demander si Charles II ne profita pas avec empressement de l'occasion qui se présentait de se montrer désagréable à la Hollande, en accordant ce privilège à la ville de Bruges. En effet, la grande pêche du hareng acquit une importance politique durant cette époque par la discussion qui s'éleva entre l'Angleterre et la Hollande à l'occasion de cette pêche sur les côtes d'Ecosse, discussion qui favorisa beaucoup les projets de conquête de la Grande-Bretagne. Les premières difficultés avaient été élevées, en 1608, par le roi Jacques I<sup>er</sup>, Charles I<sup>er</sup> les renouvela en 1635, Cromwell en 1652; les Hollandais demeurèrent en possession du droit de pêche, mais sous la condition de ne l'exercer qu'à une distance de dix milles des côtes. On était loin de la « portée de canon » pour cette époque!

dent aux mêmes pêcheurs une arrivée et un départ assurés, et le retour dans leur patrie avec leurs barques, leurs poissons et leurs autres effets.

» En plus grande foi de quoi nous avons signé les présentes lettres de notre main Royale et avons ordonné que notre grand sceau

de Bretagne

|

d'Ecosse

y fut apposé.

» Donné en notre palais de

Westminster le dixième jour du

| Whitehall le vingt-neuvième

mois de juillet

| jour du mois d'aout

de l'an de Grâce 1666, de notre règne le dix-huitième.

» CAROLUS REX. »

On s'est posé la question de savoir si les Brugeois avaient profité de ces privilèges et l'on a dû répondre affirmativement, car l'on possède la preuve, dans les Archives de Bruges, que des lettres de mer, conformément aux chartes de Charles II, ont été délivrées de 1667 à 1672 et en 1674, en vertu du Règlement que le magistrat de Bruges prit, en date du 20 mars 1667, concernant les formalités à remplir par les pêcheurs, pour jouir du privilège royal (1). Mais, postérieurement à 1674, on n'en trouve plus de traces. Cette absence d'autorisation semble prouver que l'usage du bénéfice royal a été longtemps interrompu. Mais l'abstention d'un droit qu'on avait déjà exercé serait trop extraordinaire sans qu'elle ne se rattachât à quelques causes majeures ou à certains obstacles, de nature à priver, momentanément, les pêcheurs brugeois, d'un avantage précieux.

Ces causes, l'histoire les fournit.

En effet, dès 1674, nous fûmes enveloppés dans la lutte que Louis XIV, alors l'allié de l'Angleterre, engagea avec les Provinces-Unies et l'Espagne. Les troupes royales inondèrent notre pays, qu'elles ravagèrent d'un bout à l'autre, et, pendant trois

(1) Archives de Bruges. *Registre des Hallegeboden* de 1654 à 1670, fol. 43 à 46.

ans, la Belgique fut occupée militairement par les amis de la Grande Bretagne.

Le traité de Nimègue de 1678, suspendit les hostilités, mais mutila notre territoire au profit de la France, sans mettre fin à la guerre, qui recommença en 1680, avec la même fureur, et nous plongea dans la misère et le découragement.

Du côté de l'Angleterre, les dissensions des Wighs et des Torrys, les fautes de Jacques II, la révolution qu'elles provoquèrent, la chute des Stuarts, l'avènement de Guillaume d'Orange, sont des faits qui prouvent suffisamment, que les temps n'étaient pas favorables à l'exercice de la pêche, même sous le couvert du privilège de Charles II. Ils ne le furent pas davantage, lorsque, par le traité de Ryswick, de 1677, l'Angleterre, prenant rang parmi les grandes puissances de l'Europe, devint le contrepoids de l'Espagne ruinée et de la France épuisée, s'empara en maîtresse souveraine de toutes les mers et chercha d'étendre un commerce sans limites au détriment de toutes les nations rivales.

Les guerres de successions pour le trône d'Espagne, amenèrent de nouveaux désastres sur la Belgique qui tomba aux mains de la coalition; la Hollande, devenue l'alliée de l'Angleterre, n'eut rien tant à cœur, que de détruire les éléments d'une prospérité mourante, mais qui pouvait renaître, et le commerce et l'industrie de nos Provinces tombèrent immolés sous les coups que leur porta la célèbre conférence présidée par Marlborough.

Le Congrès d'Utrecht, de 1711, nous mutila une deuxième fois au profit de la Hollande et de la Prusse; puis intervint le fatal traité de la Barrière, de 1715, qui consumma notre perte, tarissant nos dernières ressources et détruisant notre nationalité.

Les faibles tentatives faites par la Compagnie d'Ostende, pour établir des rapports directs avec les Indes, n'atteignirent pas leur but; cette association même fut supprimée, en 1731, par le traité passé entre l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande qui, fidèles à leurs inimitiés, nous condamnèrent à la neutralité la plus complète.

La coalition qui se forma contre l'Autriche, en 1740, sous Marie-Thérèse, nous fut encore fatale. Les Flandres, envahies par les



armées de Louis XV, et la Belgique, conquise par le maréchal de Saxe, se virent pressurées de tous côtés, puis le traité d'Aix-la-Chapelle, de 1748, non seulement maintint intact celui de la Barrière, mais donna gain de cause aux prétentions de l'Angleterre et de la Hollande, qui demandaient que tout commerce fut interdit aux Belges. Aussi, tous les efforts de la bonne Impératrice se tournèrent-ils vers l'industrie, les arts et les lettres, qu'elle eut le bonheur de relever et de tirer de l'état de dépérissement dans lequel ils étaient tombés. La situation s'aggrava par la guerre de sept ans, en 1757, et devint plus mauvaise encore sous le règne de Joseph II. Un changement de politique intérieure, des innovations hardies, mais radicales et par cela imprudentes, amenèrent des difficultés puis des luttes intestines; l'inimitié avec la Hollande, compliqua la crise et la révolution éclata en 1783. L'Angleterre et la Hollande en profitèrent largement au point de vue commercial.

Quand on examine les crises politiques dans lesquelles s'est trouvée la Belgique pendant les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, les guerres incessantes dont elle a été le théâtre; les suites de la dissidence religieuse; la décadence de l'Espagne à laquelle notre pays appartenait; la ligue européenne contre l'Autriche devenue notre suzeraine; la jalousie de la Hollande, notre rivale; le développement rapide du commerce des Provinces-Unies et la chute non moins rapide du nôtre, principalement depuis le traité de la Barrière; lorsqu'on examine surtout les pertes essuyées par Bruges, par la suppression de la Compagnie d'Ostende et le déplacement du grand commerce maritime à Anvers, on n'est pas étonné, que les pêcheurs brugeois n'aient pas été tentés de s'aventurer sur des mers et dans des ports hostiles sinon ennemis.

Quoi d'étonnant qu'au milieu de ces bouleversements continuels, le privilège accordé par Charles Stuart à la ville de Bruges, pour prix de la bienveillante hospitalité qu'elle lui avait donnée, ait été suspendu? Les orages politiques n'avaient pas permis de continuer à utiliser ce bienfait. Les ports anglais n'étaient plus pour nos pêcheurs des ports amis; notre pêche était morte par le fait de la concurrence hollandaise. Il y eut cependant un réveil digne d'être signalé.

En 1789 et 1790, il se forma, à Bruges, une vaste association pour les armements de la pêche et notamment pour celle du hareng sur le littoral de l'Ecosse; elle possédait au delà de vingt chaloupes. Les archives de Bruges ne nous disent pas si ces armements se munissaient d'une lettre de mer rédigée en vertu du règlement découlant des chartes de Charles II, mais il est établi que la pêche se pratiquait dans les baies, les havres et le long de la côte d'Ecosse, dans un rayon aujourd'hui réservé et qu'elle se faisait sans aucun obstacle de la part du gouvernement anglais.

La Belgique ayant ensuite été incorporée à la France, alors en hostilité avec l'Angleterre, la marine anglaise s'empara des armements brugeois et la Société fut dissoute.

En 1814, à la conclusion de la paix, un nommé Bernard Serwydens arma deux nouvelles chaloupes de pêche à Bruges. Elles exercèrent la pêche du hareng sur la côte d'Ecosse et ne se munirent d'aucun permis en vertu des chartes de 1666, l'Angleterre ne faisant aucune objection à la libre fréquentation de ses eaux.

Les armements du sieur Serwydens, cessèrent en 1820, parce que le commerce du hareng écossais ne pouvait soutenir la concurrence avec le commerce similaire hollandais, qui, du temps de la réunion de la Belgique à la Hollande, pouvait se faire librement dans notre pays.

Mais la pêche du hareng fut reprise en 1835, par le sieur Fourny, de Bruges, et, chose curieuse, en 1840, cet armateur prévoyant, peut-être des difficultés avec les autorités maritimes anglaises, se munit d'une copie des chartes de Charles II.

Il avait été bien inspiré, car dès 1849, sur des réclamations adressées au Gouvernement britannique par le bureau des pêches en Ecosse, les pêcheurs de harengs d'Ostende et de Bruges, qui pratiquaient leur industrie sur les côtes écossaises <sup>(1)</sup>, endéans le rayon de trois milles <sup>(2)</sup> anglais, rencontrèrent des difficultés du

(1) Les pêcheurs d'Ostende n'y avaient aucun droit.

(2) Tous les auteurs qui ont écrit sur le droit public des nations, sont d'accord pour décider que si la mer est la propriété de tous, elle est la propriété des nations dont elle baigne les côtes, en d'autres termes la partie

côté des autorités britanniques. Les démarches du gouvernement belge eurent pour résultat de lever ces difficultés et d'obtenir que pour la campagne de 1849, nos pêcheurs pussent continuer, par tolérance, leurs armements. En même temps, d'autres démarches furent faites pour assurer à nos pêcheurs, d'une manière permanente, l'exercice de cette faculté. Elles restèrent infructueuses.

En 1850 et 1851, nos pêcheurs purent provisoirement continuer leurs opérations sur les côtes d'Ecosse. Le gouvernement anglais avait déclaré, explicitement et officiellement, que cette tolérance expirerait avec l'année 1851. Cette notification formelle subsistait, lorsque des négociations s'ouvrirent au sujet d'une convention de pêche entre la Belgique et la Grande-Bretagne.

Mais, la commune de Bruges avait produit les chartes de 1666 de Charles II, lesquelles, comme nous l'avons vu, garantissaient à perpétuité aux pêcheurs brugeois un privilège important. Le gouvernement belge, qui avait transmis ces chartes au gouvernement britannique, s'efforça, à l'occasion de la convention (1) qui se négociait, de faire convertir en un engagement international la faculté réclamée par les pêcheurs brugeois. Le Cabinet de Londres ne crut point pouvoir adhérer à cette proposition. Il assura, en même temps, qu'il n'était pas dans ses pouvoirs de prononcer sur la validité des chartes de Charles II, cette question étant du ressort des tribunaux. Néanmoins, il consentit à accorder un terme pendant lequel la faculté de pêcher serait conservée comme par le passé, à nos pêcheurs, le gouvernement belge ou les intéressés restant

voisine (*mare proximum*) jusqu'à une distance qui varie, mais qui s'étend pour le moins jusqu'à la portée de canon, est susceptible de propriété privée. (PLEFFEL. *Principes du droit naturel*).

(1) Elle fut signée le 22 mars 1852 et n'a été conclue que pour servir d'appoint au Traité de commerce et de navigation du 27 octobre 1851. En séance du 10 février 1852, M. Sinave, représentant de Bruges, revendiqua les droits de ses commettants, en invoquant les chartes de Charles II de 1666 et il fut encore question de ces documents au cours de la discussion de la Convention de pêche anglo-belge, en séance de la Chambre du 3 avril 1852.

libres de chercher à faire établir la validité des chartes par la voie légale. La durée du terme fut fixé à un an.

Il est à remarquer que les ports de Bruges et d'Ostende étaient les seuls en Belgique qui armaient alors pour la pêche du hareng ; qu'à Bruges, il n'y avait annuellement qu'un seul armement, celui du sieur Fourny prénommé ; qu'à Ostende, leur nombre, de 1849 à 1852, avait été de six. Or, le privilège résultant des chartes de Charles II, ne s'applique qu'à la ville de Bruges. Donc, dans l'hypothèse où, le procès ayant eu lieu, les intéressés belges auraient obtenu gain de cause, la faculté de pêcher, dans le rayon réservé, n'aurait été maintenue qu'en faveur des chaloupes de Bruges. On se serait fait illusion de croire qu'il aurait suffi que les chaloupes d'Ostende se fussent faites inscrire et armées au port de Bruges ! L'administration britannique connaissait parfaitement le nombre d'armements qui appartenaient respectivement aux deux ports belges.

Dans l'intérêt des pêcheurs brugeois et pour satisfaire au désir exprimé par la Chambre de commerce de Bruges, M. C. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères, invita, en 1851, notre ministre à Londres, Sylvain Van de Weyer, à consulter un avocat anglais et un avocat écossais, tant sur la validité des chartes et sur l'issue probable du procès qu'il s'agissait d'intenter, que sur la marche à suivre. Le gouvernement britannique, de son côté, avait consulté le lord avocat d'Ecosse et l'avocat anglais de la Couronne. Le cabinet de Londres ne jugea pas à propos de communiquer au gouvernement belge l'avis de ces jurisconsultes.

L'opinion de l'avocat anglais consulté par Van de Weyer fut, en général, favorable à la cause des pêcheurs brugeois. Il disait entre autres :

« Si les lettres patentes, octroyées en 1666 par Charles II, avaient pour objet d'accorder une exemption, c'est-à-dire, un privilège royal — ce qui constitue une partie des prérogatives de la Couronne — elles seraient nulles, attendu qu'une exemption ne peut être accordée qu'à un individu né sujet de la Couronne. Mais le document peut sortir ses effets comme *licence* ou permission accordée à la ville de Bruges, et comme tel, il a pleine validité. On peut établir la nature d'une semblable licence émanant de la Couronne. En effet ; le Lord

Chief Justin Hale dit dans son ouvrage : *De jure maris* : « Le droit de propriété ou de possession du roi sur la mer et le fonds de celle-ci, est principalement prouvé par les faits qui suivent : 1° Le droit primitif de pêcher dans la mer, dans les criques et anses qui en dépendent, appartient à la Couronne, comme le droit de faire pâturer le terrain vague appartient à son propriétaire ou seigneur, ou comme le droit de pêche dans une rivière particulière ou intérieure, appartient au propriétaire de la terre qu'elle traverse. Voici quelques exemples à l'appui de cette assertion, le livre cité en fournit du reste en abondance :

» Le roi accorde aux Hollandais le droit de pêcher *in mari nostra prope Jernemouth*.

» Le roi est donc le propriétaire de ce vaste espace non approprié et en conséquence de son droit de propriété, il possède le droit primaire de pêcher dans la mer, les criques ou golfes qui en dépendent, comme formant une énorme et indivisible propriété de pêche ; le droit du public ne pourrait toutefois être restreint sans préjudice pour ce même droit, à l'exception des lieux, criques ou rivières navigables sur lesquels le roi ou quelque sujet particulier a acquis un droit exclusif de la franchise commune. » (*Pat. 22. Edouard I, nombre 6.*)

« Cet extrait prouve quelle est la nature des chartes de 1666 ; elles concèdent en vertu de la prérogative royale, une licence de pêche dans l'espace vague du roi lequel constitue « la commune publique de pêche ».

» On retrouve la même jurisprudence dans le *Digert* du lord chief baron Comyn au mot « prérogative » (*B. 1*). Et, en conséquence, le roi concède aux hommes de la Zélande une licence qui les autorise à pêcher dans la mer. (*Rol. 170. L. 30.*) Ainsi, le droit de pêche dans toute rivière navigable aussi loin que la mer flue et reflue appartient au roi en vertu de la prérogative. (*2 Rol. 170. D. 56.*)

« Mais chacun peut pêcher dans la mer en vertu du droit commun (*Mod. C<sup>a</sup> 73*). Quoiqu'elle flue sur le terrain d'un autre, les nations étrangères ne peuvent pas pêcher dans les mers britanniques sans la licence du roi ». On ne pouvait invoquer ici que la concession royale est devenue caduque par le « non-user » (*Close Rol. ms. m. 36. Hen. III. Nombres 31 et 32*). »

L'avocat écossais émit, au contraire, un avis défavorable ; il estime entre autres que la procédure n'aurait pas de chance de succès et que la charte est sans valeur, parce qu'elle constitue une infraction à l'acte du Parlement de 1661, (*Ch. 39*), par lequel des Sociétés ou Compagnies étaient établies pour exercer la pêche dans les mers, canaux, rivières, lacs et détroits d'Ecosse, et qui, dans ce but, leur concédait des immunités et des privilèges exclusifs. L'acte portait en outre « que personne ne serait admis à jouir des privilèges, libertés et immunités dont il s'agit, hormis les membres des dites Sociétés ou Compagnies ou ceux qui s'y feraient admettre ». Le Roi ne pouvait accorder, sans l'assentiment du Parlement, aucune charte dont les stipulations étaient contraires à ce qui était déterminé par l'acte de 1661.

La charte de 1666, lui semble également attaquable par le motif qu'elle aliène une partie de la propriété de la Couronne. Un usage donnait droit à la Couronne d'Ecosse à ce qu'on appelait l'*Assize herring*, c'est-à-dire une certaine quantité de harengs de chaque barque exerçant la pêche dans les mers d'Ecosse, et l'art. de 1597, (*Ch. 237*), portait que toute aliénation passée ou future de l'*Assize herring* serait nulle et non avenue.

Ces conclusions suggérèrent des objections très judicieuses : Comment, en 1666, à cinq années d'intervalle, le roi Charles II aurait-il contrevenu à un acte du Parlement de 1661 ?

On ne peut guère admettre que ni lui, ni ses conseillers n'eussent connaissance de cet acte ; et, d'ailleurs, les compagnies privilégiées étaient là pour réclamer, pour revendiquer la jouissance exclusive de leurs immunités résultant d'une mesure parlementaire. Cependant les archives de la ville de Bruges en font foi, des lettres de mer, conformément aux chartes de Charles II, ont été délivrées dans les années qui ont suivi 1666 et rien n'est venu infirmer la validité de ces lettres de mer.

Le roi Charles II, pour prix de l'hospitalité des Brugeois, leur aurait-il fait concession d'un privilège qu'il aurait su être illusoire et de nulle valeur ? Cette hypothèse n'est pas plus admissible que la première.

La charte de 1666 est conçue dans des termes tels qu'il ne peut exister de doute à cet égard ; l'acte était d'ailleurs d'une trop

grande notoriété pour qu'il pût s'agir d'une concession virtuellement sans effet.

Ces objections ne parvinrent point à modifier l'opinion de l'avocat écossais.

Le gouvernement anglais fit connaître, entre temps, que le délai accordé à nos pêcheurs pour exercer l'industrie endéans les limites prescrites, sur les côtes d'Angleterre et d'Ecosse, ne serait pas prolongé au delà de 1852, sauf toujours le droit laissé aux intéressés de faire établir, par les tribunaux britanniques, la validité des chartes de Charles II.

En conséquence, l'Etat belge se demanda s'il y avait lieu de décider, malgré les doutes que l'on pouvait concevoir quant à l'issue du procès, que l'on en courrait la chance. L'administration communale de Bruges, consultée à cet égard, d'accord avec la Chambre de Commerce et la Commission spéciale de pêche, furent d'avis que le gouvernement belge devait, après avoir épuisé les moyens diplomatiques, intenter le procès et quels qu'en puissent être la conséquence et les frais. Sur ce dernier point, la ville de Bruges ni les intéressés n'entendirent assumer aucune responsabilité. Avant de porter la question devant les tribunaux, l'Etat décida qu'il serait préférable d'attendre les résultats d'une année de pêche sans privilège.

D'après cette résolution, la pêche au hareng, sur la côte d'Ecosse, eut lieu en 1853, d'après les principes du droit commun, c'est-à-dire à trois milles de la dite côte. Il en résulta que, malgré l'énergie des deux armateurs de Bruges et le dévouement de nos pêcheurs, le résultat ne fut pas heureux; tout sembla prouver que la pêche à trois milles de la côte n'offrait pas la même chance de succès que celle exercée entre les banes et les rochers de l'Ecosse.

Il fut constaté qu'un seul armement à la grande pêche du hareng avait eu lieu en 1854, et encore émanait-il d'Ostende, qui n'avait aucun droit à revendiquer en vertu des clauses des chartes de 1666.

En 1855, il n'y eut plus aucun armement: on pouvait dire, dès lors, que la pêche du hareng avait perdu toute importance en Belgique. On en conclua qu'il n'y avait plus aucun intérêt à poursuivre devant les tribunaux anglais, à des frais très considérables, la reconnaissance des droits des pêcheurs de la ville de Bruges.

Ainsi s'éteignit cette industrie maritime belge, autrefois si florissante.

Léopold II, lors de l'excursion en mer, qui se fit le 4 septembre 1905, à l'occasion des fêtes jubilaires, avait formé le vœu de voir créer, à Ostende, une flottille de chalutiers à vapeur pour la grande pêche du hareng. Des Brugeois s'étaient efforcé de créer dans leur ville, une société nationale dans le même but. Ils faisaient remarquer que, s'il est de nos jours une industrie qui s'impose de plus en plus à notre pays, c'est sans condredit celle de la grande pêche du hareng, en faveur de laquelle militent les raisons suivantes;

« 1° La Belgique est tributaire des pays étrangers pour trois cent millions de harengs par an et cette consommation augmente annuellement dans des proportions considérables;

» 2° La nécessité de faire face à de tels besoins oblige à la création d'une flottille de pêche à vapeur importante, dont les marins arriveraient par la suite, à former un contingent précieux pour l'armement d'une marine marchande.

» Il est hors de doute que les bateaux de pêche à vapeur constituent un progrès important. Grâce à eux, la pêche a pris les caractères d'une industrie moderne. Les bateaux de pêche à vapeur, infiniment moins influencés que les bateaux à voiles par les conditions atmosphériques, les calmes et les vents contraires, peuvent seuls, par la régularité de leur rendement, créer et alimenter un mouvement de transaction assez important pour rendre inévitable le perfectionnement qui s'impose dans les moyens de transport. Ce mouvement s'est déjà dessiné à l'étranger. »

Après avoir fait ressortir l'importance des armements de la pêche à vapeur dans les pays maritimes, ils ajoutent:

« Seule, la Belgique est restée en dehors de ce grand mouvement vers le pêche, alors que sa situation géographique, le caractère intelligent, industriel et entreprenant de ses habitants, la plaçait, en toute première ligne, pour marcher à grands pas dans cette voie du progrès » (1).

(1) Rapport de MM. Em. van den Abeele et F. Soleil, sur la formation d'une Société nationale à l'effet de créer la grande pêche du hareng et d'autres poissons de mer à Bruges et à Zee-Brugge, 1901.



Il était donné au Prince Albert de faire revivre cette grande industrie maritime pour le plus grand bien de notre pays. Le point de départ de l'œuvre de notre Prince bien-aimé fut hautement humanitaire.

Chaque hiver, on le sait, les tempêtes font de nombreuses victimes parmi notre brave population de pêcheurs. Les orphelins, un moment secourus par des âmes charitables, se voient bientôt abandonnés à leur triste sort. Bien souvent, la misère les pousse à exercer tout autre métier, et voilà autant de marins perdus pour la pêche. Il existait donc une lacune dans l'organisation des œuvres philanthropiques en Belgique!

Le Prince Albert, dont on connaît la sollicitude pour nos marins, a comblé cette lacune en fondant en 1905 « l'Œuvre des Pupilles ». C'est un navire-orphelinat pour enfants de pêcheurs et en même temps une école de pupilles de la pêche.

L'utilité de cette fondation est double: elle soulage des infortunes bien intéressantes, celles des jeunes fils de pêcheurs, que la mer a fait orphelins; elle forme de nouvelles et excellentes recrues pour notre pêche nationale.

A tous égards, l'œuvre est belle et grande, et son auteur, en la créant, a été particulièrement bien inspiré (1).

Le nom du navire-orphelinat est l'*Ibis* sous pavillon blanc et bleu, couleurs bavaroises, touchante et délicate attention envers la Princesse Albert. Les orphelins y sont recueillis à partir de 6 ans et restent sur le navire jusqu'à 12 ans. Après avoir été, pendant trois ans, à l'école des mousses de l'Etat, ou sur une chaloupe de pêche reconnue, ils sont repris, vers l'âge de 15 ans, par l'œuvre de l'*Ibis* pour parfaire leur éducation de marin et de pêcheur, à bord de bateaux de pêche-écoles.

L'œuvre de l'*Ibis* possède déjà six navires de pêche dont deux, l'*Ibis I* et l'*Ibis II* séjournent à Ostende, et les quatre autres,

(1) *La Belgique maritime et coloniale*. (12<sup>e</sup> année), 1906, n<sup>o</sup> 1). — Cfr. CHARLES DEZUTTERE. *La grande pêche maritime en Allemagne et en Belgique*, dans *Revue Economique internationale*, 6<sup>e</sup> année, vol. I, 1909, pp. 525 et ss.

*l'Ibis III*, *l'Ibis IV*, *l'Ibis V* et le *Pionnier I*, naviguent et ont déjà exécuté plusieurs grandes pêches très fructueuses.

Anvers, de son côté, ne voulut pas rester en arrière. Un armement de pêche a été créé, en 1908, dans notre métropole commerciale et a acheté, à Hull, un chalutier à vapeur de 131 pieds de long, 21 de large et 12 de profondeur. C'est actuellement le plus grand chalutier belge; il s'appelle *l'Antwerpenaar*. Il pêche dans la mer du Nord et sur les côtes d'Espagne. D'autres seront encore lancés par notre grande métropole commerciale.

Plusieurs sociétés de pêche aussi verront, sous peu, le jour à Zee-Brugge et à Ostende, et, petit à petit, reviendront pour la Belgique les beaux jours d'autrefois.

Nous pourrions dire alors, comme le grand voyageur Guichardin, en 1567: « La pêche belge est sans rivale dans le monde. » C'est le vœu que je forme pour notre chère patrie.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

Anvers le 3 octobre 1909.

---

# La Campine Anversoise avant le Christianisme

---

La Campine, pauvre et inculte, est le berceau de cette rude race flamande, de ces *barbares* comme les appellent avec mépris les auteurs latins, de ces terribles Franks Saliens qui font trembler la Gaule et font la conquête de l'Empire.

On les a beaucoup colonniés ne le connaissant que par les sources latines de Pline, Dion Cassius, Ammien, Jordanès, etc., et il serait désirable de voir mettre en relief, par un historien flamand, ce que la France doit aux flamands, aux Sicambres, aux Franks Saliens.

C'est ainsi que de nos jours encore Fustel de Coulanges affirme gravement que les Germains n'avaient pas d'annales et déclare que les tombeaux des vallées du Rhin, du Mein et du Danube sont romains, que les Franks n'ont transporté *aucune* de leurs traditions en Gaule, que le chant des Nibelungen remonte tout au plus au ix<sup>e</sup> siècle, que leurs légendes ont péri! Bref, rien ne subsiste de ces antiques races. Tout au plus peut-on considérer *certaines* dispositions de la loi salique comme d'origine germanique. Mais elle est écrite en latin, ajoute M. de Coulanges et n'est pas même la traduction de textes germaniques. Les sources Scandinaves (les

Eddas) auraient été mises en écrit au XII<sup>e</sup> siècle, loin de la germanie, chez des peuples chrétiens. Nous n'avons donc aucun document, ajoute M. Fustel de Coulanges, qui soit germanique et qui date d'avant les invasions. Même Grégoire de Tours ne sait rien de l'existence des Franks et Germanie. Plus loin l'auteur français dit qu'au V<sup>e</sup> siècle, les Franks ne sont que des bandes guerrières, n'ayant plus d'institutions « ce sont les restes d'une race » affaiblie (!) qui a été assaillie et vaincue (?) pendant trois siècles » par les Romains » (1).

Voilà un tableau bien poussé au noir de nos anciens Campinois. Encore un peu et M. Fustel nierait jusqu'à l'existence de cette race qui imposa son nom à la France. La vérité est que les barbares, dits germains, avaient des annales. Que les tombelles du Rhin, du Mein, du Danube et nous ajouterons de la Campine, sont les leurs. Que la plupart des traditions et légendes dites gauloises sont d'origine Franke. Que le chant épique des Nibelungen, a une plus haute antiquité que ne le suppose l'historien français. Que presque toutes nos institutions n'ont rien de latin, mais sont d'origine germanique et surtout nordique. Que la loi salique ne peut être déclarée latine parce que écrite en cette langue. Qu'elle a existé oralement à l'origine en langue Franke, disons flamande. Que les Eddas même, transcrites peut-être au XII<sup>e</sup> siècle et malgré de nombreuses interpolations chrétiennes, ont comme la loi Salique, une origine des plus reculées, attendu que les chants primitifs datent de huit à six siècles avant notre ère.

Il est faux d'affirmer que nous ne sommes pas documentés pour écrire l'histoire des Germains antérieurs au V<sup>e</sup> siècle. Nous formons le vœu qu'elle soit écrite un jour, sans puiser aux sources latines, par un descendant de ce que M. Fustel appelle les *restes d'une race affaiblie*.

Mais ceci est un hors-d'œuvre et nous abordons notre sujet.

Il résulte des procès-verbaux de fouilles que dans les premiers siècles de notre ère, il existait des établissements romains d'une

(1) FUSTEL DE COULANGES. *Hist. des institutions politiques de l'ancienne France. L'invasion germanique et la fin de l'Empire*, Paris, Hachette, 1891, p. 227.

certaine importance, à Anvers, à Rumpst, à Grobbendonck, à Lierre, à Nylen, à Meerhout. On remarquera qu'ils semblent s'échelonner comme autant de postes stratégiques, le long de l'Escaut, du Rupel et des deux Nèthes. Ils n'ont nullement le caractère de ces riches villas de la Hesbaye ou du pays de Namur. Ce sont des avant-postes dans une contrée ingrate et pauvre et il semble qu'en fait, l'occupation romaine qui avait pour ligne de soutien la voie Bavai-Maestricht se soit arrêtée aux deux Nèthes. Ce qui vient confirmer cette manière de voir, c'est que les trouvailles d'objets romains qui abondent dans toutes les parties du pays, mais surtout le long des diverticula, deviennent des plus rares au nord de la province.

Cette partie de l'ancienne Taxandrie, marécageuse et peu fertile, a passé pendant longtemps comme inhabitée lors de l'occupation Romaine. D'autre part on est d'accord pour y placer le berceau des Franks Saliens dont, chose curieuse, on a trouvé des sépultures un peu partout, sauf en Campine.

Et cependant, une population très dense, ayant pratiqué l'incinération couvre en quelque sorte, vers la même époque, le Nord de la province d'Anvers. Nous retrouvons en grand nombre ses urnes cinéraires à Grobbendonck, Santhoven, Casterlé, Rethy, Moll, Turnhout, Vosselaer, Beersse, Merxplas, Ryckevorsel, Raevens, Woelde, Loenhout, Saint-Léonard, etc., etc. Tout nous fait prévoir que grâce aux étendues de bruyères qui existent encore non défrichées en Campine, on en découvrira dans la plupart des communes, à des endroits qui pourront être déterminés théoriquement. Au cours de ces dix dernières années, nous avons eu l'occasion d'explorer quelques unes des nécropoles à incinération de la Campine anversoise, dont nous nous permettrons de vous exposer les caractères dominants.

Les nécropoles campinoises se trouvent généralement sur un terrain élevé, aux limites des territoires des communes, souvent près d'un cours d'eau et à proximité d'un gué. Elles sont encloses de ces curieuses *wallen*, levées de terre, larges de deux à trois mètres et hautes de un à deux mètres, qui sont communes en Campine, et dont on ignore l'origine. Un ancien chemin, *oude baan* ou *heirbaan*, avoisine le plus souvent la nécropole. Il semble que ces anciens champs de repos et le *lucus* ou bois sacré qui l'avoï-

sinait, aient servi, anciennement, à délimiter les territoires des centaines.

Les tombelles très surbaissées, sont le plus souvent difficiles à distinguer à cause de leur peu d'élévation. L'urne cinéraire se trouve généralement au centre, à fleur de terre. Presque toujours elle est cassée dans le sol et parfois elle a été amputée du col par l'écobuage de la bruyère. Les tombelles sont groupées en longues rangées parallèles, le plus souvent du Nord au Sud et orientées sur le versant Est du terrain, de manière à présenter l'urne funéraire au soleil levant. A Rijkevorsel, par exemple, ces alignements étaient remarquables; ils s'étendaient sur une longueur de plusieurs kilomètres, et si chaque tombelle avait été surmontée d'un menhir, l'aspect de la nécropole aurait été assez semblable aux célèbres alignements de Carnac. Au centre des rangées de tombelles se trouve le plus souvent une colline ou tumulus plus important comme diamètre et comme élévation, qui semble avoir servi au culte. La coupe et la conservation des tombelles nous prouve que le sol de la Campine n'a pas subi de modifications sensibles depuis cette époque lointaine.

Le mobilier funéraire des tombelles campinoises est très pauvre. Il se compose généralement d'une grande urne cinéraire à col droit du type d'Hallstatt et de plusieurs petites urnes qui se trouvent le plus souvent retournées sur les cendres et qui semblent avoir servi aux libations; rarement on découvre dans les cendres les restes, calcinés au feu de l'ustrinum, d'une épingle ou d'un bracelet en bronze. Ces objets se rapprochent de ceux dits de l'âge du bronze. Par contre, à la nécropole de Meir et à Court Sainte-Etienne on a découvert un seramasax en fer. Enfin dans les déblais des nécropoles nous avons récolté des fusaïoles, des molettes de broyeur, des silex taillés et quelques objets informes en fer, généralement de très petites dimensions. Presque toujours les nécropoles campinoises sont dépourvues d'objets de facture romaine.

En résumé et à les juger d'après leur mobilier funéraire et surtout d'après les urnes grossières, mal cuites et fragiles, il s'agit de populations pauvres, aux mœurs rudes et primitives.

Nous avons toujours eu grand soin de recueillir les légendes qui se racontent aux nécropoles et nous nous sommes aperçus bientôt

que ces légendes étaient sensiblement les mêmes partout. A peine trouve-t-on quelques variantes d'une nécropole à l'autre. Presque toujours les *kabauters* ont habité les tombelles; ils travaillaient la nuit moyennant salaire. C'étaient de petits hommes très adroits et inoffensifs qui se cachaient. Un beau matin ils ont disparu tous ensemble mystérieusement. Régulièrement à proximité nous trouvons une *klokkeven*, mare circulaire où l'imagination populaire dit qu'une cloche est immergée. Le plus souvent il s'agit d'une cloche non baptisée qui aurait été arrachée par le diable du clocher du village et précipitée dans la mare. La nuit de Noël (au solstice d'hiver) la cloche de la *klokkeven* sonne douze coups et remonte à la surface. A ce moment on peut la retirer de l'eau en observant certains rites et en opérant en silence. Une autre légende qui est constante, est celle relative au trésor caché. Tantôt il s'agit d'un trésor de guerre ou du trésor d'un roi, dans d'autres variantes d'argent dérobé. Toujours la version du trésor est accompagnée d'une apparition lumineuse, feu follet, grande lumière ou berger incandescent, *brandende scheeper* ou encore du char de Hella (*Hellewagen*). Enfin, le loup garou circule dans les environs et est cause que les nécropoles de la Campine sont des endroits que l'on évite à la nuit tombante.

Nous sommes parvenus à expliquer la plupart de ces légendes par la mythologie nordique, mais nous ne pouvons entrer ici dans de grands développements à cet égard. Nous comptons le faire dans une étude spéciale sur la toponymie et les légendes des nécropoles campinoises. Si nous datons nos nécropoles des premiers siècles de l'ère chrétienne et si nous démontrons que les légendes en question et une partie de la toponymie leur sont contemporaines, nous renversons le système de certains mythologues allemands qui ont voulu combattre l'ancienneté des Eddas. C'est à tort que l'on a nié les origines nordiques de quantité de nos croyances populaires. Les légendes recueillies aux nécropoles campinoises, datent matériellement certaines survivances du paganisme, dont l'ancienneté était très discutée.

La toponymie des nécropoles, nettement Frank Salienne, n'est pas moins intéressante.

Partout nous trouvons les mêmes appellations de lieux-dits et

cela dans des localités très éloignées les unes des autres. Mais il y a mieux. L'étude de ces lieux-dits nous a révélé l'existence ancienne de groupements qui comprenaient un lucus ou bois sacré avec chemin d'accès, la nécropole proprement dite, une source ou puits légendaire à vertus curatives, une colline où se réunissait le peuple, un arbre ayant été l'objet d'un culte et possédant des vertus curatives, une colline à sacrifices, un ustrinum, etc.

Nous trouvons presque toujours les urnes aux *Boschoven*, cour au bois. Ailleurs (à Ryckevorsel, à Meir, à Broechem, à Turnhout, etc.) le bois sacré s'appelle *het looi* (le lucus). Le puits légendaire est appelé *klokkeven*, *neckersput*, *doodenput*, *nekkerspoel*. Souvent nous y trouvons des survivances des croyances aux trois nornes. Le lieu de réunion est le *Wetsberg*, colline de la loi à Raevens, *Achtmael*, de Mallum, à Esschen, *Groot Malbergen* et *Klein Malberg*, à Rysbergen, les *Melhoven* à Ryckevorsel; ailleurs *Meiveld* champ de mai, *Weutsberg*, à Tessenderloo, etc., etc.

Et tout de suite l'esprit évoque les anciennes réunions des peuples germaniques dans les forêts sacrées dont parle Tacite. Et sur le terrain on reconstitue l'orientation du tribunal ou des législateurs vers le soleil levant et on cherche le *butstein* ou pierre expiatoire qui s'élevait à gauche, objectivement, des juges et dont nos perrons sont des survivances. Et l'on comprend aussi pourquoi on trouve si souvent des urnes à proximité des potences comme c'est le cas à Turnhout, à Maeseyk, à Broekhem-lez-Fauquemont, à Cuyck, à Heerlen et ailleurs. Ce n'est pas, comme le suppose Habets, par aversion pour le paganisme, mais bien parce qu'il est conforme à l'antique droit germanique de procéder aux exécutions à proximité du siège de la *vierschaer*.

Il est impressionnant de retrouver au milieu de bruyères incultes, loin de toute habitation, dans un site sauvage, ces groupements toponymiques, ces *Wetsberg*, ces *malberg*, on fut certainement élaborée la loi salique. Et c'est aux dispositions de cette loi que nous avons recours pour découvrir quelques traits de mœurs de ceux qui la rédigerent. Et à travers les déformations subies par le texte primitif, nous découvrons la race rude et forte des Franks saliens antérieurs au Christianisme. C'est au *malberg* qu'il fut notamment décrété que le *weergeld* d'un Frank serait de 200 sous tandis



que celui d'un Bourgonde, d'un Alleman, d'un Frison, d'un Bavarois, d'un Saxon ne serait que de 160 sous. Quand au Wallon il n'était côté qu'à 100 sous.

A cette époque il n'existait ni ville ni village dans la campine anversoise, mais de nombreuses *Sala* de Franks libres qui aimaient comme le campinois actuel, à habiter avec des serviteurs loin d'autres habitations. Ce n'est qu'après l'introduction du christianisme que semble s'être créé l'assiette des villages actuels, presque toujours à distance des anciens bois sacrés du paganisme.

A quel système répondaient ces groupements, toujours les mêmes ? Pourquoi le peuple se réunissait-il près des nécropoles dans les lucus. Cette question encore demande de longs développements. Bornons nous à constater que toute cette organisation civile et ecclésiastique des anciens Franks paraît copiée sur les croyances Nordiques.

Les juges se réunissent sous le chêne sacré comme les Ases siégeaient sous le frêne Yggdrasill, et lorsqu'on suit cette piste on découvre que les *arbres de plaid* sont des répliques de l'Yggdrasill scandinave et que les beffrois de nos hôtels de ville où s'assemblent les échevins et la commune sont des survivances de l'arbre que nous trouvons aux premiers siècles de notre ère aux nécropoles de la Campine. Et on comprend le culte inconscient dont le beffroi continue à être l'objet à travers les âges.

Mais il n'est pas possible de vous exposer ici tous les arguments qui militent en faveur de cette thèse nouvelle qui fait reculer l'origine de nos libertés communales à des époques insoupçonnées. Nous espérons pouvoir y consacrer une étude spéciale.

Disons sommairement que l'établissement des communes ne date pas de nos premières *keures*. Nos communes sont bien plus anciennes. Les *keures* semblent être le *modus vivendi* entre le peuple d'une part et le prince et le clergé d'autre part qui, vers l'époque de la renaissance du droit latin, voulurent imposer celui-ci — à leur profit — aux peuples ayant vécu sous le régime de la loi Salique. Toutes nos luttes communales semblent être nées de la défense des anciennes coutumes germaniques, d'essence essentiellement démocratique, contre le droit latin.

Mais je crains d'abuser de votre patience. Vous m'excuserez en comprenant les joies de l'archéologue qui cherchant une urne ciné-

raire, découvre dans le folklore, dans les groupements toponymiques des aperçus tout nouveaux sur la religion et les institutions de nos ancêtres.

J'ai cherché à vous faire connaître par des résultats de fouilles les a côtés d'un passé plein de grandeur et de puissance.

Seules de patientes investigations nous feront mieux connaître ce que furent ces Franks Saliens, ces ancêtres de la race flamande, ces énergiques guerriers fondateurs de la monarchie française.

L. STROOBANT.

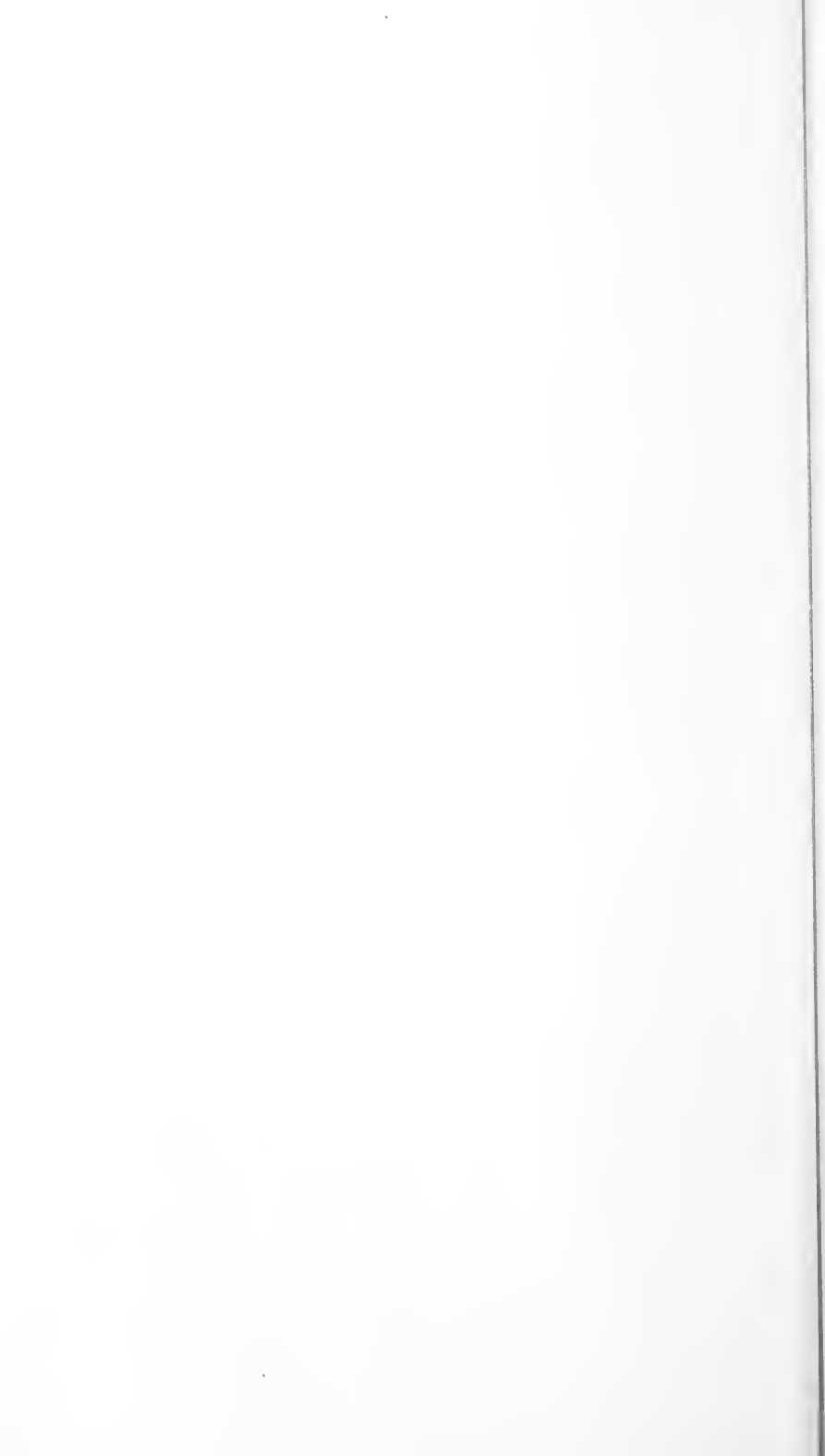
*Mercxplas, octobre 1909.*

---















GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00612 3554

